

**Session du  
17 septembre 2004**



# CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

## COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 17 septembre 2004

### SOMMAIRE

<b>COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL.....</b>	<b>I à XIII</b>
<b>ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne .....</b>	<b>2</b>
<b>INTERVENTION DE MONSIEUR LE PRÉFET DE RÉGION.....</b>	<b>7</b>
<b>DÉBAT GÉNÉRAL.....</b>	<b>13</b>
<b>PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2004.....</b>	<b>25</b>
 <i>RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION</i>	
AIDE AU RECRUTEMENT DE CADRES FONDS RÉGIONAL D'AIDE À L'INTERNATIONAL SOUTIEN AUX FILIÈRES PRIORITAIRES PARTICIPATION AU CAPITAL DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE, DES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT TRANSFERT DE TECHNOLOGIES MODIFICATION DE PROCÉDURES PROJET DE CONVENTION AVEC LES QUATRE CONSEILS GÉNÉRAUX D'Auvergne CONTRAT DE TERRITOIRE DES COMBRAILLES ET DE THIERS, CONTRAT DE SITE DE VICHY/CUSSET/BELLERIVE-SUR-ALLIER.....	25
AIDE RÉGIONALE AUX FONDS PROPRES .....	31
INGÉNIERIE TOURISTIQUE .....	32
AIDE AUX AGRICULTEURS VICTIMES DE LA SÉCHERESSE PRODUCTION DE VIANDE BOVINE AUTORISATIONS DE VIREMENTS ENTRE PROGRAMMES .....	33

*RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION*

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : LYCÉES.....	35
ACCUEIL, INFORMATION ET ORIENTATION .....	35
ACTIONS INDIVIDUELLES .....	36
GARANTIE D'EMPRUNT .....	36
ACCUEIL D'ÉTRANGERS EN AUVERGNE PARTICIPATION AU CAPITAL DE FONDATIONS AJUSTEMENTS DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT .....	37

*RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION*

PROGRAMME AUVERDATA .....	43
AIDES EXCEPTIONNELLES .....	44

*RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION*

RÉHABILITATION DU BARRAGE DE LA MURATTE (THIERS) .....	45
EXPLOITATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL .....	46
FINANCEMENT EXCEPTIONNEL D'UNE BOURSE DE THÈSE .....	48

*RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION*

PROGRAMME RÉGIONAL D'INTERVENTION CULTURELLE AIDES AUX MANIFESTATIONS DE GRANDE ENVERGURE AIDES EXCEPTIONNELLES DOMAINE ROYAL DE RANDAN .....	52
AIDE AUX CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU .....	53

*RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION*

TABLEAU DES EFFECTIFS .....	58
RECETTES – GRANDE HALLE D'Auvergne (REDEVANCES ET COMPENSATIONS FINANCIÈRES).....	59
VIREMENTS DE CRÉDITS.....	59
PATRIMOINE FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET DES ASSEMBLÉES .....	59
MISE EN ŒUVRE DE L'INSTRUCTION M71 CHOIX DU MODE DE VOTE DU BUDGET .....	61
SUBVENTION GLOBALE FEDER OBJECTIF 2.....	61

<b>ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2004 .....</b>	<b>62</b>
<b>GESTION DE SUBVENTIONS GLOBALES – OBJECTIF 2 ÉTAT RELATIF À L'EXÉCUTION 2003 .....</b>	<b>62</b>
<b>CONTRAT ÉTAT-RÉGION AUVERGNE 2000 - 2006 BILAN ANNUEL D'EXÉCUTION 2003 .....</b>	<b>63</b>
<b>RAPPORTS DU PRÉSIDENT</b>	
DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2005 .....	63
DÉLÉGATION DU CONSEIL RÉGIONAL À LA COMMISSION PERMANENTE.....	64
REPRÉSENTATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE D'Auvergne.....	64
AVIS SUR LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT ET LE PÉRIMÈTRE DÉFINITIF DU PAYS DU CHAROLAIS-BRIONNAIS, DU PAYS DE SAINT-FLOUR/HAUTE-AUVERGNE, DU PAYS D'AURILLAC ET DU PAYS DES COMBRAILLES .....	65
<b>MOTION ET VOEUX</b>	
MOTION déposée par le groupe de l'Union Pour l'Auvergne.....	67
VCEU N° 1 concernant le problème des délocalisations, déposé par les groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert.....	68
VCEU N° 2 concernant le fret ferroviaire, déposé par les groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert.....	71
VCEU N° 3 concernant les Organismes Génétiquement Modifiés, déposé par le groupe de l'Union Pour l'Auvergne .....	73



## CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

### VICE-PRÉSIDENTS élus le 2 avril 2004

- Président:** M. Pierre-Joël BONTÉ
- 1<sup>er</sup> Vice-Président :** M. René SOUCHON  
Maire d'Aurillac (Cantal)
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président :** M. Jean MALLOT  
Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président :** M. Jean-Claude MAIRAL
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président :** M<sup>me</sup> Arlette ARNAUD-LANDAU  
Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président :** M<sup>me</sup> Anna AUBOIS
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président :** M. Yves GUEYDON
- Puis par ordre alphabétique :
- M<sup>me</sup> Dominique BRU  
Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)
- M. Alain BUSSIÈRE
- M. André CHAPAVEIRE  
Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)
- M<sup>me</sup> Catherine HENRI-MARTIN
- M. Jacques-Bernard MAGNER
- M<sup>me</sup> Françoise MERCIER-RAYET  
Conseillère Municipale de Moulins (Allier)
- M. Jacques MIZOULE  
Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

## Conseil Régional d'Auvergne

### COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 13 avril 2004

**1<sup>ère</sup> COMMISSION :**  
**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

*PRÉSIDENT :* M. Jean MALLOT  
*VICE-PRÉSIDENT :* M. Jacques MIZOULE  
*SECRÉTAIRE :* M. Alain MERCIER  
*MEMBRES :* M. André CHAPAVEIRE  
M. Éric DUBOURGNOUX  
MME Élisabeth MONTFORT  
M. Jean PRORIOU  
M. Lionel ROUCAN  
MME Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

**2<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

*PRÉSIDENTE :* MME Arlette ARNAUD-LANDAU  
*VICE-PRÉSIDENT :* M. Alain BUSSIÈRE  
*SECRÉTAIRE :* MME Danielle DEMURE  
*MEMBRES :* MME François BLAZY  
M. Yves CARROY  
MME Martine MAHTOUK  
MME Nicole ROUAIRE  
MME Pascale SEMET

**3<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE**

*PRÉSIDENT :* M. René SOUCHON

*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Dominique BRU

*MEMBRES :* M. Jean AULAGNIER  
M. Bernard FILHOL  
MME Jane GALLEAZI  
MME Christiane LAÏDOUNI  
MME Agnès MOLLON  
MME Marie-Agnès PETIT

**4<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES**

*PRÉSIDENT :* M. Yves GUEYDON

*VICE-PRÉSIDENT :* M. Jacques-Bernard MAGNER

*SECRÉTAIRE :* M. Serge TEILLOT

*MEMBRES :* M. Michel BERGOUGNOUX  
M. Michel BONNEFILLE  
M. Luc BOURDUGE  
MME Françoise NOUHEN  
M. Pierre POMMAREL

**5<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

*PRÉSIDENTE :* MME Anna AUBOIS  
*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Catherine HENRI-MARTIN  
*SECRÉTAIRE :* MME Anne COURTILLÉ  
*MEMBRES :* MME Anne-Marie DELANNOY  
M. Jean-Michel GUERRE  
MME Yvette MERCIER  
MME Marie-Thérèse SIKORA

**6<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES**

*PRÉSIDENT :* M. Jean-Claude MAIRAL  
*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Françoise MERCIER-RAYET  
*SECRÉTAIRE :* M. Brice HORTEFEUX  
*MEMBRES :* M. Jean-Paul BACQUET  
M. Claude MALHURET  
MME Martine MUNOZ

**COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

*PRÉSIDENTE :* M<sup>ME</sup> Nicole ROUAIRE

*MEMBRES :* M. Jacques-Bernard MAGNER  
M<sup>ME</sup> Yvette MERCIER  
M. Serge TEILLOT

## CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

### LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 2 avril 2004

**ARNAUD-  
LANDAU**  
Arlette

PS

*Date, lieu de naissance :* 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)

*PROFESSION :* Fonctionnaire du Trésor en retraite

*MANDATS ÉLECTORAUX :* Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**AUBOIS**  
Anna

PS

*Date, lieu de naissance :* 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)

*PROFESSION :* A.T.E.R.

**AULAGNIER**  
Jean

UPA

*Date, lieu de naissance :* 1 mars 1942 à Ambert (Puy-de-Dôme)

*PROFESSION :* Enseignant

*MANDATS ÉLECTORAUX :* Maire d'Ambert (Puy-de-Dôme)

**BACQUET**  
Jean-Paul

PS

*Date, lieu de naissance :* 11 mars 1949 à Saint-Mandé (Val-de-Marne)

*PROFESSION :* Médecin

*MANDATS ÉLECTORAUX :* Député-Maire de Coudes (Puy-de-Dôme)

**BERGOUGNOUX**  
Michel

UPA

*Date, lieu de naissance :* 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)

*PROFESSION :* Maître de Conférences Sciences Économiques

**BLAZY**  
Françoise

UPA

*Date, lieu de naissance :* 16 janvier 1946 à Paris (XII)

*PROFESSION :* Assistante Sociale

*MANDATS ÉLECTORAUX :* Adjointe au Maire de Montluçon (Allier)

**BONNEFILLE**  
Michel

UPA

*Date, lieu de naissance :* 4 septembre 1947 à Gannat (Allier)

*PROFESSION :* Agriculteur

**BONTÉ**  
Pierre-Joël

PS

*Date, lieu de naissance :* 27 décembre 1946 à Vichy (Allier)

*PROFESSION :* Expert comptable

*MANDATS ÉLECTORAUX :* Conseiller Général du Puy-de-Dôme

**BOURDUGE**  
Luc

PC

*Date, lieu de naissance :* 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)

*PROFESSION :* Agent EDF - GDF

**BRU**  
Dominique

PS

*Date, lieu de naissance :* 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)

*PROFESSION :* Éducatrice Sportive

*MANDATS ÉLECTORAUX :* Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)

**BUSSIÈRE**  
Alain

PS

*Date, lieu de naissance :* 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)

*PROFESSION :* Enseignant

**CARROY**  
Yves

PS

**Date, lieu de naissance :** 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Chargé de Projet

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**CHAPAVEIRE**  
André

PS

**Date, lieu de naissance :** 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Attaché Territorial

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

**COURTILLÉ**  
ANNE

UPA

**Date, lieu de naissance :** 2 octobre 1943 à Sidibel Abbes (Algérie)

**PROFESSION :** Universitaire

**DELANNOY**  
Anne-Marie

UPA

**Date, lieu de naissance :** 28 octobre 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Masseur-Kinésithérapeute

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme)

**DEMURE**  
Danielle

UPA

**Date, lieu de naissance :** 7 octobre 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Avocat

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

**DUBOURGNOUX**  
Éric

PC

**Date, lieu de naissance :** 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Agent SNCF

**FILHOL**  
Bernard

UPA

**Date, lieu de naissance :** 7 juin 1947 à La Salvetat-Peyrales (Aveyron)

**PROFESSION :** Fonctionnaire

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire d'Ytrac (Cantal)

**GALLEAZZI**  
Jane

PS

**Date, lieu de naissance :** 1 février 1951 à Chambérat (Allier)

**PROFESSION :** Professeur des Écoles

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire d'Huriel (Allier)

**GUERRE**  
Jean-Michel

PS

**Date, lieu de naissance :** 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

**PROFESSION :** Directeur d'École Nationale de Musique et de Danse

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Bellerive sur Allier (Allier)

**GUEYDON**  
Yves

Vert

**Date, lieu de naissance :** 5 août 1951 à Amplepuis (Rhône)

**PROFESSION :** Responsable d'entreprise d'insertion

**HENRI-MARTIN**  
Catherine

PS

**Date, lieu de naissance :** 5 décembre 1943 à Paris (VIII)

**PROFESSION :** Directrice d'organisme de séjours linguistiques

**HORTEFEUX**  
Brice

UPA

**Date, lieu de naissance :** 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

**PROFESSION :** Préfet

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Député au Parlement Européen

**LAÏDOUNI**  
Christiane

PC

**Date, lieu de naissance :** 22 février 1946 à La Ricamarie (Loire)

**PROFESSION :** Professeur de Lettres en CFA

**MAGNER**  
Jacques-  
Bernard

PS

**Date, lieu de naissance :** 1 juin 1952 à Riom (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Directeur de la FETREP

**MAHTOUK**  
Martine

UPA

**Date, lieu de naissance :** 23 décembre 1948 à Saint-Sauveur de Cruzières (Ardèche)

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Murat (Cantal)

**MAIRAL**  
Jean-Claude

PC

**Date, lieu de naissance :** 4 décembre 1947 à Désertines (Allier)

**PROFESSION :** Instituteur

**MALHURET**  
Claude

UPA

**Date, lieu de naissance :** 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)

**PROFESSION :** Médecin

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Vichy (Allier)

**MALLOT**  
Jean

PS

**Date, lieu de naissance :** 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

**PROFESSION :** Contrôleur d'État

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

**MERCIER**  
Alain

UPA

*Date, lieu de naissance :* 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

*PROFESSION :* Agriculteur

*MANDATS ÉLECTORAUX :* Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

**MERCIER**  
Yvette

PC

*Date, lieu de naissance :* 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

*PROFESSION :* Employée

**MERCIER-  
RAYET**  
Françoise

PS

*Date, lieu de naissance :* 25 novembre 1957 à Retch (Iran)

*PROFESSION :* Avocat

*MANDATS ÉLECTORAUX :* Conseillère Municipale de Moulins (Allier)

**MIZOULE**  
Jacques

PC

*Date, lieu de naissance :* 17 septembre 1941 à Saint-Flour (Cantal)

*PROFESSION :* Retraité

*MANDATS ÉLECTORAUX :* Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

**MOLLON**  
Agnès

Vert

*Date, lieu de naissance :* 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

*PROFESSION :* Professeur des Écoles

*MANDATS ÉLECTORAUX :* Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

**MONTFORT**  
Élizabeth

UPA

*Date, lieu de naissance :* 29 juin 1954 à Nantes (Loire-Atlantique)

*PROFESSION :* Mère de famille (Juriste en disponibilité)

*MANDATS ÉLECTORAUX :* Députée au Parlement Européen

**MUNOZ**  
Martine

PS

**Date, lieu de naissance :** 24 avril 1954 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Fonctionnaire Territorial

**NOUHEN**  
Françoise

PS

**Date, lieu de naissance :** 5 mars 1945 à Riom (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Responsable de Centre de Formation

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PETIT**  
Marie-Agnès

UPA

**Date, lieu de naissance :** 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Conseillère en développement rural

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

**POMMAREL**  
Pierre

Vert

**Date, lieu de naissance :** 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Médecin salarié

**PRORIOL**  
Jean

UPA

**Date, lieu de naissance :** 25 novembre 1934 à Beauzac (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Cadre

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Député de la Haute-Loire  
Maire de Beauzac (Haute-Loire)

**ROUAIRE**  
Nicole

Vert

**Date, lieu de naissance :** 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

**PROFESSION :** Enseignante

**ROUCAN**  
Lionel

Vert

**Date, lieu de naissance :** 12 février 1963 à Valence (Drôme)

**PROFESSION :** Enseignant

**SEMET**  
Pascale

PC

**Date, lieu de naissance :** 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

**PROFESSION :** Auxiliaire de Vie

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

**SIKORA**  
Marie-Thérèse

UPA

**Date, lieu de naissance :** 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Secrétaire de direction

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

**SOUCHON**  
René

PS

**Date, lieu de naissance :** 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

**PROFESSION :** Inspecteur général de l'agriculture

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire d'Aurillac (Cantal)

**TEILLOT**  
Serge

UPA

**Date, lieu de naissance :** 12 avril 1950 à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Avocat

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de la Bourboule (Puy-de-Dôme)

**THÉVENON-  
DURANTIN**  
Élisabeth

PS

**Date, lieu de naissance :** 16 juin 1973 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

**PROFESSION :** Responsable service promotion - communication



# CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

## COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

---

### SESSION DU 17 SEPTEMBRE 2004

---

*La séance est ouverte à 11 h 35  
sous la présidence de Monsieur Pierre-Joël Bonté.*

*Monsieur Souchon procède à l'appel des Conseillers régionaux.*

**Sont présents :**

Mme Arlette Arnaud-Landau	M. Brice Hortefeux
Mme Anna Aubeis	Mme Christiane Laïdouni
M. Jean Aulagnier	M. Jacques-Bernard Magner
M. Jean-Paul Bacquet	M. Jean-Claude Mairal
M. Michel Bergougnoux	M. Claude Malhuret
Mme Françoise Blazy	M. Jean Mallot
M. Michel Bonnefille	M. Alain Mercier
M. Pierre-Joël Bonté	Mme Yvette Mercier
M. Luc Bourduge	M. Jacques Mizoule
Mme Dominique Bru	Mme Agnès Mollon
M. Alain Bussière	Mme Élisabeth Montfort
M. Yves Carroy	Mme Martine Munoz
M. André Chapaveire	Mme Françoise Nouhen
Mme Anne Courtillé	Mme Marie-Agnès Petit
Mme Anne-Marie Delannoy	M. Pierre Pommarel
Mme Danielle Demure	Mme Nicole Rouaire
M. Éric Dubourgoux	M. Lionel Roucan
M. Bernard Filhol	Mme Pascale Semet
Mme Jane Galleazzi	Mme Marie-Thérèse Sikora
M. Jean-Michel Guerre	M. René Souchon
M. Yves Gueydon	Mme Élisabeth Thévenon-Durant
Mme Catherine Henri-Martin	

**Sont excusés :**

Mme Martine Mahtouk	M. Jean Proriot
Mme Françoise Mercier-Rayet	M. Serge Teillot

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous remercie et constate que le quorum est réuni.

## ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Préfet, Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs les Conseillers régionaux, chers collègues.

Voilà sonnée l'heure de la rentrée pour notre institution. J'espère vous retrouver en pleine forme, prêts à affronter une fin d'année 2004, déterminante pour le Conseil régional avec la tenue des Assises territoriales, Assises qui vont se dérouler dans un climat économique et social morose.

Il est vrai que les inquiétudes sont nombreuses pour nos concitoyens, notamment avec la multiplication des délocalisations. Inquiétudes aussi pour les élus locaux qui vont devoir assumer une décentralisation qu'ils ne souhaitaient pas.

Cette rentrée est aussi l'occasion pour nous d'accueillir pour la première fois, Jean-Michel Bérard, Préfet de Région, et Gérard Besson, Recteur de l'Académie, que je remercie de leur présence qui témoigne de l'intérêt qu'ils portent à notre collectivité.

Mes chers collègues, l'été passé, il nous appartient de dresser un premier bilan de la saison touristique. L'Auvergne n'a pas échappé à la tendance nationale : la saison n'a pas été bonne, même si la baisse de fréquentation régionale est inférieure à celle constatée dans le sud de la France. Alors certes, le soleil n'a pas été au rendez-vous mais la couleur du ciel n'explique malheureusement pas tout.

Le contexte économique et social a sûrement gravement influé sur le taux de départ en vacances des Français, en régression cette année. Plus inquiétant encore pour le Massif Central, l'Auvergne et le Limousin restent à la traîne en terme d'accueil des étrangers.

Il y a donc du pain sur la planche. D'ores et déjà, sur l'initiative d'André Chapaveire, deux séminaires ont réuni le CRT, les CDT de la région et les principaux acteurs du tourisme, notamment Vulcania, qui jusque-là ne s'associait pas à ce genre de rendez-vous.

Des perspectives d'actions ont été engagées. La « Commission Tourisme » sera prochainement réunie et il est important, urgent de rassembler les acteurs, de travailler en synergie, c'est la condition sine qua non du redressement.

Les Assises territoriales participeront bien entendu à la mise en œuvre de cette synergie. Aujourd'hui même, à Vulcania, sont réunis les professionnels du tourisme de l'Auvergne et du Limousin. Ils réfléchissent notamment à l'élaboration de nouveaux outils communs à destination des marchés étrangers.

Je le dis souvent, nous avons un potentiel extraordinaire en matière de tourisme. Les acteurs ont pris conscience de la nécessité de travailler ensemble. La volonté politique des élus est manifeste. Dès lors, je crois que nous pouvons être optimistes pour l'avenir.

Tournons la page de l'été, et intéressons-nous, si vous le voulez bien, à la rentrée scolaire.

Le 9 septembre, Alain Bussière et moi-même, en présence de Monsieur le Recteur, avons eu le plaisir de recevoir à Vulcania, les chefs d'établissement d'Auvergne. La totalité des établissements publics et la quasi-totalité des établissements privés étaient représentés.

Lors de cette réunion, comme lors des visites de rentrée que j'ai effectuées au lycée « Virlogeux » de Riom, au lycée agricole de Durdat Larequille ou au lycée professionnel de Commentry, j'ai malheureusement eu confirmation du retard pris en matière de rénovation des locaux dans les bâtiments publics.

Il est clair que quelques réalisations, aussi prestigieuses soient-elles, ont masqué la situation des lycées qui sont globalement en mauvais état. Un rattrapage est réellement nécessaire et de nombreux travaux se dérouleront dans les années à venir. L'effort sera conséquent et lourd pour les finances régionales.

Cette rentrée a vu la mise en place, pour la première fois en Auvergne, de la gratuité des manuels scolaires. Pour 2004, cette mesure s'adresse seulement aux élèves de Terminale. Chaque famille comptant un élève concerné se verra attribuer une aide régionale de 75 euros en remboursement des dépenses engagées pour l'acquisition des manuels scolaires. C'était un engagement de campagne. Nous avons tenu à ce qu'un geste significatif soit fait dès la première année.

À la fin du mois, une réunion rassemblera dans cette salle tous les acteurs du monde éducatif concernés par la question de la gratuité des manuels scolaires afin de réfléchir ensemble à un dispositif pérenne pour les années à venir.

Le fonds social destiné à l'acquisition du premier équipement a été, vous le savez, fortement renforcé. Là encore, il nous faudra avancer vers un dispositif plus abouti. D'ores et déjà, les chefs d'établissement nous ont confié ne pas être hostiles à la gestion par les établissements du matériel prêté tous les ans aux élèves. Cette mesure devra également s'appliquer au premier équipement des apprentis.

Vous avez pu découvrir sur vos pupitres un cahier de correspondance. Rassurez-vous, il ne vous est remis que pour information. Vous ne serez pas tenus de me le présenter à chaque session.

Ce cahier, réalisé par le Conseil régional, a été distribué à tous les élèves de l'Académie. Changement par rapport à l'an dernier : nous avons souhaité que sa couverture soit un peu plus vivante et plaisante pour les jeunes. Nous avons surtout consacré les 6 pages « Région » à des réalisations d'élèves de l'Académie ainsi qu'à des informations pratiques, notamment de santé. Nous avons ainsi rompu avec les années passées où ces pages se résumaient à la gloire de la Région.

Les visites de terrain m'ont aussi permis de rencontrer des personnels TOS.

Cet été, alors que beaucoup étaient en congés, Jean-Pierre Raffarin faisait le « forcing » pour que soient adoptées les lois de décentralisation. Il faut croire que c'était une urgence. Il aurait mieux valu se consacrer aux raisons de l'augmentation du chômage, de

l'augmentation du nombre de personnes en grande difficulté, à la diminution générale du pouvoir d'achat des Français.

Et bien non, l'urgence, selon Monsieur Raffarin, c'était la décentralisation ! Au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ou plus tard, si les décrets ne sont pas prêts, les TOS deviendront des fonctionnaires territoriaux, dirigés opérationnellement et quotidiennement par des fonctionnaires de l'État. Ne cherchons pas de logique là où il n'y en a pas.

Le Conseil régional d'Auvergne va devoir préparer l'intégration de 1.200 personnes, ce qui va multiplier par 7 ses effectifs salariés !

Les personnels TOS sont aujourd'hui inquiets. Je voudrais les rassurer. Tout sera mis en œuvre pour que leur intégration se fasse dans les meilleures conditions possibles. Ils peuvent être rassurés également quant à notre attachement à un grand service public de l'Éducation nationale et au rôle qu'ils ont à jouer en son sein.

Qu'ils sachent surtout qu'aucun secteur de leur activité ne sera privatisé, et surtout pas la restauration scolaire, partie intégrante de l'éducation des élèves.

Nous attendons maintenant que le Gouvernement nous en dise un peu plus sur les modalités de transfert et sur les compensations financières. Plus que jamais, nous refusons une décentralisation qui se résumerait à un transfert des déficits de l'État. Mais en Républicains, nous appliquerons la loi.

Notre crainte d'un État qui transfère ses déficits aux collectivités locales est renforcée par le désengagement de l'État qui se généralise.

Vous avez reçu récemment le rapport du CESR sur la réalisation du Contrat de Plan État-Région. Vous avez pu constater à quel point l'État est loin d'avoir respecté tous ses engagements, notamment dans le domaine ferroviaire. Si on prend l'exemple de la ligne Clermont-Paris, 10 millions d'euros devaient être apportés par l'État en 2004. Au bout du compte, l'État ne mettra rien en 2004 !

La situation du transport est sinistrée par l'attitude du Gouvernement, y compris hors Contrat de Plan. Rappelons-nous que les collectivités locales ont du pallier le désengagement de l'État pour le tramway de l'agglomération clermontoise – 15 millions d'euros rien que pour la Région. Aujourd'hui, la SNCF souhaiterait faire payer aux Régions les déficits de certaines de ses lignes nationales, Bordeaux-Lyon et Nantes-Lyon pour ce qui nous concerne.

Par ailleurs, les tarifs pratiqués par Réseau Ferré de France contraignent les entreprises à confier leur fret à la route. Tout cela n'est pas acceptable.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de l'État, besoin d'un État moteur d'un aménagement équilibré et solidaire du territoire. Nous n'en prenons pas à notre avis le chemin.

Ce désengagement de l'État s'inscrit dans une période trouble pour le secteur industriel qui voit se multiplier les délocalisations.

Un ministre du Gouvernement Raffarin, en visite ces derniers jours en Auvergne, a déclaré que les destructions d'OGM en plein champ n'étaient pas dignes d'un pays civilisé. J'ai été assez frappé par cette remarque.

Est-ce qu'un pays qui tolère qu'un ouvrier, après 25 ans dans la même entreprise pour un salaire de 1.200 euros par mois, se retrouvant licencié suite à une délocalisation, témoigne d'un pays civilisé ?

Alors oui, la région est mobilisée pour l'emploi, elle se sent aussi bien impuissante face à des groupes multinationaux qui se comportent souvent comme des voyous. Et là je fais référence à la situation de « Sediver ».

Monsieur Sarkozy est venu, à grands renforts de médias, signer les contrats de site et d'agglomération des bassins de Vichy, de Thiers et des Combrailles.

Nous souhaitons qu'au-delà du médiatique, il use de tous ses pouvoirs, et notamment fiscaux, mais aussi en terme de commandes de l'État, en tant que Ministre de l'Économie, pour faire plier le groupe « Vetroarredo » et permettre ainsi une poursuite de l'activité.

Un rendez-vous est prévu avec Nicolas Sarkozy, le 29 septembre, à Paris et je remercie publiquement Brice Hortefeux d'avoir été un intermédiaire actif dans nos rapports avec le Ministre de l'Économie et des Finances.

Je voudrais dire à tous les salariés qui vivent aujourd'hui dans l'inquiétude qu'ils peuvent compter sur la solidarité et sur l'implication de tous les élus régionaux sans distinction, et aussi plus largement, sur le soutien de la population, particulièrement sensible au drame qui les touche.

Mes chers collègues, parce que nous refusons de laisser faire, parce que nous croyons en l'Auvergne, nous souhaitons impulser une dynamique nouvelle.

La méthode, vous la connaissez, impliquer les acteurs, leur donner la parole à travers les Assises territoriales. Aujourd'hui, et conformément à l'engagement pris, nous allons réunir toutes celles et tous ceux dont la volonté est d'inverser la tendance du déclin de notre région. Il est, je crois, utile de rappeler que les indicateurs économiques, sociologiques et démographiques sont préoccupants.

L'Auvergne qui perd des habitants tous les ans, l'Auvergne dont 13 bassins d'activités sur 15 sont en difficulté, l'Auvergne éternellement oubliée de l'aménagement du territoire, cette Auvergne doit réagir. On ne peut plus laisser l'écart se creuser avec les autres régions, sauf à oser le désert. Ce n'est pas notre choix.

Alors, des Assises pour quoi faire ?

Tout d'abord : mobiliser toutes les énergies. Ces Assises ne seront pas un simple débat d'idées, mais répondent à un enjeu majeur : pour la première fois les habitants, les responsables économiques, associatifs, culturels, politiques vont se retrouver pour décider de notre avenir commun en Auvergne. Pour la première fois, les acteurs de la Région vont être amenés à travailler ensemble, de façon transversale, sur des projets d'intérêt général, afin que toutes les actions convergent vers un seul but : rendre la région attractive pour attirer des populations, des visiteurs, des activités, des entreprises.

Il est un luxe que l'Auvergne n'a plus les moyens de se permettre, sous peine d'un retard irrattrapable, c'est le cloisonnement des projets, les rivalités stériles entre territoires, la dispersion des moyens budgétaires.

Tel est le défi que lance aujourd'hui le Conseil régional à travers les 12 rencontres qui auront lieu entre le 1er octobre et le 1er décembre sur l'ensemble du territoire auvergnat.

Le parti pris de cette opération repose sur l'implication des citoyens. Nous pensons que cette dynamique de transformation de la région doit être portée par tous. Ce doit être le début d'une nouvelle ère. C'est pourquoi les réunions auront lieu en fin de journée pour accueillir tous ceux qui veulent mettre la région en mouvement.

Je le répète, la réussite des Assises territoriales doit être celle de notre région et non celle du Conseil régional ou de sa majorité.

Concrètement, les réunions seront découpées en deux temps : une séance plénière durant laquelle seront présentés les résultats d'une enquête qualitative sur l'opinion publique auvergnate autour de la question : « Quelle Auvergne voulons-nous ? ».

Puis, après un débat sur l'état de l'Auvergne aujourd'hui et la validation collective du constat, les grands enjeux de développement seront traités dans le cadre d'ateliers thématiques où tous les domaines d'activités d'un projet de vie seront abordés : éducation, formation, culture, économie, agriculture, recherche, environnement, développement durable, politique de la ville, services publics, transports...

À l'issue des Assises, un échéancier des réformes sera proposé permettant de repositionner le rôle de notre institution.

Vous l'avez compris, je souhaite que ces Assises soient l'occasion pour tous de s'exprimer sans sectarisme et sans exclusive, contrairement aux a priori que j'ai pu entendre, ici ou là, de la part de membres de cette Assemblée, notamment à la radio ce matin.

Face à ces quelques réactions politiciennes, je préfère l'attitude des élus du Comité de Massif – Massif Central qui s'est réuni mercredi dernier. J'ai senti chez tous ces élus, qu'ils soient de droite ou de gauche, la même volonté de travailler au développement du Massif Central. Ils m'ont fait l'honneur de m'élire Coprésident du Comité de Massif, à l'unanimité, à côté de Monsieur le Préfet. Ils ont fait passer la volonté de travailler ensemble au développement du Massif Central avant des intérêts partisans. J'espère que l'on retrouvera cet esprit lors des Assises. Les Auvergnats n'attendent pas un combat entre la droite et la gauche. Ils attendent une mobilisation de tous pour bâtir l'avenir de l'Auvergne. Ces Assises ne doivent pas être les Assises de la droite ou de la gauche, elles doivent être le lieu de débats des Auvergnats et le départ d'un redressement décidé en commun.

Je vous invite, toutes et tous, à prendre votre place dans ce processus, sans a priori, et avec la seule volonté d'aller de l'avant. Je compte sur vous pour mobiliser les acteurs du développement et la population.

Je vous remercie.

*Applaudissements.*

Avec l'accord des Présidents de groupe, je donne la parole à Monsieur le Préfet qui nous fait l'honneur d'être présent.

## INTERVENTION DE MONSIEUR LE PRÉFET DE RÉGION

**M. LE PRÉFET :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, l'ouverture de votre session est pour moi la première occasion de vous rencontrer et donc de vous saluer officiellement.

C'est avec beaucoup de plaisir que je réponds à votre invitation dont je tiens à vous remercier. Elle me paraît, en effet, d'autant plus importante qu'elle est une occasion d'échanges, alors que les coopérations que l'État et la Région ont entre eux sont particulièrement nombreuses. Au quotidien, cette coopération se traduit par un important travail entre nos services, Monsieur le Président, et je m'en féliciterai d'autant plus librement, qu'étant récemment arrivé, je n'ai pas la responsabilité directe de la qualité des relations qui y préside.

Ces relations ont pour cadre privilégié le Contrat État-Région dont vous connaissez l'intérêt puisqu'il nous permet, ensemble, mais parfois avec d'autres – je songe notamment aux Conseils généraux – de travailler au développement de l'Auvergne sur la base d'un diagnostic partagé, sur une période suffisamment longue, sept ans, et avec des crédits d'un montant significatif, près d'un milliard d'euros.

Vous avez à l'ordre du jour de votre session, l'examen du bilan d'exécution de ce Contrat.

Vous avez relevé, Monsieur le Président, ce que vous avez appelé dans une formule assez habituelle, « le désengagement de l'État ». Je voudrais le situer.

Premier aspect : c'est vrai qu'il y a eu un démarrage relativement lent du contrat. Il n'a été signé qu'à la fin de l'année 2000. Les conventions d'application nécessaires ne l'ont été que dans le courant de l'année 2001, mais en 2003 nous constatons sa montée en puissance, ne serait-ce d'ailleurs que par l'émergence d'un certain nombre de dossiers importants qui justifiaient des études préalables, et aujourd'hui nous pouvons considérer que nous nous trouvons à une période de vitesse de croisière. Il est toujours difficile de se référer à des statistiques linéaires. Nous ne sommes pas dans la logique du septième annuel mais même par rapport à cette référence, je voudrais rappeler qu'à la fin de l'année 2003, le taux d'engagement financier de l'État était de 51 % de ses crédits inscrits au Contrat. Sur les

4/7 théoriques, il aurait dû être de 57 %. En tout cas, l'Auvergne est classée au septième rang des régions métropolitaines pour le taux de ses engagements contractualisés.

Parmi les domaines d'intervention des contrats, je souhaiterais faire quelques observations.

D'abord je voudrais souligner les résultats positifs en matière d'infrastructures routières. C'est un enjeu majeur pour l'Auvergne, nombre d'entre vous me l'ont déjà dit. En 2003, grâce à une bonne gestion administrative et technique des projets par les services de la Direction Régionale de l'Équipement, nous avons pu engager 94 % de notre programme alors que la moyenne nationale n'était que de 72 %. Cela a permis le lancement d'opérations aussi significatives que le Tunnel du Lioran, des travaux majeurs sur l'aménagement de la RCEA ou le contournement du Puy-en-Velay.

Il est vrai qu'aujourd'hui la situation est plus tendue en raison des difficultés de la situation budgétaire nationale dont chacun ici peut connaître les motifs, à commencer par une dette qui s'est massivement constituée au fil des ans.

Les difficultés de cette situation budgétaire nous imposent d'optimiser l'engagement des opérations routières en fonction des crédits qui nous sont délégués. À ce jour, nous avons fait en sorte qu'aucun chantier engagé ne soit interrompu. Nous avons dû en revanche reporter l'ouverture d'un certain nombre de nouveaux travaux sur l'année 2005 et nous aurons incontestablement un enjeu budgétaire fort à ce stade.

Vous avez souligné, Monsieur le Président, les difficultés dans le domaine ferroviaire et il est vrai que même si les enveloppes financières ne sont pas du même ordre, c'est le secteur préoccupant pour la région. Tout d'abord, parce que structurellement, c'est incontestablement celui qui a bénéficié de moins d'efforts dans le passé parce que les engagements de l'État, tout du moins ceux qui avaient été affichés dans le cadre de l'avenant au Contrat de Plan, ne seront pas budgétairement tenus – en tout cas du moins à hauteur des 6 millions que j'avais souhaités en 2004 pour ce qui concerne la ligne Clermont-Ferrand/Paris.

Je voudrais souligner qu'en revanche l'aménagement de la ligne Clermont-Ferrand/Lyon continue conformément au programme prévu et que les crédits disponibles en 2004 seront affectés à titre complémentaire pour des travaux en gare de Saint-Germain-des-Fossés qui bénéficieront aussi bien à l'axe Paris/Clermont que Paris/Lyon.

S'agissant de l'enseignement supérieur, les contraintes financières de cette année n'auront pas d'incidence sur le déroulement des opérations programmées, sous réserve d'une année budgétaire 2005 favorable, et à cet égard je voudrais renouveler ici publiquement l'engagement de Monsieur de Robien, Ministre en charge de l'Aménagement du Territoire. Les opérations inscrites au Contrat de Plan seront réalisées. Elles le seront probablement sur des délais plus longs que ceux escomptés dans la contractualisation. Nous sommes les uns et les autres suffisamment anciens pour savoir que cela était le cas d'à peu près tous les contrats de plan depuis que cette procédure existe. Après tout, il n'est pas totalement absurde, même si on peut le regretter, de devoir tenir compte d'un certain nombre d'éléments de conjoncture économique difficile – vous l'avez souligné, Monsieur le Président pour un Contrat de Plan qui avait été signé pour 7 ans en 2000.

Pour en terminer avec les contrats de plan, je voudrais dire que le Gouvernement a également pris l'engagement au terme de l'actuel dispositif, de mettre au point une nouvelle génération de contrats et qu'il a d'ailleurs engagé la concertation, notamment avec vos associations nationales représentatives pour concevoir la nouvelle mouture.

Il est un second sujet où nous sommes partenaires dans des conditions un peu exceptionnelles, c'est celui de la gestion des Fonds Européens. Cas unique en France, vous le savez, l'État à titre expérimental a délégué la gestion à la fois du Fonds Social Européen pour sa totalité, et pour la très grande majorité de ceux du FEDER à votre collectivité de manière à lui permettre d'optimiser la complémentarité entre ses interventions et celles de l'Europe.

Je voudrais dire que ceci a donné lieu à un travail important entre nos services dans un esprit constructif avec le souci que ce transfert de responsabilités se passe le plus efficacement possible, sans affecter l'objectif partagé, à savoir celui de mobiliser un maximum de ces crédits européens sur des projets de qualité et de nature à contribuer au développement de la région.

Compte tenu des règles mises en place par Bruxelles et notamment du redoutable dégagement d'office annuel des crédits, nous sommes partenaires sur un challenge visant justement à consommer de la meilleure manière possible les enveloppes dont nous disposons. Il est vrai qu'à la veille du rendez-vous de décembre prochain pour le dégagement d'office 2004, nous pouvons avoir un certain nombre de préoccupations.

Les crédits du FEDER au plan national sont mobilisés à plus de 70 %. En Auvergne, nous en sommes encore à un peu plus de 60 %. Quant au taux de paiement des opérations terminées, il atteint un tiers au niveau national et seulement un quart chez nous.

Je le dis, nous partageons ce souci de ne pas perdre de crédits et nous ferons, en tout cas pour les services de l'État, dans une coopération la plus loyale avec les vôtres, le nécessaire pour qu'il en soit ainsi.

Le problème n'est pas simplement celui des crédits de cet exercice, il y va de notre crédibilité pour obtenir la reconduction du mécanisme des Fonds Structurels au bénéfice de l'Auvergne et disons le, plus probablement du Massif Central.

Nous savons, pour ceux d'entre vous qui avez participé au colloque de Saint-Flour, par le Commissaire Jacques Barrot que ces choses ne sont pas évidentes, quelle que soit la volonté affirmée du Gouvernement français. Le premier élément est donc de démontrer notre crédibilité à utiliser la ressource dont nous disposons.

Donc, solidarité européenne pour l'Auvergne, solidarité nationale aussi. À cet égard les procédures de l'aménagement du territoire, parfois un peu technocratiques sont développées sur le terrain.

Lors de cette session, vous aurez à donner votre avis, à ma demande, sur la constitution d'un certain nombre de pays qui correspondent à autant de bassins de vie sur lesquels peuvent émerger des projets d'aménagement du territoire.

Je constate que, d'ici la fin de l'année, probablement à l'échelle de la région, sept d'entre eux devraient pouvoir se constituer sur l'Auvergne et au moins pour les tout premiers, l'État pourra contractualiser en mobilisant les financements sur les projets qui les intéressent. À cet égard, Monsieur le Président, je souhaite que la Région, les Départements s'associent aussi à cette démarche de contractualisation en nous permettant d'unir nos efforts. L'union de ces efforts existe déjà dans un certain nombre de démarches et je voudrais citer ici, celles que vous avez déjà mentionnées qui, avec l'inspiration active du Ministre de l'Économie et des Finances nous a permis, tant pour le secteur des Combrailles que celui de Thiers, ou le site de Vichy, d'être partenaires dans une démarche de compensation des handicaps nécessitée par l'adaptation de ces territoires.

Tout est loin d'être joué, je dirais même que le plus difficile commence : il s'agit de mettre en place les projets permettant de mobiliser les ressources nécessaires.

Sur Vichy, vous l'avez souligné, la situation est particulièrement difficile, je suis moi-même avec mon collègue de l'Allier tout à fait attentif à l'évolution de l'entreprise « Sediver » et je tiens à dire que cette affaire est, à certains égards, caricaturale de la logique du phénomène de délocalisation que vous évoquiez, puisque dans le même temps, « Sediver » construit et va prochainement inaugurer une usine en Chine, qui est devenue son principal marché.

Vous avez mentionné plusieurs initiatives du Ministre de l'Économie et des Finances et je songe à une rencontre avec les syndicats à Vichy. Il se trouve que j'étais à ses côtés en la circonstance.

Vous avez rappelé comment l'attente des élus de votre Assemblée, ainsi que le concours de Monsieur Hortefeux permettaient d'être assurés de l'attention de l'État en la matière. Il est clair que l'État fera le maximum, que ce soit pour une solution qui intéresse l'actuel dirigeant, Monsieur Zottola, Responsable de « Sediver », ou pour tout autre partenaire éventuel.

Simplement l'État ne cédera pas à des formes de chantage à l'emploi visant à mobiliser 6 millions d'euros sans aucune garantie sur l'effectif employé, voire sur la rémunération des salariés.

C'est vrai que nous avons une situation morose. Je ne crois pas non plus qu'il soit opportun – et je n'ai pas senti d'ailleurs que c'était dans votre état d'esprit – de céder à une forme de découragement.

L'Auvergne a un certain nombre d'atouts, un réseau de PME dynamiques, un certain nombre de grandes entreprises performantes, y compris dans des domaines de la recherche qui nous arrive parfois avec plus ou moins de succès et à l'avenir en tout cas avec davantage de moyens de protection contre les tentatives de déstabilisation qui font plutôt le jeu de la concurrence américaine.

En tout cas, s'agissant des opportunités à saisir, je songe notamment à celles ouvertes par le tout récent CIADT, sur l'initiative du Premier Ministre, qui crée un appel à projets pour des pôles de compétitivité. Dans ce domaine, notre région et certains de ses secteurs, pas simplement en matière de biotechnologie, ont une carte à jouer.

Vous avez évoqué et vous comprendrez que j'en dise également un mot, la loi du 13 août dernier relative aux libertés et aux responsabilités locales. Je ne sais pas si elle a été adoptée dans la précipitation, je constate qu'il a fallu quand même deux ans de concertation, d'échanges divers, qui dans certains cas d'ailleurs ont plutôt complexifié le bilan, sans doute parce qu'il faut tenir compte des préoccupations des uns et des autres.

Je relève et j'y suis sensible votre attitude républicaine qui va de soi, à savoir que cette loi est aujourd'hui notre référence, nous devons la mettre en oeuvre.

Je tiens à vous dire que, quelles qu'en soient les difficultés – et je pense que l'une des difficultés est qu'elle embrasse des chantiers extrêmement variés, qui là aussi s'étalent sur des périodes de temps qui peuvent être variables –, les services de l'État feront en sorte d'avoir un dialogue et des modalités constructives avec vous.

Nous avons d'ailleurs convenu du principe d'un groupe mixte qui puisse établir un calendrier de travail, un inventaire des dossiers à traiter. Nous ferons en sorte de le faire fonctionner utilement.

La Constitution a maintenant dans son texte la référence à une République décentralisée.

Je connais, et à certains égards je comprends, compte tenu d'un certain nombre d'expériences passées, les inquiétudes des responsables des collectivités locales de toute sensibilité, sur l'équité des transferts de responsabilités, de moyens.

Je constate, qu'aujourd'hui il y a des mécanismes juridiques, y compris de nature constitutionnelle, pour les garantir. Et, je constate que le Gouvernement s'est également engagé avec un premier geste significatif puisque la Commission de Bruxelles, il y a quelques jours, a donné son accord aux mécanismes de modulation de la TIPP sur l'initiative des collectivités, de manière à contribuer au financement nécessaire de la décentralisation.

Pour accompagner la décentralisation, l'État a engagé une réforme de ses propres services et notamment de ses services régionaux.

Je vous en épargnerai le détail mais sachez que dans les tout prochains jours, va sortir un décret qui restructure l'administration régionale en pôles dans les domaines clairement identifiés : le développement économique, l'éducation, l'économie agricole et le monde rural, le développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle, la culture, le transport, le logement, l'aménagement, la santé publique, l'environnement.

Chacun de ces pôles, sous mon autorité, est piloté par un des directeurs des services de l'État les plus directement concernés. Nous attendons de cette réorganisation la capacité de vous offrir des interlocuteurs plus réactifs par rapport à vos attentes.

Parallèlement, les textes qui sont récemment intervenus au cours de l'été et du printemps, ont conforté la responsabilité du Préfet de Région dans la cohérence de la conduite des affaires de l'État sur l'ensemble de sa région et structuré une relation avec notamment, les Préfets de Département qui, sans les mettre dans une position subordonnée qui serait peu conforme aux traditions du Corps, assurent en tout cas une démarche extrêmement étroite par rapport à vos interlocuteurs de l'État.

Cette démarche étroite se structure notamment à travers un document que je ne vous détaillerai pas aujourd'hui – mais nous aurons peut-être quelques occasions de le faire, notamment lors de vos Assises –, qui est un plan d'actions stratégiques de l'État en région, qui est le diagnostic de l'État sur les atouts et les handicaps de la région, les enjeux auxquels il lui faut répondre et compte tenu de ses compétences, notamment de ses compétences nouvelles, les actions prioritaires au nombre d'une quinzaine qu'il entend mettre en oeuvre.

Cet instrument qui devient la feuille de route des services de l'État, aussi bien d'ailleurs à Clermont-Ferrand que dans les départements, s'articule aussi sur la nouvelle mécanique, une révolution quasi constitutionnelle, celle de la LOLF (loi d'orientation sur les lois de finances) qui vise à faire que demain la dépense de l'État sera gérée non plus seulement en termes de consommation de crédits, mais en termes d'efficacité de coût objectif.

Voilà donc, ce que je souhaitais vous indiquer. Je voudrais vous dire, au-delà de ces références un peu technocratiques, que je suis très soucieux de la pérennité de la démarche contractuelle qui est la nôtre, et au-delà de l'Auvergne, de celle que nous avons déjà engagée pour le Massif Central.

Je sais que c'est une de vos préoccupations, Monsieur le Président – vous avez fait référence à notre coresponsabilité au sein du Comité de Massif. J'ai demandé au Premier Ministre d'inscrire, dans le programme des interventions territoriales de l'État, un volet Massif Central, spécifiquement, et j'ai de la même manière retenu parmi les cinq orientations stratégiques de l'État une dimension ayant trait à l'intégration de l'Auvergne dans le Massif Central. Tout ceci a comme intérêt surtout d'être assurés de pouvoir mobiliser et dans des logiques pluriannuelles, les financements nécessaires.

Voilà ce que je souhaitais vous répondre avec franchise et, j'espère, avec cordialité, pour vous dire que finalement nous nous mettons en situation de participer au rang qui est celui de l'État, aux grands débats que vous souhaitez instaurer dans les Assises régionales, de la même manière, à l'élaboration du futur schéma interrégional de développement du Massif Central. C'est-à-dire que nous nous mettons en situation de continuer à travailler dans l'exercice de nos compétences respectives mais, conjointement, au service de l'Auvergne.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur le Préfet. Il n'y a pas d'intervention, il y a le respect de l'autorité de l'État, Monsieur le Préfet, même si nous ne sommes pas d'accord sur certaines orientations, nous sommes dans une région où la cordialité prime – vous l'avez rappelé – de beaucoup sur les conflits d'orientation.

Je vous remercie encore une fois de votre présence devant notre Assemblée.

La parole est aux groupes politiques, je pense que dans la tradition c'est le groupe de l'Union Pour l'Auvergne qui commence : Monsieur Hortefeux je présume.

## DÉBAT GÉNÉRAL

**M. HORTEFEUX** : Cela aurait pu être Jean-Paul Bacquet... Mais, si vous souhaitez que l'on débute... Bien. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes donc réunis pour cette session de rentrée afin d'examiner un certain nombre de sujets et notamment la décision modificative n° 2 et le Contrat de Plan, l'une exigeant notre vote et l'autre que nous en donnions acte.

Cette décision modificative n° 2 appelle à dire vrai assez peu de commentaires de notre part. Non pas tant en raison de sa modicité – à peine 1% du budget primitif – mais plutôt du fait que, pour l'essentiel, elle est la conséquence des choix que nous avons proposés et adoptés lors du budget primitif. Si je m'arrêtais là je sens bien que cela manquerait un peu de sel...

Donc, il existe bien, ici ou là, des petits signes qui ne trompent pas, témoignant qu'une nouvelle conception de l'utilisation et de la gestion de l'argent des contribuables auvergnats prévaut désormais. Je vous cite deux de ces petits signes :

- 16.000 euros sur une petite ligne ici pour des adhésions à des associations diverses dont certaines entraînent des déplacements et des voyages ;
- 130.000 euros un peu plus loin pour des frais d'audits et autres études.

Allez, reconnaissons le, 150.000 euros d'un coup, comme cela, pour une petite décision modificative n° 2, c'est prometteur pour un grand budget primitif !

Quant au Contrat de Plan, je ne reviendrai pas sur ce que vient d'évoquer Monsieur le Préfet de Région qui a rappelé que le taux d'exécution avait atteint 51 % en 2003.

Je soulignerai simplement qu'il était de 36 % en 2002 et qu'il existe une première constatation heureuse, celle que l'État rattrape petit à petit le retard pris lors des premières années d'exécution, notamment en 2000 et 2001 alors que le taux de croissance, chacun s'en souvient, était particulièrement élevé.

Deuxième réflexion encourageante, pour les crédits de la Région, alors que nous avons tout juste dépassé le mi-parcours, le taux d'exécution global est de 114 % et je crois que nous devons là aussi être fiers que la Région soit ainsi très en avance sur l'exécution du Contrat de Plan.

Au-delà de ces réflexions qui seront précisées lors de l'examen successif des rapports, je voudrais profiter de quelques instants d'abord pour vous faire partager un sentiment, ensuite pour tenter de comprendre la position de la majorité régionale sur un sujet important et enfin revenir un instant sur ce que vous venez de présenter comme l'initiative phare.

Préalablement, le groupe de l'Union Pour l'Auvergne souhaite exprimer sa solidarité avec les salariés de « Sediver » qui se trouvent confrontés à de graves menaces pour leurs emplois et pour lesquels je me réjouis que, comme chacun ici s'accorde à le reconnaître, une mobilisation de tous – vous l'avez dit, Monsieur le Président – bien au-delà des clivages partisans, est engagée.

Je voudrais donc, tout d'abord, vous faire partager un sentiment qui est à la fois celui de l'injustice et de l'indignation. En effet, voici quelques jours s'est tenue l'inauguration de la grande foire de Clermont-Ferrand.

C'était la 27<sup>ème</sup> édition de cette foire et ce fut celle qui a accueilli le plus grand nombre de visiteurs depuis sa création : autour de 207.000. Ce succès de l'avis même du Commissaire général de l'exposition est dû en très grande partie au fait que c'était la première fois que cette foire se tenait à la Grande Halle d'Auvergne. Un succès comme nous n'en avons jamais connu grâce à un nouvel espace désormais offert aux Auvergnats.

Mais il n'y eut pas un mot, pas une parole, pour évoquer et remercier Valéry Giscard d'Estaing, celui qui l'a voulu, qui l'a imaginé, qui l'a porté et qui l'a mené à bien. À son égard ce n'est ni digne, ni juste, ni honnête. Comme il ne peut s'agir d'un oubli, c'est donc délibéré. Et, je vous le dis très simplement : quel qu'ait été le choix de chaque Auvergnat au printemps dernier, je suis sûr que pas un seul ne peut comprendre et accepter aujourd'hui une telle attitude qui, n'en doutez pas, est interprétée comme une marque de sectarisme.

Ensuite, le groupe de l'Union Pour l'Auvergne voudrait connaître et comprendre la position de la majorité régionale après la destruction illégale et violente de l'essai au champ de Marsat, le samedi 14 août.

Nous vous posons une question simple et claire : condamnez-vous ce saccage ?

Dénoncez-vous ce mauvais coup porté à la recherche ?

Vous désolidarisez-vous de ceux qui, par inconscience, détruisent les espoirs de succès contre certaines maladies particulièrement graves ?

Si nous vous posons aujourd'hui cette question, c'est qu'à l'évidence plus de quatre semaines après cette agression, vous n'avez pas apporté collectivement de réponse claire. Je dis, collectivement, puisque Jacques Mizoule l'a fait de son côté.

Il est vrai qu'en cela, vous êtes fidèle au titre de l'éditorial de la lettre des élus Verts du Conseil régional : « Ne pas confondre vitesse et précipitation ».

Au moins sur ce plan, votre programme est respecté et, peut-être, peut-on trouver l'explication de cette lenteur dans le fait que vous n'avez pas accordé à Monsieur Yves Gueydon – je cite son intervention dans cette même publication – le « Chargé de mission politique, rattaché à son poste de Vice-Président, afin de l'aider à préparer ses interventions ».

Nous sommes donc heureux de pouvoir l'aider à transmettre ce message car dans cette même publication, Pierre Pommarel décrit des négociations à l'évidence difficiles qui vous ont occupé pour la mise en place de l'exécutif et qui ne les ont pas encouragés à vous faire part directement de ce souhait.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais plus sérieusement conclure sur ce que vous venez donc de présenter comme la grande initiative de cet automne. Je veux naturellement parler des Assises territoriales. Je passe assez rapidement sur le fait que pour des raisons

inexpliquées, dans le Puy-de-Dôme, nous avons été prévenus la veille pour le lendemain, souvent par téléphone, parfois par fax et rarement par courrier, des réunions préparatoires à ces Assises.

En revanche, nous sommes clairement dubitatifs, Monsieur le Président, sur les trois objectifs que vous avez assignés à ces Assises, dans une récente interview : « faciliter la discussion, expliquer les vocations des territoires et enfin passer à l'élaboration des programmes territoriaux ».

Très honnêtement, nous pensions jusqu'à ce jour que la discussion était plutôt facile, nous supposons que la vocation des territoires était assez clairement définie et nous espérions que votre programme n'en était plus au stade de l'élaboration.

Autrement dit, dépenser 700.000 euros pour apprendre ce que nous savions déjà, parce que cela a été maintes fois dit, débattu et répété, cela ne nous paraît décidément pas justifié.

Je vous le dis sincèrement sans aucune volonté de polémique : nous, nous espérons de l'action, vous nous répondez par du verbe, nous guettions un programme, vous nous répondez débat, nous attendions des mesures, vous avancez le flou des vocations.

En conclusion, je vous le dis là aussi très clairement, ce n'est pas notre conception pour préparer l'avenir de l'Auvergne. Nous, pour notre part, nous entendons demeurer, envers et contre tout, fidèles à un principe simple : dépenser pour bien faire, et nous ne pouvons donc nous reconnaître dans cette démarche.

Je vous remercie.

*Applaudissements dans les rangs de l'opposition.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, la parole est au groupe Vert. Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL** : Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'affaire du moment, c'est bien sûr les délocalisations d'entreprises qui s'accélèrent, qui sont favorisées entre autres par l'élargissement de l'Europe à 25, alors que persistent toujours des distorsions énormes de salaire, de 1 à 10 sur le SMIC par exemple.

Elles sont favorisées également par des différences considérables de degré de protection sociale, par des fiscalités très différentes d'un pays à l'autre, et par la sous-tarifification généralisée du transport des marchandises à laquelle ne sont imputés que très partiellement ses coûts d'infrastructures et pas du tout ses coûts environnementaux.

Les mesures qui ont été annoncées récemment par le Gouvernement pour un milliard d'euros : les pôles de compétitivité, l'exonération de taxe professionnelle dans les zones d'emplois sinistrées, les crédits d'impôt pour les entreprises qui relocalisent – s'il s'en trouve –, toutes ces mesures ne sont qu'un cautère sur une jambe de bois. On ne s'en sortira que si l'on s'attaque réellement aux problèmes de fond, en visant à l'assainissement des échanges internationaux. Au sein du nouvel espace européen, ces questions ne peuvent que

se traiter de façon commune et concertée, car les solutions possibles doivent être acceptées par tous.

Nous souhaitons tous que l'ensemble des Européens ayant choisi de s'associer en un marché unique puisse progressivement, mais le plus vite possible, évoluer vers un rapprochement des niveaux de vie et cela nécessite forcément quelques efforts de la part des pays qui sont actuellement les plus développés.

Il est, d'ores et déjà, plus que temps d'agir pour l'harmonisation vers le haut des législations sociales, pour l'harmonisation de la fiscalité des entreprises, pour l'imputation des coûts indirects aux différents modes de transport. Si nous ne le faisons pas, la défiance envers l'Europe grandira de la part des victimes de cette concurrence, actuellement non maîtrisée, entre les pays d'un même continent.

Au lieu de courir après l'élargissement dans le seul but d'agrandir un marché où règnerait uniquement la loi de la jungle, il est plus que temps de traiter les questions sociales communes et d'assainir les conditions de nos échanges économiques.

Pour revenir à l'ordre du jour de notre session, je souhaite aborder brièvement la problématique du Contrat de Plan dont nous allons examiner le bilan d'exécution en 2003.

En matière de voies de communication, vous en avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Président, le Contrat de Plan de l'Auvergne se caractérise par une très forte distorsion entre les taux de mandatement des crédits de l'État, entre la route et le rail.

Fin 2003, nous en étions à 75 % du taux de mandatement pour la route, et seulement 17 % pour le rail.

Bien que particulièrement criante en Auvergne, cette situation n'est pas unique en France. À mi-parcours des contrats de plan 2000-2006, l'état des lieux n'incite guère à l'optimisme. Dans la plupart des Régions, on observe un retard considérable dans l'exécution des projets ferroviaires qui ne pourra pas être rattrapé.

Par ailleurs, la remise en question de nombreux projets ferroviaires par l'État est extrêmement inquiétante et des incertitudes très fortes pèsent sur le respect de ces engagements.

Le gel des crédits décidés en début d'année 2004 a spécialement affecté les projets ferroviaires plus que les projets routiers et cela augure mal de l'avenir pour que nous puissions nous orienter vers un développement durable.

Les besoins en investissements sur le ferroviaire sont pourtant considérables afin que le rail puisse redevenir une alternative crédible à la route, tant pour le transport de fret que celui des personnes.

Enfin, un mot sur les Assises territoriales qui révulsent Monsieur Hortefeux, je pense que le coût de 700.000 euros prévu pour le financement de ces Assises n'est pas un coût très élevé si on veut réellement faire participer les Auvergnats à leur avenir. Mais il est vrai que la droite n'a jamais été très empressée pour développer la démocratie participative. Par contre, c'est totalement différent en ce qui concerne la volonté du nouveau Conseil régional, et nous

souhaitons réellement que les Auvergnats s'approprient leur devenir et qu'ils participent à notre réflexion. Nous avons certainement depuis quelques mois beaucoup réfléchi sur les orientations que nous souhaitons prendre, mais nous ne prétendons pas détenir la vérité, et nous souhaitons, réellement et sincèrement, consulter les Auvergnats pour savoir comment ils veulent orienter leur développement.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie mon cher collègue. La parole est à Pascale Semet au nom du groupe Communiste et Républicain.

**Mme SEMET** : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est à une offensive terrible contre le monde du travail à laquelle nous assistons en cette rentrée, avec une accentuation de la politique libérale du Gouvernement.

Dans ces conditions, comment ne pas évoquer l'emploi sacrifié, les hommes écrasés et les territoires sinistrés par la multiplication des délocalisations dans la plupart des bassins d'emploi de notre région.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer celui de Thiers où malheureusement la tendance ne s'inverse pas. Nous pourrions aussi rappeler celui des Combrailles où les dirigeants du groupe « Eramet » n'ont pas hésité à tirer un trait sur des centaines d'emplois afin de répondre aux exigences de leurs actionnaires. Tout cela sous l'oeil bienveillant d'un Gouvernement téléguidé par Monsieur Seillière.

Mais la brûlante actualité m'invite à revenir sur la situation économique du bassin de Vichy. Particulièrement marqué par la dégradation de l'emploi dans des secteurs industriels importants, il est symbolique d'une politique qui sacrifie les hommes partout en France et en Europe.

Plusieurs rassemblements ont eu lieu ces derniers mois montrant les inquiétudes grandissantes des personnels, soutenus par la population et les élus locaux.

Je tiens, tout d'abord, à réaffirmer le soutien des élus Communistes et Républicains à tous les salariés qui luttent admirablement contre cette casse organisée, car rien ne peut justifier de tels coups portés à ces activités industrielles et à l'emploi.

Ce ne sont, ni des raisons de mutation économique, ni des problèmes de déficit financier qui justifient ces liquidations d'entreprises et ces pertes d'emplois. Elles dégagent des marges bénéficiaires importantes, ces activités sont utiles à notre pays et à l'économie locale.

Il s'agit donc bien par conséquent d'une stratégie qui privilégie les appétits financiers liés à la rémunération des actionnaires en recherche constante de rentabilité et de profits boursiers toujours plus importants.

La finance ou l'emploi, il faut choisir. Nous choisissons l'emploi.

Nous nous insurgons contre ces odieux chantages aux délocalisations dont sont victimes les personnels de « Sediver » mais aussi les collectivités publiques. D'un commun accord, MEDEF et Gouvernement instaurent dans ce pays une régression sociale sans précédent et une déstructuration de l'emploi.

En rejetant l'inacceptable chantage de « Vetroarredo », dont je me félicite que le Conseil régional, par la voix de Jacques Mizoule, l'ait vigoureusement dénoncé, les salariés de « Sediver » et leurs représentants ont proposé un plan alternatif très argumenté. Il permet la poursuite des activités existantes sur le site dans de bonnes conditions financières et de productivité. Ce plan de poursuite des activités de « Sediver » a été crédibilisé par la proposition de reprise d'un industriel français installé aux USA, la société « Vintech ».

À partir de l'ensemble de ces éléments, tout montre qu'il est possible de trouver une solution positive. Tout doit être mis en oeuvre pour l'encourager, pour que « Sediver » vive et se développe dans notre région. Il en va de la survie du site ainsi que de celle de tous ses sous-traitants. L'État porte déjà une lourde responsabilité en ayant rejeté une proposition industrielle de poursuite des activités de « Manurhin » sur le site de Bellerive-sur-Allier.

Nous sommes en droit d'exiger de Monsieur Sarkozy qu'il mette en accord les actes et les propos tenus lors de sa venue en Auvergne.

L'urgence de la situation commande, non pas les déclarations d'intention et encore moins les coups médiatiques, mais au contraire elle exige des actes concrets pour l'emploi et le développement économique.

Permettez-moi maintenant de faire quelques observations sur le Contrat de site signé en 2004 par l'État, la Région, le Département et l'agglomération Vichyssoise.

C'est à partir de l'annonce de restructuration de « Manurhin » par « Giat Industries » que le Premier Ministre, Monsieur Raffarin a, au printemps dernier, annoncé le contrat de site pour le bassin Vichyssois.

Diverses propositions ont été formulées sous forme d'actions structurantes pour le développement du territoire par les élus communautaires. Ces actions concernent des questions importantes liées au désenclavement, aux nouvelles filières de formation, aux activités liées au tourisme, à l'aménagement des zones d'activité entre autres.

Autant d'actions valorisantes pour un territoire de près de 80.000 habitants. À ce jour, les financements de soutien aux projets communautaires s'élèvent à 4,93 millions d'euros pour un coût des actions estimé à 104,77 millions d'euros. La participation régionale est de 2,922 millions d'euros. Au-delà de cette participation financière de l'État et de notre collectivité, je dois dire qu'au regard de la situation exceptionnelle de l'emploi sur ce secteur, le contenu du contrat de site ne répond pas à l'urgence de la situation provoquée par les coups portés.

C'est dire que les propositions du Gouvernement concernant le devenir de ce bassin, les solutions concrètes afin de répondre à l'angoisse des salariés sont totalement absentes de ce contrat. Elles ne sont pas à la hauteur des préoccupations actuelles. Le contrat ne peut avoir de cohérence et d'efficacité que s'il s'accompagne du maintien du potentiel existant et d'un vrai projet de réindustrialisation complémentaire.

La Région doit agir dans le domaine de ses compétences, notamment économiques, pour que toute solution favorable au maintien des activités actuelles soit encouragée car derrière ces atouts économiques, des femmes et des hommes sont dans l'angoisse du lendemain.

D'autre part, je demande que tous les financements publics d'État et de notre collectivité soient contrôlés et versés avec la condition d'une réelle politique de développement économique et de création d'emplois.

Le Premier Ministre vient d'annoncer cette semaine une série de mesures avec l'objectif d'une mobilisation nationale contre les délocalisations. Au-delà d'un affichage séduisant que seraient les pôles de compétitivité, en réalité ces projets ne remettent nullement en cause la gestion libérale des entreprises, mais au contraire, ces mesures vont de nouveau contribuer à faire de nouveaux cadeaux financiers sous forme d'exonération d'impôt aux sociétés et de cotisations sociales.

D'ailleurs, Monsieur Seillière se félicite de cette politique et revendique, dès à présent, son extension sur l'ensemble du territoire.

Loin de contrecarrer les délocalisations, ces mesures vont être un véritable appel au chantage à la délocalisation de la part des chefs d'entreprise, pour pouvoir bénéficier des avantages fiscaux qui seront accordés.

Les territoires vont être mis en concurrence pour le moins disant fiscal. Sous prétexte de fédérer l'ensemble des acteurs, entreprises, centres de recherche, universités, collectivités, d'un même territoire, les régions vont être sollicitées pour être les supports des grandes entreprises assumant les coûts de cette politique économique.

Sous couvert d'attractivité, le Gouvernement entend faire prendre en charge les efforts gigantesques des dépenses en recherche et développement par les Conseils régionaux et les universités. Cette politique est dangereuse, néfaste car elle asphyxie les collectivités territoriales.

L'utilisation des fonds publics doit au contraire servir à encourager une vraie politique de développement des bassins d'emploi. Les aides apportées aux entreprises sous forme d'allègement des charges doivent être accordées aux sociétés qui investissent pour impulser une politique créatrice d'emplois.

Les concours financiers des banques doivent être consacrés à donner de nouveaux moyens pour financer la recherche scientifique et technique et donner aux populations les qualifications nécessaires.

Ce tableau noir de la situation économique de notre région nous ramène à l'actualité politique avec le débat qui anime l'ensemble de la classe politique concernant le projet de Constitution Européenne. La position des Communistes est claire : nous refusons ce projet qui s'inspire de la pensée libérale de son maître, Monsieur Valéry Giscard d'Estaing et qui veut faire accomplir à la construction européenne son grand tournant libéral.

Nous nous réjouissons que d'autres voix s'élèvent avec nous pour dire non à ce traité et ouvrir enfin la voie d'une autre Europe que celle des marchés, des délocalisations, du démantèlement des services publics, une Europe de progrès social et économique.

Les semaines qui viennent vont être aussi occupées par le grand débat régional des Assises.

Les Conseillers régionaux Communistes vont s'y impliquer totalement. C'est un moment important de la vie politique régionale pour définir avec les Auvergnats les chemins d'un nouvel avenir pour notre région. Il s'agit là d'un rendez-vous capital pour relever les grands défis auxquels l'Auvergne est confrontée, car les perspectives démographiques et économiques de notre région sont, en effet, très préoccupantes.

C'est pourquoi la mobilisation de toutes les énergies, de toutes les compétences, de tous ceux qui jouent un rôle à quelque titre que ce soit dans la vie régionale est aujourd'hui indispensable. Il y va du devenir de l'Auvergne.

Merci, Monsieur le Président, et chers collègues, de votre attention.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie Madame Semet. La parole est au groupe Socialiste, Monsieur Jean-Paul Bacquet.

**M. BACQUET** : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Monsieur le Recteur, mes chers collègues, bilan 2003 du Contrat de Plan, décision modificative n° 2, Charte de développement de plusieurs pays constitués, bilan d'exécution de la gestion des crédits européens... Voici donc un ordre du jour chargé que le Président nous propose et qui confirme que l'Assemblée régionale choisie par les électrices et les électeurs d'Auvergne, en mars dernier, est désormais pleinement impliquée dans le devenir de notre territoire.

Le Conseil Économique et Social a fourni, comme à son habitude son avis, dont nous tiendrons bien sûr le plus grand compte.

Ordre du jour chargé, et pourtant, les Assises territoriales à venir n'ont pas encore apporté tous les éléments et les ambitions pour notre région que les principaux acteurs économiques, sociaux, donneurs d'ordre, responsables et élus ne manqueront pas de nous transmettre pour nous conduire demain à modifier en profondeur les modes d'interventions de la Région, pour plus d'efficacité et plus de crédibilité. Car, comme vous le savez, le rapport « Diry » nous a démontré une fois de plus combien la situation est grave et combien l'enjeu à venir dépend de notre volonté de faire bouger les choses.

Cela nous confirme combien nous ne pouvons ignorer le contexte politique et économique national et international dans lequel l'Auvergne évolue. Comme vous le savez, ce contexte influe notablement sur la santé de l'économie auvergnate, sur l'attente de nos concitoyens, mais aussi sur leurs inquiétudes, ô combien justifiées... et ce sont ces inquiétudes que je souhaiterais évoquer.

La première, bien sûr, et tous les sondages en attestent, reste et demeure la crainte du chômage. Et, ne nous berçons pas d'illusions sur un taux de chômage régional inférieur à la moyenne nationale, dès lors que celui-ci n'est dû qu'au départ anticipé d'une jeunesse à qui nous n'offrons pas la possibilité de construire son avenir sur place.

Chômage qui frappe directement les demandeurs d'emploi, mais aussi plus insidieusement menace de chômage à travers des délocalisations, d'autant plus inacceptables qu'elles deviennent aujourd'hui banalisées. Oui, cette menace permanente sur les emplois industriels français est non seulement présente mais elle devient quotidienne.

Et, comment pourrait-il en être autrement quand le Baron Ernest-Antoine Seillière de La Borde, au nom du MEDEF, tient un discours qui encourage un odieux chantage contre les salariés, l'organisation générale d'un recul social, la crainte et la précarisation, au point de voir s'installer dans notre pays un climat d'insécurité sociale grandissant ?

Le Baron Seillière préconisait d'ailleurs au Gouvernement de renoncer à la hausse du SMIC, prétextant que cela pénaliserait les entreprises alors que dans le même temps :

- AXA publiait un résultat net semestriel en hausse de 590 % au 1er semestre 2004 par rapport à 2003.
- « Renault » voyait son bénéfice net semestriel progresser de 28,5 %.
- « PSA Peugeot Citroën » affichait un chiffre d'affaires en hausse de 4,25 %.
- « Total » et « Arcelor » en raison de la hausse du cours des matières premières obtenaient des résultats nets trimestriels en hausse de 22 % pour le premier trimestre et 280 % pour le second.
- Le groupe « Alcatel » confirmait un résultat de 23 millions d'euros pour le 1er trimestre 2004, etc...

Et depuis quelques semaines, les sociétés du CAC 40 annoncent des chiffres spectaculaires.

Certes, il serait trop facile et purement polémique de considérer toute forme de délocalisations comme une atteinte à l'économie de notre pays, car nous connaissons des entreprises qui s'installent à l'extérieur pour développer et « solvabiliser » sur place un marché spécifique. J'ai eu l'occasion d'en visiter en tant que rapporteur du budget du commerce extérieur à la Commission des Affaires Étrangères, et je mesure ce que les entreprises apportent à notre pays. C'est le cas de « Renault », entreprise performante, qui en décidant d'investir en Europe de l'Est produira sur place un véhicule spécialement adapté et destiné à la clientèle locale.

Cela permettra non seulement d'asseoir la position d'une marque française à l'étranger, mais aussi de développer en France des emplois de recherche et d'ingénierie.

Cette externalisation ne peut être condamnée car il s'agit d'une « délocalisation de capacité n'entamant en rien le tissu économique français, bien au contraire », comme l'écrit Yves Messarovitch, dans le journal « Le Figaro ».

Mais il n'en est pas de même des délocalisations sauvages qu'ont précédé souvent les tristement célèbres licenciements boursiers, délocalisations qui obéissent à une seule règle, celle de la rentabilité maximale, celle des « patrons voyous », comme le disait Monsieur Raffarin.

La liste est malheureusement trop longue, « Sediver », bien sûr et tous les orateurs l'ont citée « ST-Microelectronics », « Kindy », « Facom », « BS2 » (filiale de SFR), « Vishay », « Doux », « Bosch », et tant d'autres.

Pour qualifier ces méthodes, je reprendrai là encore les termes du « Figaro », qui n'est pas, comme chacun sait, l'organe du Parti Socialiste : « certains chefs d'entreprises répondent aux seules exigences d'actionnaires financiers dénués de toute stratégie industrielle, actionnaires qui exigent la meilleure rentabilité possible, comprise entre 15 % et 25 %, soit quatre fois ce que rapporte une obligation ».

Cette procédure doit être condamnée car elle est inacceptable. On avait, il y a quelques années, reproché à François Mitterrand de dénoncer « ceux qui s'enrichissent en dormant ». Et bien aujourd'hui, ceux-là mêmes vont plus loin et s'enrichissent en supprimant les emplois salariés français, quelle que soit la rentabilité de l'entreprise. Le seul objectif est désormais le profit et seulement le profit, même si celui-ci doit se faire au détriment du tissu économique et social de notre pays, et même si cela doit se faire en enlevant tout espoir d'harmonisation sociale aux salariés à bas prix des zones d'implantation.

Il suffit de lire le rapport du Département du Travail Américain sur le coût horaire moyen de la main-d'œuvre de l'industrie manufacturière pour s'insurger contre ces démarches de délocalisation : 20,3 dollars aux États-Unis, 22,9 dollars en Allemagne, 15,9 dollars en France, mais seulement 2,9 dollars au Mexique et 0,4 dollar en Chine.

Oui, si l'on doit s'en tenir à une telle analyse comptable et ne rechercher que le profit, le dumping social ne peut que durer, les délocalisations se renforcer, les inégalités devenir de plus en plus criantes et les plus pauvres, quel que soit leur pays, devenir toujours plus pauvres.

Le groupe Socialiste dénonce avec force cette triste réalité, mais il dénonce aussi l'hypocrisie de la droite qui fait pleurer Monsieur Borloo sur une situation sociale qu'il ne peut aujourd'hui masquer et contre laquelle les propositions qu'il fait ne sont pas accompagnées de moyens financiers suffisants.

Dans le même temps, la droite, par la voix de Monsieur Sarkozy, fait un plaidoyer en faveur de l'ultralibéralisme. Le 4 septembre dernier à Avoriaz, il déclarait : « Je reconnais le droit des nouveaux États membres de diminuer leur impôt, voire pour certains de le réduire à 0 % pour renforcer l'attractivité de leur territoire, et attirer ainsi les industries et les richesses dont ils ont besoin », précisant d'ailleurs que dans ce cas, ils n'iront pas demander des Fonds de compensation Structurels.

Quelle belle hypocrisie et quel bel encouragement à la délocalisation des emplois industriels français !

Face à cette hypocrisie, il faut, pour être crédible, des réponses politiques coordonnées aux niveaux européen et international, en particulier en engageant l'Europe sur la voie de l'harmonisation fiscale et sociale.

Le peuple français, à trois reprises cette année, a clairement manifesté sa désapprobation vis à vis de la politique gouvernementale. Mais nous savons, nous socialistes, que le peuple n'acceptera, ni l'inaction, ni les promesses sans lendemain, et ce d'où qu'elles viennent.

Nous sommes persuadés que l'action politique ne pourra se réduire à une communication aussi bien faite soit-elle, qui ne serait qu'illusion, même si certains croient que cela est encore possible.

Dans le journal « Le Monde » du 2 septembre, notre collègue Brice Hortefeux déclarait au sujet de son fidèle ami – et parce qu'il est son conseiller –, Nicolas Sarkozy : « Au moment où il prend une panoplie de mesures difficiles, en matière d'immigration, il en prend une autre qui fait écran ».

Dans ce contexte, le plan Borloo ne serait-il pas, en faisant écran, l'aveu de l'échec gouvernemental ou plutôt le désaveu de l'action de ce pauvre Monsieur Raffarin comme dit le Baron Seillière ? Plan Borloo parce qu'après deux ans de gouvernement de droite, celui-ci découvre les dégâts causés par la destruction du traitement social du chômage, des emplois jeunes, des CEC, des CES, de la politique d'insertion, bref, de tout ce qui est indispensable au maintien de la cohésion sociale d'un pays, même dans des conditions économiques difficiles. Et cela a été fait dans la plus grande précipitation et sans passer par le « 49-3 »...

Nous souhaiterions bien sûr que ce plan réussisse pour que les plus faibles sortent de la précarité et de la marginalisation dans lesquels on les a rejetés. Mais comment croire aux promesses de Monsieur Raffarin lorsqu'on sait qu'il fera demain l'inverse de ce qu'il annonce aujourd'hui, comme nous l'avons vu dernièrement pour ce qui concerne la revalorisation du SMIC ou le rapatriement des capitaux ? Comment croire que le chômage va baisser lorsque la droite vient d'inventer dans notre pays la croissance sans emploi ? En effet, pour la première fois depuis 1945, les emplois industriels ne sont même plus compensés par les emplois de services.

Oui, Monsieur le Président, nous abordons cette séance avec sérieux et détermination, mais aussi avec beaucoup d'inquiétude. C'est la raison pour laquelle les groupes de la majorité du Conseil régional ont décidé de déposer un vœu commun pour interpeller le Chef de l'État et le Premier Ministre pour qu'ils prennent de vraies mesures contre les délocalisations. Vraies mesures, car l'annonce faite lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire qui consiste à créer des pôles de compétitivité où se cumuleraient exonérations fiscales et sociales ne peut s'apparenter qu'à une « mesurette ».

Elle risque, d'ailleurs, d'avoir pour principal effet une accentuation de la fracture régionale dont l'Auvergne serait inéluctablement victime, alors qu'à l'évidence des aides devraient être orientées en direction des régions et secteurs en difficulté ou en devenir, pour leur permettre de se reconvertir ou de créer des emplois à très haute valeur ajoutée, et pourquoi pas conduire vers une péréquation régionale.

C'est ce type de mesures que l'Auvergne attend. Et il y a urgence, d'autant plus que les délocalisations touchent notre région quelquefois de la manière la plus brutale et la plus primaire, comme chez « Sediver », où le chantage exercé sur les 294 salariés apparaît d'un autre âge et laisse entendre – et laisserait entendre, je l'espère – que désormais tout serait permis.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, il est indispensable qu'à la suite de l'audit que vous avez lancé, se mette en place un meilleur système de contrôle des subventions allouées par la Région et en particulier un contrôle a posteriori pour mesurer si la motivation initiale du subventionnement a été respectée et suivie de l'efficacité souhaitée.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le contexte politique et économique national n'est guère encourageant, et il nous impose encore plus de travail et plus de volonté pour développer notre Région dans la justice sociale comme nous l'avons fait lors de la mise en place de la gratuité des manuels scolaires.

Les Assises régionales vont maintenant se tenir, nous attendons beaucoup de celles-ci pour donner à l'Auvergne la crédibilité qu'elle mérite.

Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur le Député, Président de groupe, je vous propose que nous nous retrouvions à 14 heures précises pour reprendre nos travaux. Je voudrais simplement dire que je ne réponds pas aux intervenants. Toutefois, je souhaite amener une précision, parce que je n'aime pas quand on déforme délibérément la vérité.

Je rappelle simplement qu'à l'inauguration de la foire de Cournon, nous n'avons pas été amenés à prendre la parole, donc si vous avez des reproches à faire, adressez-les aux organisateurs de la foire et non pas au Président de l'Assemblée régionale.

*Applaudissements.*

Deuxièmement, je voudrais rappeler qu'il ne s'agit pas d'une réalisation de Monsieur Giscard d'Estaing mais de l'utilisation des fonds des contribuables, alors rendons leur ce qui leur appartient. Mais je ne veux pas rentrer dans la polémique.

*La séance est suspendue à 13 heures et reprise à 14 heures.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous demande de regagner vos places. Je propose que nous passions à l'ordre du jour : nous allons passer les rapports concernant la décision modificative et je donne la parole à Monsieur Mallot.

## PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2004

RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION

présidée par M. Jean MALLOT

**M. MALLOT** : Monsieur le Président, nous sommes prêts et donc la décision modificative n° 2 qui figure à notre ordre du jour comporte effectivement plusieurs mesures.

Tout d'abord page 37, rapport n° 1.

Nous avons donc examiné tous ces rapports en commission et s'agissant du rapport n° 1, c'est Monsieur Jacques Mizoule qui doit le rapporter devant nous.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Mizoule, vous avez la parole.

AIDE AU RECRUTEMENT DE CADRES  
FONDS RÉGIONAL D'AIDE À L'INTERNATIONAL - SOUTIEN AUX FILIÈRES  
PRIORITAIRES - PARTICIPATION AU CAPITAL DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE, DES  
SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT  
TRANSFERT DE TECHNOLOGIES - MODIFICATION DE PROCÉDURES  
PROJET DE CONVENTION AVEC LES QUATRE CONSEILS GÉNÉRAUX D'Auvergne  
CONTRAT DE TERRITOIRE DES COMBRAILLES ET DE THIERS, CONTRAT DE SITE DE  
VICHY/CUSSET/BELLERIVE-SUR-ALLIER

*Rapport n° 1 présenté par M. Jacques Mizoule*

**M. MIZOULE** : Ce rapport contient plusieurs points, quatre pour être précis, dont certains ne sont que des mesures d'ajustement.

- Le premier point : ajustements de crédits pour des augmentations, des diminutions ou des virements.
  - Les augmentations sont faites pour abonder des lignes où les engagements ne sont pas couverts par les crédits de paiement. C'est le cas de l'aide au recrutement de cadres pour 200.000 euros, le fonds régional d'aide à l'international pour 300.000 euros et le soutien aux filières prioritaires, liées à l'initiative « Bravo l'Auvergne ! » pour 110.000 euros.
  - Les diminutions concernent nos participations au capital de SEM, SDR ou sociétés de financement pour 500.000 euros ; le transfert de technologies en ce qui concerne la construction des locaux de l'ADIV pour 110.000 euros.
  - Les virements entre les programmes sont des mesures techniques que je ne commenterai pas.
- Le deuxième point concerne la modification de procédure visant à conférer à la première Commission le rôle qu'assumait auparavant la Commission ad hoc pour le

dispositif d'aide à la participation au capital des PME et PMI par l'intermédiaire de SOFIMAC.

- Le troisième point concerne des projets de convention avec les quatre Conseils généraux dont l'objet est d'autoriser le Président a signé les conventions ainsi que leurs avenants, avec les Conseils généraux désireux de s'inscrire dans cette démarche. Les projets de convention sont prêts, il faut que nous soyons prêts également à les signer. Il restera aux Départements à nous indiquer leurs intentions.
- Le quatrième point concerne les Contrats de territoire et le Contrat de site de Vichy. Une information à ce sujet a été donnée lors de la précédente session. Le problème est le suivant : lorsqu'ils ont été signés le 21 juillet pour le compte du Conseil régional par René Souchon qui représentait le Président, nous n'avions pas délibéré sur ces contrats. La réglementation nous oblige à régulariser cette situation. Seule l'Assemblée peut donner l'autorisation au Président de signer ces contrats. La signature du 21 juillet était une signature d'intention qu'il s'agit aujourd'hui de confirmer par une signature en bonne et due forme.
  - Pour le premier Contrat, le Contrat de territoire des Combrailles : la Région intervient à hauteur de 4,423 millions d'euros dont 2,5 millions d'euros supplémentaires.
  - Pour le Contrat de territoire de Thiers : la Région intervient à hauteur de 4,133 millions d'euros avec un effort supplémentaire d'environ 2 millions d'euros.
  - Pour le Contrat de site Vichy/Cusset/Bellerive-sur-Allier. Il est nécessaire de vous indiquer une modification du rapport tel que vous l'avez reçu. Dans le tableau qui se situe page 50, dans la colonne « coût total », il est indiqué pour le compte du raccordement de l'autoroute A71 à Vichy un montant de 73 millions d'euros, ce qui porte le montant global du contrat à une hauteur très importante et ne reflète pas ce qu'est réellement ce contrat. Après avoir eu un échange avec le Préfet de l'Allier, celui-ci accepte que dans la version définitive qui sera signée, ce montant soit ramené à 1,5 million d'euros qui correspond aux études préalables et aux acquisitions foncières ; ce qui réduit d'autant le coût total et le porte maintenant à 33,265 millions d'euros. Cela ne signifie pas que le raccordement de l'A71 est repoussé – ou tout du moins je l'espère – c'est simplement pour une meilleure lecture de ce Contrat de site.

Contrat sur lequel je ferai simplement deux commentaires :

- Le premier c'est qu'il s'est percuté en quelque sorte avec le Contrat d'agglomération que l'État a signé avec l'agglomération. On y trouve des lignes qui n'ont rien à voir avec un Contrat de site, un mélange des genres qui n'a pas été très heureux en terme de lisibilité.
- Le deuxième est que ce contrat est lié à la restructuration des industries de l'armement et à la fermeture annoncée des sites de Cusset et de Bellerive. Ceci va conduire à des réductions industrielles sur ce bassin – on l'a déjà évoqué avec « Sediver ».

D'après la majorité régionale, et c'est aussi l'avis – je crois que je peux le dire en leur nom – d'un certain nombre d'élus de l'agglomération de Vichy, il ne répond pas aux enjeux industriels qui sont posés à Vichy.

La seule solution imaginée qui aurait pu être une réponse directe figure d'ailleurs dans le contrat. Vous le voyez à la première ligne avec l'hypothèse de l'implantation d'une nouvelle activité qui était celle d'« Eurodec ». Comme vous pouvez le constater, il n'y a rien en face ! En effet, à ce jour l'hypothèse « Eurodec » a quasiment disparu des possibilités de nouvelles implantations.

Il est vrai qu'un autre projet est en cours de gestation, celui dont le Ministre avait fait l'annonce le 21 juillet mais il est vraiment très modeste, loin d'être encore acquis. Nous y travaillons en partenariat avec l'État et nous espérons aboutir assez rapidement. Sachez simplement que, dans un premier temps, pour l'année 2004, ce serait 15 emplois et à l'horizon de trois ans, si tout se passe bien, 200 emplois, ce qui sera conséquent, mais encore faut-il que nous y arrivions.

Je voulais donc faire ces deux commentaires pour que nous ayons une lecture du Contrat de site qui prenne en compte non seulement les colonnes mais aussi le contexte.

Il nous est proposé aujourd'hui de donner délégation au Président pour signer les Contrats de territoire des Combrailles, de Thiers, ainsi que le Contrat de Site de Vichy/Cusset/Bellerive-sur-Allier, modifié comme indiqué ; de considérer que cette délégation entérine définitivement la signature des contrats apposée par le représentant de notre collectivité le 21 juillet alors que cette délibération n'avait pas été prise ; de donner délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre des différentes actions contenues dans ces contrats.

Et je terminerai par cette dernière ligne pour rajouter que nous fûmes soumis à rude pression entre la fin mai et la mi-juillet par l'État pour que nous arrivions à des contrats qui puissent être annoncés et signés en présence du Ministre. Nous avons travaillé dans des conditions pas toujours idéales pour la sérénité et l'approche complète du contrat.

Ceci étant, nous l'avons fait. Ils ont été signés le 21 juillet. Je propose – mais le représentant de l'État n'est plus là – que nous mettions la même diligence pour les mettre en oeuvre.

Ces territoires ont besoin d'aides qui n'attendent pas. Si je dis cela, c'est que je trouve que la fébrilité de juin et juillet a été remplacée par une attente qui me paraît longue.

J'espère que l'État saura entendre ce message et très rapidement nous réunir pour mettre en oeuvre les contrats.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Deux petites remarques :

- le raccordement de l'A71 à Vichy est concédé, donc les collectivités ne devraient même pas être sollicitées. C'est la société SAPRR qui devra en assumer la charge. C'est vrai qu'on ne comprend pas ce qu'il fait dans le Contrat de site ;

- deuxième remarque : le projet de convention avec les quatre Conseils généraux n'a plus beaucoup d'intérêt, puisque la loi du 13 août 2004 dit que la Région n'est plus chargée que de coordonner les aides économiques, c'est-à-dire présenter un rapport annuel sur l'ensemble des aides publiques, sur l'ensemble des quatre départements. Il y a donc plus lieu de faire référence à la loi Vaillant.

Quelqu'un souhaite-il intervenir ? Madame Rouaire.

**Mme ROUAIRE** : Le groupe Vert va s'abstenir sur ce Contrat de site de Vichy regrettant que le raccordement à l'autoroute A71 soit intégré à ce Contrat de site, comme vous venez de le signaler. Il est quand même cité pour 1,5 million d'euros.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Mizoule.

**M. MIZOULE** : L'État a tenu absolument, pendant la phase de discussions, inclure ce volet-là. Aujourd'hui, il accepte de le porter à la hauteur de 1,5 million d'euros. Mais il est clair que pour ce qui concerne les collectivités, nous ne sommes pas du tout engagés, comme vient de le rappeler le Président, dans la moindre dépense à ce sujet-là.

Nous pourrions avoir la même réflexion sur d'autres lignes du Contrat de site qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, n'ont pas lieu d'être ici. Cela dit, elles correspondent à des actions que les élus de l'agglomération ont souhaité mettre en place. Qu'elles soient financées par le Contrat de site ou par le Contrat d'agglomération, l'essentiel est qu'elles le soient.

Il faut être pragmatique en la matière et avancer. Quant au volet sur l'A71, il est là pour mémoire et ça ne va pas au-delà.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai bien retenu que le groupe Vert souhaitait un vote séparé. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Malhuret.

**M. MALHURET** : Je voudrais simplement faire deux ou trois réflexions après ce que vient de dire Monsieur Mizoule.

Je suis étonné qu'il nous dise qu'un certain nombre d'élus estiment localement que le Contrat de site n'est pas à la hauteur des enjeux parce que je crois – et vous avez d'ailleurs participé à cette préparation au cours des derniers mois – que peu de contrats de site ont été préparés avec autant de réunions de l'ensemble des élus, des chambres consulaires, de l'ensemble des personnes intéressées par ce sujet sur le bassin d'emploi, et que le vote et la signature du Contrat de site ont été discutés jusqu'à la dernière réunion qui regroupait une centaine de personnes et à laquelle encore une fois vous étiez. Vous avez pu constater que tout le monde était d'accord.

Tous les élus ont été d'accord avec les représentants de l'État.

Je n'ai entendu à aucun moment quiconque dire que ce n'était pas à la hauteur des enjeux. Bien entendu, on a toujours envie que cela aille plus loin, vous-même peut-être, en tout cas pas dans l'agglomération de Vichy, d'après ce que j'ai écouté.

Il y a des sujets sur lesquels je peux m'associer, dans certaines motions qui seront votées tout à l'heure ou dans certains voeux où on peut reprocher à l'État tel ou tel désengagement. Je ne crois pas que ce soit le cas sur le Contrat de site de l'agglomération de Vichy.

Deuxième réflexion que je voudrais faire, c'est que ce Contrat de site a une grande vertu à mon avis, c'est qu'il parle de l'avenir.

Depuis des mois et des mois, la sinistrose qui règne sur le bassin de Vichy me paraît petit à petit avoir des effets contre-productifs.

De ce point de vue-là, j'ai d'ailleurs été tout à fait intéressé par la réunion des élus socialistes relatée par « La Montagne », il y a quelques jours à Vichy, car c'est le discours que j'ai trouvé dans cet article qui disait, comme je le pense aujourd'hui, qu'il allait falloir continuer à se battre pour sauver les emplois qui peuvent l'être, mais aussi parler de ceux qui peuvent être mis en place parce que la vie change, la vie industrielle, comme la vie, change.

Quand on voit les rubriques de ce Contrat de site, c'est vraiment de l'avenir dont il s'agit.

Ce dont on a le plus besoin aujourd'hui à Vichy, c'est de parler de l'avenir et de le préparer. De ce point de vue-là, le Contrat de site est une bonne chose. Il faut aujourd'hui positiver parce qu'à force de négativer l'image de Vichy, on va aussi négativer les désirs de ceux qui pourraient demain s'installer à Vichy.

Je pense que vous comprenez ce que je dis là, et c'est fondamental. Le Contrat de site va dans ce sens-là.

De ce point de vue, je voudrais prendre l'exemple d'« Eurodec », je ne sais pas si cela se concrétisera ou non, je continue à penser qu'on peut espérer que cela se concrétise. Je dois dire que parce qu'un certain nombre de retards ont été pris, les 50 premiers emplois d'« Eurodec » qui devaient aller à Vichy, il y a un an, sont allés en Meuse ou en Meurthe-et-Moselle et aussi parce qu'il n'y avait pas d'immobilier d'entreprises prévus à ce moment-là, pas de foncier.

Ces 50 emplois auraient pu être à Vichy. Pour moi, « Eurodec » n'est pas fini mais 200 emplois dans l'entreprise de services qui vont être créés en trois ans, il y a beaucoup de bassin d'emploi qui le souhaiterait et de ce point de vue-là cette initiative doit aussi être saluée.

Je voudrais terminer en disant que pour ma part et à la différence de la représentation du groupe Vert, je me félicite de ce Contrat de site et j'espère que nous sommes nombreux dans ce cas-là. En tout cas, je peux vous dire qu'à Vichy et dans l'agglomération de Vichy, la plupart des habitants et de nos concitoyens se félicitent que le raccordement de l'autoroute A71 à l'agglomération Vichyssoise ait été décidé. Mais je voudrais dire que je me félicite

également de ce que le Président Dériot, Président du Conseil général de l'Allier, nous ait appris, il y a quelques jours, que l'État avait décidé de s'engager sur la maîtrise d'ouvrage du contournement nord de Vichy. Ce qui permet au Conseil général de s'engager sur la maîtrise d'ouvrage du contournement sud qui est la condition nécessaire à l'arrivée de l'autoroute A71, si nous ne voulons pas qu'elle arrive, soit dans un no man's land, soit dans une zone où elle poserait des problèmes aux riverains.

Pour ma part et pour notre part bien entendu, nous nous félicitons que des études, même s'il ne s'agit aujourd'hui que d'études, et même si je comprends pourquoi le montant global a diminué, que l'État montre un engagement sur le raccordement de l'autoroute par l'intermédiaire de la SAPRR, comme l'a signalé le Président, et sur le contournement de Vichy.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, Monsieur le Maire de Vichy. Monsieur le Maire de Bellerive.

**M. GUERRE** : Monsieur le Président, je crois que ce texte, ce projet et la manière dont s'est réalisé le Contrat de site, doit porter un certain nombre de clarifications qui permettraient à tout le monde d'avoir une meilleure lisibilité.

Le Contrat de site est exclusivement lié à la décision prise par l'État, il y a deux ans, de fermer l'entreprise « Giat Manurhin ». Et c'est tout.

Il est vrai que lorsqu'on regarde l'ensemble des opérations qui sont prévues, il n'y a pas d'opérations d'implantation d'activités nouvelles.

Je me souviens lorsque Madame Alliot-Marie avait annoncé cette décision concernant « Manurhin », elle avait indiqué qu'il y aurait le projet « Eurodec » avec ses 200 emplois. J'espère aujourd'hui très sincèrement que l'annonce faite par Monsieur Sarkozy au mois de juillet dernier concernant un centre d'appel pouvant évoluer dans deux ans vers 200 emplois sera suivi d'effet d'une manière très concrète. C'est la première observation.

Deuxième point que je souhaiterais aborder, c'est qu'effectivement tout cela se superpose plus ou moins avec le Contrat d'agglomération qui était déjà négocié. Il faudrait aller regarder plus en détail pour savoir comment les choses se passent.

Troisième point qui sera la conclusion des deux premiers, c'est que par définition et compte tenu de l'état général de désindustrialisation sur le bassin d'emploi, ce Contrat de site ne peut en aucune manière répondre aux objectifs de réindustrialisation et de diversification d'activités sur l'ensemble du bassin.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, mes chers collègues. Tout le monde a bien retenu le souhait des Verts de procéder à un vote séparé pour ce qui concerne le raccordement à l'A71.

Nous rejoignons les propos du Docteur Malhuret pour dire que l'on ne va pas baisser la tête et faire une contre-publicité, il faut être tous ensemble pour défendre les bassins, mais on peut dire que nous avons le sentiment de ne pas aller assez loin et que nous le regrettons tous.

Je vous propose de vous prononcer sur les conclusions du rapporteur, à savoir l'ensemble des propositions, sachant qu'une partie n'a plus beaucoup d'intérêt en ce qui concerne la convention avec les Conseils généraux et de sortir le Contrat de site de Vichy qui fera l'objet d'un vote séparé.

*La partie du rapport n° 1, hors Contrat de site de Vichy, est adoptée à l'unanimité.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Rouaire pour une explication de vote.

**Mme ROUAIRE** : Nous prenons acte des compléments d'informations données par Monsieur Mizoule et nous rappelons notre souhait de ne jamais voir de crédits de la Région pour le raccordement à l'autoroute A71.

**M. LE PRÉSIDENT** : Chère collègue, nous ne sommes pas sollicités. Le moment venu nous nous prononcerons, mais nous ne sommes pas sollicités, c'est une concession autoroutière qui sera donc à péage. C'est donc la SAPRR qui aura la maîtrise de l'opération et lorsque nous parlons des frais d'études et de remboursement qui seront avancés par le Conseil général de l'Allier, vraisemblablement, ils feront l'objet d'une convention de remboursement par la société concessionnaire. Mais la Région n'est pas sollicitée.

Sur le Contrat de site de Vichy, avec ses imperfections. Qui s'abstient, qui vote contre ? Je vous remercie.

*La partie « Contrat de site de Vichy » est adoptée à l'unanimité.*

*Le rapport n° 1 est adopté à l'unanimité dans son ensemble.*

Je demande à nos collègues du bassin de Vichy de rappeler que nous sommes unanimes avec le développement de Vichy et que nous souhaitons vraiment qu'il y ait un développement.

La parole est à Monsieur Chapaveire pour un sujet plus consensuel.

## AIDE RÉGIONALE AUX FONDS PROPRES

### *Rapport n° 2 présenté par M. André Chapaveire*

**M. CHAPAVEIRE** : Il s'agit du rapport n° 2, Monsieur le Président, à la page 53, concernant les aides régionales aux fonds propres.

Au Budget Primitif 2004, nous avons inscrit 1 million d'euros en autorisations de programme.

Je rappelle que l'objectif de ce programme est de faciliter les opérations de reprise et transmission d'établissement hôtelier. Il a suscité un vif intérêt de la part des porteurs de projet.

Depuis le début de l'année, 27 dossiers ont été engagés ce qui représente 956.000 euros.

Afin de pouvoir honorer les nouvelles demandes, il convient d'abonder de 300.000 euros la dotation en autorisations de programme.

*Échanges hors micro.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Quand la commission est d'accord, proposez un vote conforme au rapport présenté. Est-ce que sur le rapport n° 2, il y a des interventions ? Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Ça n'est pas une intervention, Monsieur le Président, mais c'est une question que j'aimerais poser et je ne demande pas à ce qu'on me réponde immédiatement.

Sur les reprises de commerce d'hôtellerie, il serait intéressant de savoir quel est le turn-over sur les établissements auvergnats et voir quelle est la durée moyenne d'occupation par un propriétaire, de son hôtel.

C'est à mon avis quelque chose de très intéressant pour le devenir des interventions que nous faisons en la matière.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Effectivement, nous ne sommes pas en mesure de vous donner une réponse tout de suite car elle serait largement improvisée, par contre nous avons les chiffres notamment grâce à « Spot Auvergne ». Je propose de faire parvenir les réponses à l'ensemble des Conseillers régionaux.

Y a-t-il d'autres interventions ? Pas d'intervention.

*Le rapport n° 2 est adopté à l'unanimité.*

## INGÉNIERIE TOURISTIQUE

*Rapport n° 3 présenté par M. André Chapaveire*

**M. CHAPAVEIRE** : Rapport n° 3, ingénierie touristique, page 54. Il y a lieu de rajouter une somme de 20.000 euros en crédits de paiement supplémentaires. Je rappelle, qui plus est, que nous sommes amenés à apporter cette somme parce que notre taux de subvention est passé de 40 à 80 % déjà lors de la décision modificative des 10 et 11 juin dernier en raison du désengagement de l'État.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, c'est quand même une bonne opération, nous augmentons nos crédits de 50 % puisque c'est la moitié de l'année. J'espère que nous serons largement sollicités.

Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention.

*Le rapport n° 3 est adopté à l'unanimité.*

Je vous remercie, Monsieur Chapaveire.

Nous passons à l'Agriculture et à la Forêt. Monsieur Jean Mallot.

AIDE AUX AGRICULTEURS VICTIMES DE LA SÉCHERESSE  
PRODUCTION DE VIANDE BOVINE  
AUTORISATIONS DE VIREMENTS ENTRE PROGRAMMES

*Rapport n° 4 présenté par M. Jean Mallot*

**M. MALLOT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport n° 4 a été adopté à l'unanimité de la commission. Vous avez observé qu'il est en deux parties.

La première partie concerne l'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse.

Je vais dire un mot de la première partie qui porte sur l'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse, non pas pour vous lire ce qu'il y a dedans, mais pour vous donner des informations qui pourront servir aux uns et aux autres quand ils seront interrogés sur le terrain sur ce programme.

Vous savez qu'il y a de très nombreux dossiers, près de 19.000, qui sont à l'examen dans nos services. Dans certains départements, on nous dit que cela ne va pas tout à fait assez vite. Évidemment cela ne va jamais assez vite.

Mais quand même, il y a, je crois, cinq agents qui sont sur le traitement de ces dossiers, un agent supplémentaire est en recrutement. Donc, nous augmentons les effectifs.

Nous avons ce matin en commission examiné encore 930 dossiers pour près de 800.000 euros de subventions et à ce jour, nous avons examiné 13.609 dossiers, plus des deux tiers des dossiers en stock et distribué pour 14,139 millions d'euros de subventions.

Ça n'est pas rien, nous avons pour objectif d'achever le traitement de ces dossiers de façon à ce que tous les agriculteurs bénéficiaires aient perçu la somme correspondante au plus tard le 31 mars 2005.

Cet objectif est difficile à tenir, mais nous allons le tenir pour faire en sorte que les agriculteurs bénéficiaires obtiennent satisfaction dans ces délais. Je dis simplement pour votre information que nous avons commencé depuis le 23 août, l'examen des deuxième demandes, chaque agriculteur ayant droit à deux demandes.

Les premières demandes ayant toutes été examinées, chaque bénéficiaire a déjà reçu un chèque.

D'autre part, toutes celles et tous ceux qui ont connaissance d'une situation particulièrement difficile dans telle ou telle exploitation peuvent nous la signaler de sorte que nous traiterons le dossier de deuxième demande par priorité, ce qui permettra d'atténuer les cas les plus difficiles.

Pour alimenter la procédure d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse, nous avons besoin pour achever cette année d'inscrire les crédits qui sont présentés dans ce rapport, c'est-à-dire 820.000 euros en autorisations de programme et 570.000 euros en crédits de paiement. Naturellement, nous serons amenés au moment du vote du budget 2005, à mettre les crédits correspondants à l'achèvement du programme dans les délais ci-dessus indiqués.

En ce qui concerne la production de viande bovine : vous savez que nous avons fait des virements pour alimenter le programme « sécheresse » et que sur certains programmes comme celui qui s'intitule « production de viande bovine », compte tenu du nombre de dossiers en stock, nous avons besoin de réalimenter cette ligne budgétaire correspondante de 100.000 euros.

Enfin, dernier point : il s'agit d'autoriser, comme chaque année, le Président à opérer des virements de crédits entre programmes de manière à achever l'exercice 2004 de la façon la plus rationnelle possible.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Je donne la parole à Monsieur Mercier.

**M. MERCIER** : Monsieur le Président, comme le disait Jean Mallot, il y a un nombre important de dossiers qui ne sont pas à ce jour traités.

Nous connaissons depuis le mois de mai, l'ensemble des dossiers que notre Assemblée aurait à examiner. Ne serait-il pas possible d'apporter des moyens humains supplémentaires pour essayer d'accélérer cette instruction de dossiers, puisque certains agriculteurs ne bénéficieront de ces aides qu'au mois de mars 2005 et que beaucoup d'agriculteurs ont réalisé des courts termes qui arrivent à échéance cet automne ? Si nous pouvions régler, avant la fin de l'année, l'ensemble des dossiers sur les conséquences de la sécheresse, ça serait un bien pour la profession agricole.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Mallot a déjà répondu mais il va vous répondre à nouveau.

**M. MALLOT** : Je crois que le débat sur le dossier « sécheresse » et l'affouragement a eu lieu au mois de juin et je ne vais pas y revenir.

Nous avons voté les crédits nécessaires et je rappelle simplement le choc que cela a représenté pour nous. Quand nous avons pris la responsabilité du Conseil régional, nous avons découvert que ça n'était pas 6 + 2, 8 millions d'euros qu'il allait falloir, mais 19 millions d'euros.

Nous avons en quelque sorte un héritage et nous ne pouvons pas le digérer plus vite que nos prédécesseurs ne l'avaient construit.

J'ajoute également que six agents sont affectés au programme agricole alors qu'habituellement ils ne sont que quatre. Plus de la moitié des effectifs aux affaires agricoles se consacrent au traitement des dossiers d'aide à l'affouragement dans le Conseil régional. Nous faisons le maximum et les services travaillent beaucoup. Bien entendu, tous les efforts seront faits pour que les dossiers soient traités dans les meilleurs délais possibles.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je vous propose, s'il n'y a plus d'intervention, de passer au vote.

Y a-t-il des interventions, des votes contre ?

*Le rapport n° 4 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons maintenant à l'enseignement secondaire. Monsieur Bussière.

<p>RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION présidée par Mme Arlette ARNAUD-LANDAU</p>
--

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : LYCÉES

*Rapport n° 5 présenté par M. Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE** : Chers collègues, rapport n° 5 page 57. Ce rapport a fait l'objet d'un accord unanime de la commission réunie ce matin.

Il vous est donc proposé 370.000 euros supplémentaires en autorisations de programme, 314.000 euros en crédits de paiement pour le fonctionnement des lycées et 1.705.465,41 euros pour la rénovation des lycées, avec des mouvements en plus et en moins avec parfois des dépassements et des décalages dans le temps sur certains chantiers.

*Échanges hors micro.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas de demandes d'intervention ? Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le rapport n° 5 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Madame Arnaud-Landau vous avez la parole.

ACCUEIL, INFORMATION ET ORIENTATION

*Rapport n° 6 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Je vous propose pour le rapport n° 6, page 71, qui a été adopté à l'unanimité d'inscrire 11.000 euros de crédits de paiement pour le financement du centre d'appels de l'Agence des Savoirs Professionnels qui fonctionnent en dehors des horaires de travail du personnel du Conseil régional.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le rapport n° 6 est adopté à l'unanimité.*

Rapport suivant.

## ACTIONS INDIVIDUELLES

*Rapport n° 7 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Page 73, il s'agit simplement d'une dérogation pour permettre de rembourser à un stagiaire qui a fait l'avance de sa formation. Il avait payé l'organisme alors que celui-ci est en liquidation judiciaire.

Pour le reste, vous avez également à retirer 400.000 euros de crédits de paiement pour les OPCA. Je souhaitais dire simplement que je déplore que ces crédits ne soient pas utilisés face à l'augmentation du nombre des salariés qui se voient refuser des formations internes qui pourraient leur assurer une promotion. Ce qui voudrait dire que, encore une fois, on devra être vigilant en ce qui concerne les crédits accordés aux OPCA, et obtenir des comptes rendus.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie Madame la Vice-Présidente mais nous ne pouvons que le déplorer. À partir du moment où les crédits ne sont pas utilisés, il faut bien les désaffecter.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le rapport n° 7 est adopté à l'unanimité.*

Rapport suivant.

## GARANTIE D'EMPRUNT

*Rapport n° 8 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Page 75, il s'agit d'une garantie d'emprunt pour l'Institut de travail social de la Région Auvergne et nous sommes sollicités pour un accord de principe, si ce n'est que le montant de la garantie est augmenté du montant de la non garantie de la Communauté d'agglomération de Clermont qui ne peut cautionner cet emprunt.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je précise bien qu'il ne s'agit pas d'un désengagement, mais que légalement, elle n'en a pas la possibilité.

Y a-t-il des interventions ?

Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le rapport n° 8 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons à l'enseignement supérieur, bourses et recherche. Monsieur Bussière, vous avez la parole.

ACCUEIL D'ÉTRANGERS EN AUVERGNE  
PARTICIPATION AU CAPITAL DE FONDATIONS  
AJUSTEMENTS DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

*Rapport n° 9 présenté par M. Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE** : Monsieur le Président je vais me permettre d'être un peu plus long sur ce rapport, page 77, dans la mesure où ce rapport-là n'a pas fait l'objet d'un accord unanime de la commission, notamment pour l'une de ses composantes.

Vous sont proposés 176.200 euros en autorisations de programme et un solde qui aboutit en crédits de paiement à un retrait de 1,159 million d'euros.

Si je détaille un peu les différents aspects de ce dossier :

- Premier point : il s'agit de saisir une opportunité, d'un engagement antérieur non financé – malheureusement il y en eut – pour amorcer une aide en direction des sciences humaines et sociales. Il vous est proposé d'accueillir deux enseignants sur un projet lié à la Maison des sciences de l'homme. Sur cet aspect pas de problème en commission.
- Deuxième point : il s'agit de deux bourses pour accueillir des étudiants roumains à l'IFMA. Pas d'objection de la part de la commission.
- Troisième point : il concerne la fondation du CERDI, Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International. Il s'agit d'honorer un engagement très ancien de notre collectivité puisqu'il s'agit d'un engagement datant du 22 juin 1998 qui avait décidé d'apporter un million de francs à l'époque à la fondation du CERDI. Cette fondation ayant été reconnue d'utilité publique en 2004, il nous est donc possible de combler et d'honorer cet engagement. Il nous est proposé d'inscrire 76.200 euros supplémentaires.
- Quatrième point : à mon sens dans la même logique, nous avons été démarchés par l'Institut Universitaire Professionnalisé Management et Gestion des Entreprises (IUP), rattaché à l'Université d'Auvergne qui nous a déclaré, lui aussi, souhaiter mettre en place une fondation.

Actuellement, ils sont au début de leur démarche en direction de l'ensemble des collectivités et des entreprises pour avoir des engagements et ensuite ils vont présenter leur dossier pour obtenir une déclaration d'utilité publique.

Il nous a semblé logique, dans la mesure où nous étions intervenus précédemment sur la fondation de l'IFMA, sur la fondation du CERDI, de donner une réponse positive à cette demande, d'où la proposition qui vous est faite d'inscrire 100.000 euros en autorisations de programme. C'est sur ce point qu'il y a eu des nuances en commission.

- Cinquième point : ajustements de crédits pour la construction de la Maison Internationale Interuniversitaire de Clermont-Ferrand, il s'agit simplement de décaler l'engagement des travaux dans le temps à la suite d'un reformatage du projet, d'une demande conjointe et convergente des deux universités que nous avons souhaitée prendre en compte.
- Sixième point : nous aurons à en reparler. Il s'agit du Pôle chimie à Aubière où malheureusement le marché se révèle infructueux pour l'instant et avec de gros décalages. Nous devons prendre une décision ultérieurement. Pour l'instant nous vous proposons de retirer 200.000 euros sur les crédits de paiement pour 2004.

**M. LE PRÉSIDENT** : Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Madame Mollon.

**Mme MOLLON** : C'est au sujet de l'accueil des étudiants roumains. Je n'ai rien contre les étudiants roumains, mais je lis dans l'avant-dernier paragraphe page 79 : « les contacts préliminaires avec la Manufacture des pneumatiques « Michelin » et « Renault » ont confirmé leurs besoins de cadres roumains formés d'après le modèle d'écoles d'ingénieurs françaises ».

Quand « Renault » et « Michelin » délocaliseront en Roumanie leur production, nous pleurerons et maudirons le manque de civisme des entreprises françaises.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? – puisqu'il semble qu'il n'y ait pas eu l'unanimité dans la commission, cela veut dire que quelqu'un a quelque chose à dire. Madame le Bâtonnier.

**Mme DEMURE** : Notre groupe s'interrogeait sur la participation de la Région au capital de la fondation de l'Institut Universitaire Professionnalisé Management et Gestion des entreprises. En effet, est-ce vraiment le rôle du Conseil régional de financer l'émergence de nouvelles formations en gestion sur le site de Clermont-Ferrand alors qu'il existe déjà de nombreuses formations en économie et en gestion : faculté de sciences économiques, école supérieure de commerce, dont certaines sont reconnues comme parmi les meilleures au niveau national ?

Ne va-t-on pas se heurter à une concurrence ?

Ne serait-il pas plutôt utile de favoriser le développement des formations existantes ?

Va-t-on créer une fondation à chaque fois que nous voudrions développer de nouvelles formations ?

C'est toute une série d'interrogations que nous nous posons. Mais si vous le permettez, je souhaiterais passer la parole à Michel Bergougnoux qui vous donnera des explications complémentaires.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous faites la présentation de Monsieur Bergougnoux. C'est bien. Monsieur Bergougnoux !

*Propos en aparté.*

**M. BERGOUGNOUX** : Effectivement, Monsieur le Président, bien que n'étant pas dans la commission compétente, je tiens à faire part non seulement de remarques qui me sont personnelles en tant qu'élu mais également en tant qu'enseignant universitaire concerné par ce projet. Ce que je vais vous dire, vous pourriez l'entendre très largement auprès de mes collègues économistes et juristes qui sont également impliqués dans cette formation du pôle tertiaire.

J'ai trois observations à faire en complément de ce que vient de dire Madame Demure.

- La première est dans le prolongement de ce qu'a dit Monsieur Bussière, il y a un instant : « le Conseil régional a déjà dans le passé avec le CERDI, financé une fondation, il nous paraît donc assez logique de faire la même chose avec l'IUP ».

Je connais particulièrement bien le CERDI, Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International, parce que j'y ai travaillé pendant environ 15 ans de ma carrière universitaire.

Ce que je souhaitais vous dire à propos de la fondation du CERDI, c'est que c'est une fondation qui, premièrement, est reconnue d'utilité publique, ce qui n'est pas le cas pour l'instant encore de la fondation que projette de lancer l'IUP. Deuxièmement, la fondation du CERDI s'appuie sur le CERDI qui est une unité mixte d'enseignement et de recherches qui relève à la fois de l'Université et du CNRS. C'est un centre dont la réputation est, non seulement nationale, mais internationale. Il y a un très grand nombre d'enseignants et de chercheurs qui viennent du monde entier, aussi bien des États-Unis que de la Chine, pour prendre des pays très éloignés l'un de l'autre, qui sont en permanence en échange et en travail avec le CERDI.

Je dois dire que ce qui m'a choqué dans la demande qui émane de l'IUP, qui est relayée ici par Monsieur Bussière, c'est que la fondation de l'IUP aurait, entre autres objectifs :

- Premièrement, de promouvoir un enseignement universitaire supérieur ayant pour objet la formation de cadres managers et gestionnaires d'entreprises pour l'ensemble des secteurs publics et privés de la vie économique et de la recherche. Permettez-moi de vous le dire, il y a déjà aussi bien à la faculté de sciences économiques qu'à la faculté de droit, et je ne parle pas de l'école supérieure de commerce.
  - Deuxièmement, de promouvoir un enseignement scientifique supérieur ayant pour objet la formation d'économistes travaillant dans le domaine du développement international. C'est exactement ce que fait le CERDI et avec une excellence qui est reconnue au plan international. Pourquoi faire doublon ?
- Deuxième observation : permettez-moi d'ajouter que s'agissant de l'IUP, il y a sans doute beaucoup de choses, Mesdames et Messieurs, que vous ne savez pas. L'IUP est une composante de l'Université Clermont 1, Université d'Auvergne et comme toutes les autres composantes de cette Université, depuis maintenant un an et demi, elle a dans le cadre de la réforme universitaire visant à harmoniser les diplômes au

niveau européen, dans le cadre de la réforme dite 3-5-8, LMD, Licence, Master, Doctorat, présenté ses propres maquettes de diplômes.

Il n'y a pas eu de diplômes rejetés au niveau de la faculté de sciences économiques, il n'y a pas eu de diplômes refusés au niveau de la faculté de droit, mais tous les diplômes proposés par l'IUP ont été rejetés par les experts du Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

C'est très important et j'attire votre attention sur ce point. Si j'insiste sur ce point, c'est parce que dans les domaines de compétence pour lesquelles l'IUP et sa fondation souhaitent intervenir, pour tout ce qui concerne l'enseignement de l'économie et de la gestion, l'IUP qui est un établissement d'enseignement supérieur a, en tout et pour tout, pour équipe d'enseignants ayant un statut universitaire, un professeur d'économie, un maître de conférences en gestion. Tous les autres sont des enseignants dont je ne méconnais pas les compétences mais qui viennent soit d'enseignement secondaire, soit d'autres filières. Inutile de vous dire que ça n'est pas sans poser problème.

- Enfin, dernière observation que je voudrais faire, c'est que dans le cas de la fondation CERDI, l'Université, dont le CERDI par la faculté de sciences économiques était l'une des composantes, avait été consultée.

Or, Mesdames et Messieurs, l'Université d'Auvergne dans cette affaire n'a pas été consultée. Alors, de deux choses l'une, ou bien la fondation que souhaite lancer l'IUP est réellement lancée dans le cadre de l'Université et dans ce cas l'Université doit être consultée ; ou bien alors la fondation en question n'entend pas se placer dans le cadre universitaire, elle entend se placer dans le cadre de la formation privée – c'est parfaitement son droit – mais à ce moment-là, j'attire votre attention sur le fait que vous allez subventionner une fondation dont la vocation sera de concurrencer des enseignements et des formations universitaires qui existent déjà et qui pour l'essentiel d'entre elles sont d'excellent niveau.

Voilà ce que je voulais vous dire et je l'ai dit avec passion parce que je connais très bien et depuis très longtemps le directeur de l'IUP, mais sur ce point je ne partage pas du tout sa démarche.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Après ce long plaidoyer « contre », est-ce qu'il y a un plaidoyer « pro domo » ? Monsieur Mizoule.

**M. MIZOULE** : Je crois que ce débat que nous propose Monsieur Bergougnoux dépasse, à mon sens du moins, les compétences de notre Assemblée. Nous ne sommes pas ici au conseil d'administration des deux Universités clermontoises.

Si j'ai bien compris vos propos, Monsieur, ça n'est pas seulement le projet de fondation que vous contestez mais c'est l'existence même de l'IUP. Puisque vous avez fait part de validations qui n'ont pas été obtenues pour les formations de l'IUP.

C'est possible, je ne le sais pas.

À mon sens, ça n'est pas à nous de trancher sur de telles choses, même si nous pouvons avoir un avis ou un regard. Il s'agit là de débats sur les formations universitaires dont seuls les universitaires et les autorités de tutelle peuvent décider.

Ce que j'observe et c'est simplement mon propos, c'est qu'à l'entrée en première année en IUP, il y a cinq candidats pour une place – et cela ne fait que croître – et que ceux qui sortent de l'IUP n'ont strictement aucun problème d'emploi dans les entreprises ou dans les administrations. Peut-être n'ont-ils pas toutes les validations ministérielles, c'est possible, mais en tout cas en termes d'efficacité de l'enseignement, je trouve qu'il est un peu hasardeux de les mettre en doute. Les résultats sont là qui montrent son efficacité.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Gueydon, vous avez demandé la parole.

**M. GUEYDON** : Je voulais dire que je suis un peu troublé par ce débat. Je demanderai si c'est possible de reporter ultérieurement le dossier pour qu'il y ait un peu plus d'examen et d'enquête. Personnellement, je ne me sens pas capable aujourd'hui de me prononcer sur un tel sujet.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Mairal.

**M. MAIRAL** : Je voulais revenir sur le sujet de l'accueil des étudiants étrangers, mais je veux bien intervenir après.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous traitons d'un sujet qui pose problème. On ne dévie pas et on va jusqu'au bout.

**M. MAIRAL** : Mais nous avons parlé d'étudiants roumains et je voudrais dire un mot.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je voudrais que nous restions sur ce sujet et que nous ne nous égarions pas. Nous traitons d'un sujet à la fois, car après nous ne savons plus de quoi nous parlons. Madame Laïdouni.

**Mme LAÏDOUNI** : Je trouve que l'argumentation de notre collègue est tout à fait recevable et qu'il serait bon que nous reportions notre décision pour que chaque groupe puisse vraiment examiner ce sujet. Je trouve que cela pose des problèmes de fond.

C'est mon point de vue personnel et je pense qu'il serait plus sage de reporter et d'en parler dans les groupes.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous ne souhaitons pas faire de passage en force. Monsieur le Vice-Président, y a-t-il urgence à prendre position aujourd'hui ?

**M. BUSSIÈRE** : Non, mais simplement ce que je voulais préciser, c'est que notre démarche n'est en aucun cas, comme l'a indiqué Monsieur Mizoule de labelliser telle ou telle formation et d'indiquer que la gestion serait ici ou là. Cela n'est effectivement pas de notre compétence, nous avons tout à fait conscience que ce débat incombe à l'Université d'Auvergne.

Simplement, nous sommes sollicités. Par principe, nous avons voulu faire une réponse à une composante de l'Université d'Auvergne, comme au CERDI qui est aussi une composante de l'Université d'Auvergne.

Je voudrais indiquer que nous sommes au premier temps de la démarche pour la fondation, il reste ensuite à cette dernière à obtenir des financements et une validation ministérielle.

J'imagine bien que lorsque l'État va habiliter cette fondation, il aura une expertise et son mot à dire sur sa qualité.

Si Monsieur le Président souhaite un report, je ne pense pas que cela pose de problème.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je ne souhaite pas que sur un sujet aussi important, nous fassions un passage en force. Je vous propose d'auditionner en commission des responsables de l'Université d'Auvergne et de l'IUP, et que nous retirions ce dossier pour aujourd'hui.

Si Monsieur Bussière en est d'accord, puisque c'est quand même lui qui a présenté le rapport et je ne voudrais pas qu'il est le sentiment qu'on puisse le désavouer d'une quelconque manière. Monsieur Bergougnoux.

**M. BERGOUGNOUX** : J'accepte tout à fait cette proposition pour éviter tout malentendu. Je vous ai parlé avec le coeur parce que c'est une affaire qui, je vous assure, fait beaucoup de bruit à l'Université et je crois qu'il est sage en effet que le Conseil régional, avant de s'engager dans ce financement, ait entendu toutes les parties, y compris les représentants de l'Université.

Quant aux propos de Monsieur Mizoule, j'ajouterai que dans les observations qu'avaient faites les experts du Ministère concernant les diplômes de l'IUP, il y avait notamment des recommandations très vives, si je peux employer ce terme, aux responsables de l'IUP, de réfréner leur expansion pour pouvoir mieux...

**M. LE PRÉSIDENT** : Mon cher collègue, permettez-moi de vous interrompre. Ça n'est plus le débat et si nous mettons quelqu'un en cause, il serait bon qu'il soit présent. Il est délicat de porter un jugement lorsque la personne ne peut se défendre.

Êtes-vous d'accord sur la proposition d'entendre toutes les parties ?  
Monsieur Bussière.

**M. BUSSIÈRE** : Tout à fait, sans problème.

**M. LE PRÉSIDENT** : Cette partie du rapport est retirée. Est-ce que quelqu'un demande un vote par division ? Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le rapport n° 9 est adopté à l'unanimité à l'exception de la partie IV, pages 82 et 83, qui est retirée : participation de la Région au capital de l'Institut Universitaire Professionnalis  Management et Gestion des Entreprises.*

Monsieur Mairal, au nom des intérêts de l'échange international, veut dire un petit mot.

**M. MAIRAL** : Je ne voudrais pas personnellement qu'au nom de la lutte justifiée contre les délocalisations, que je partage entièrement, nous en arrivions à nous recroqueviller sur nous-mêmes et à ne pas voir l'intérêt qu'a l'Auvergne d'accueillir des étudiants étrangers, roumains, chinois, indiens ou autres, parce qu'autant nous défendons à juste titre notre industrie, autant je crois que ces pays-là ont droit à leur développement.

La deuxième raison, c'est que nous accueillons 3600 étudiants étrangers. Pour une part, ces étudiants étrangers permettent à nos deux Universités de se développer.

Je ne sais pas si tout le monde partagera ce que je vais dire, mais nous avons les capacités et les moyens d'accueillir d'autres étudiants étrangers. C'est à la fois pour leur pays et pour l'Auvergne une excellente chose.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Il revient de la fête de l'humanité, il a encore toute la fougue des discours ! Nous passons au rapport suivant concernant l'aménagement du territoire. Je donne la parole à Monsieur Souchon.

<p>RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION présidée par M. René SOUCHON</p>
---

PROGRAMME AUVERDATA

*Rapport n° 10 présenté par M. René SOUCHON*

**M. SOUCHON** : Nous avons déjà vu sur le fond cette affaire, c'est le projet Université numérique en Auvergne que nous avons traité lors de notre dernière session. Il s'agit simplement, page 85, de faire des virements d'autorisations de programme et de crédits de paiement sur lesquels la commission a donné un avis favorable unanime.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions, mes chers collègues ?

*Le rapport n° 10 est adopté à l'unanimité.*

Rapport suivant.

## AIDES EXCEPTIONNELLES

### *Rapport n° 11 présenté par M. René Souchon*

**M. SOUCHON** : La ligne « Aides exceptionnelles », page 87, nous permet de financer des choses qui, comme leur nom l'indique, sont exceptionnelles et ne rentrent dans aucun des programmes existants.

Nous avons deux dossiers :

- Tout d'abord : l'Association de Médecine d'Urgence de l'Agglomération Clermontoise, avec une proposition de participation financière à hauteur de 15.000 euros à inscrire en autorisations de programme et en crédits de paiement. Il s'agit d'une première, mais comme j'ai eu à en rendre compte devant la commission, nous devons être de plus en plus présents sur ces problèmes de santé, notamment en liaison avec la politique d'aménagement du territoire. C'est à ce titre d'ailleurs que nous participons depuis peu aux travaux du Schéma régional d'organisation sanitaire. Il y aura dans le cadre d'une politique à définir, à cadrer dans le futur sans doute d'autres interventions. En tout état de cause, la commission a donné un avis favorable unanime à ce dossier. Il doit permettre d'alléger le service des urgences du CHU si j'ai bien compris.
- Deuxième point : rapporté par Madame Galleazzi qui concerne un centre d'études, de sélection et d'élevage de chiens guides d'aveugles et autres handicapés.

**Mme GALLEAZZI** : La commission vous propose d'attribuer une subvention de 19.000 euros au Centre d'études, de sélection et d'élevage de chiens guides d'aveugles et autres handicapés (CESECAH) qui est installé à Lezoux. Cette association a pour but d'élever des chiens destinés aux aveugles et elle souhaite acheter un terrain supplémentaire pour diversifier et agrandir son élevage.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions sur ce rapport présenté à deux voix ?

*Le rapport n° 11 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons à l'environnement, au transport, aux voies de communication et énergies. Je donne la parole à Monsieur Yves Gueydon.

RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION  
présidée par M. Yves GUEYDON

RÉHABILITATION DU BARRAGE DE LA MURATTE (THIERS)

*Rapport n° 12 présenté par M. Yves GUEYDON*

**M. GUEYDON** : Je vous remercie, Monsieur le Président. Il s'agit donc, page 91, du programme de l'environnement, de la réhabilitation du barrage de la Muratte à Thiers.

L'infrastructure d'approvisionnement en eau potable de la Commune de Thiers n'a pu subvenir aux besoins de la population lors de la sécheresse de l'été 2003. On se rappelle à l'époque les camions qui étaient obligés de monter à Thiers pour ravitailler la population en eau potable.

Pour ces raisons, de manière exceptionnelle, puisque cela ne relève pas des compétences de la Région, et pour des raisons essentiellement humaines, nous proposons que le Conseil régional attribue, à la Commune de Thiers, une aide exceptionnelle de 97.000 euros pour soutenir à hauteur de 10 % de leurs coûts hors taxe, les travaux de réhabilitation qui sont fort coûteux.

Je vous rappellerai également que dans les financeurs, nous retrouvons l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui intervient pour 30 % et le Département du Puy-de-Dôme également pour 30 %.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions ? Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL** : Je ferai une remarque malicieuse pour dire que si les écologistes votent ce dossier, c'est qu'il s'agit d'un tout petit barrage... Et qu'il est uniquement destiné à l'eau de consommation humaine.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons bien compris qu'il ne s'agissait pas de Chambonchard !

*Rires dans la salle.*

Je vous remercie. C'est un acte de solidarité avec une commune qui se trouve dans une situation extrêmement difficile.

Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le rapport n° 12 est adopté à l'unanimité.*

Ayant présidé le Conseil général au moment de la première décision, je suis à 40 % !

Rapport suivant : communication et transports – Monsieur Magner.

## EXPLOITATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL

*Rapport n° 13 présenté par M. Jacques-Bernard Magner*

**M. MAGNER** : Il s'agit d'inscrire, page 93, à la décision modificative du budget 2004, au titre de l'exploitation des transports collectifs d'intérêt régional, 5.600.000 euros concernant divers facteurs qui ont évolué depuis la préparation et le vote du budget primitif, avec notamment la mise en place début 2004 d'un nouveau barème de redevances d'usage des infrastructures ou des péages. Cette décision modificative justifie l'inscription de crédits supplémentaires. Nous précisons bien qu'il y aura des contreparties de l'État à la hauteur d'une partie des crédits supplémentaires mis par la Région.

C'est un avis favorable unanime de la Quatrième Commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions ? Monsieur Bourduge.

**M. BOURDUGE** : Nous avons déjà abordé ce sujet à la dernière décision modificative. J'émet une inquiétude concernant la contribution supplémentaire qui nous est demandée.

Certes, comme l'a dit le rapporteur, l'État devra ajuster sa dotation conformément à la loi organisant le transfert des compétences, mais son montant précis ne sera connu qu'en fin d'année. Il est fort à craindre que ce soit, encore une fois, notre collectivité qui soit amenée à suppléer le désengagement de l'État. 8,5 millions d'euros, c'est le surcoût estimé par la SNCF de la redevance d'utilisation des infrastructures ferroviaires. Je crains, encore une fois, que cette élévation ne corresponde pas sur le terrain auvergnat au maintien du niveau d'entretien du réseau. Déjà de nombreux secteurs de lignes sont limités à 70 km/h, voire même à 30 km/h. Cela pourrait devenir pire dans la période à venir.

Je crois qu'il est urgent de faire réaliser une étude de l'état de l'infrastructure ferroviaire auvergnate et d'obtenir de l'État les moyens nécessaires à sa modernisation.

De plus, à partir des nouvelles données politiques, suite aux élections du printemps dernier, il y a un besoin de cohésion et de concertation des Régions afin de s'opposer à cet ultimatum de la SNCF concernant son désengagement sur les lignes nationales telles que Lyon/Bordeaux ou Lyon/Nantes.

À partir de décembre, le nombre de liaisons sur ces lignes sera réduit et le matériel roulant remplacé par des trains plus lents.

Je crois, Monsieur le Président, qu'il y a urgence à organiser une conférence régionale, voire interrégionale, sur les transports et de s'opposer à cette casse du service public ferroviaire co-organisée par l'État et la direction de la SNCF.

Il en dépend certes de l'avenir du transport voyageurs, mais je ne vais pas m'éterniser sur les conséquences sur le fret ferroviaire, indispensable à notre développement de territoire sur le plan économique.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bourduge, nous ne pouvons que vous rassurer, Jacques-Bernard Magner le fera avec force car nous avons des rencontres très fréquentes avec les autres Régions, que ce soit au niveau des Vice-Présidents chargés du transport qu'au niveau des Présidents. Il est clair que les lignes Lyon/Bordeaux et Lyon/Nantes font l'unanimité pour être rejetées, dans les propositions qui nous sont faites.

En ce qui concerne l'augmentation des péages, je vous rappelle que la loi prévoit que tout ce qui était organisé avant le transfert de compétences doit être pris en charge par l'État. C'est le débat qui va avoir lieu dans les mois qui viennent.

Monsieur Magner.

**M. MAGNER** : Mes chers collègues, au détour de ce dossier concernant les transports ferroviaires, je souhaite sensibiliser l'Assemblée régionale à un problème qui devient grave maintenant. Nous avons un problème dans ce pays qui est l'abandon par l'État de la politique ferroviaire.

Dans le domaine du fret ferroviaire, cela a déjà été évoqué et nous avons déjà eu l'occasion d'adopter un vœu à ce sujet. Il y en aura un autre aujourd'hui concernant l'abandon par la SNCF du transport ferroviaire pour un certain nombre d'entreprises, qui va poser des problèmes que nous avons déjà évoqués en mettant sur la route des marchandises.

Problème aussi en ce qui concerne les grandes lignes nationales qui ont été évoquées par Monsieur Bourduge, Lyon/Nantes et Lyon/Bordeaux, que la SNCF aujourd'hui ne peut plus financer, et que l'État ne veut pas compenser et demande à ce que les Régions mettent « la main à la poche », ce qui sera un problème financier grave pour nous. Ces liaisons relèvent bien de l'aménagement du territoire et doivent être financées par l'État dans sa compétence que pour l'instant il n'a pas distribué. Il reste autorité organisatrice de ces grandes lignes. C'est sa compétence, il doit payer.

De plus, en ce qui concerne la liaison Clermont/Paris, là aussi l'État ne respecte pas ses engagements, puisque dans le cadre du Contrat de Plan, 10 millions d'euros étaient prévus, on nous en a annoncé 6 millions, puis 3 millions, et maintenant c'est 0 euro qui sera fixé dans le cadre du Contrat de Plan en 2004.

L'État, une fois de plus, contredit sa signature, contredit ses Ministres qui avaient apposé leur signature au bas des documents. Pourtant, cette ligne Clermont/Paris est une ligne tout à fait primordiale pour l'Auvergne.

C'est un triste constat que nous sommes obligés de dresser aujourd'hui et nous mesurons l'ampleur des dégâts qui sont déjà causés par de nombreux désengagements de l'État. Nous avons de ce fait une grande inquiétude pour l'Auvergne et les Auvergnats.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Hortefeux.

**M. HORTEFEUX** : Je reviens sur ce qui vient d'être dit par Monsieur Magner et je voudrais simplement préciser que nous devons avoir tous conscience de ces difficultés et que chacun, dans le rôle qui est le sien, doit engager des démarches pour obtenir le dégel, d'une partie en tout cas, de cette somme.

C'est ce que je voulais préciser à l'Assemblée. Aujourd'hui, effectivement, ce gel a été décidé, cet effort a été demandé à tous les contrats de plan.

Je partage cet avis sur le fait que, sans doute, notre Région devrait bénéficier d'une mesure un peu particulière et c'est ce qu'au nom du groupe de l'UPA je m'engage à faire.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci de cette unanimité. Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL** : Sans vouloir refaire le long débat que nous avons eu ce matin en commission, une voie de sortie de cette situation extrêmement inextricable dans laquelle nous nous retrouvons par rapport aux infrastructures ferroviaires, serait d'assurer un financement complémentaire de celui qui est assis sur les contributions des exploitants.

Actuellement les péages ne pourront jamais, sauf à arriver à des niveaux tels qu'ils deviendraient une charge insurmontable pour les exploitants de chemins de fer, assurer la remise à niveau du réseau. Il a tellement vieilli que nous avons besoin d'investissements considérables pour le remettre à niveau.

Je pense que nous ne nous en sortirons pas si nous ne créons pas une affectation d'une part de TIPP à l'infrastructure ferroviaire qui puisse alléger les contributions de péage.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Nous transmettrons cela à nos parlementaires. J'espère que Monsieur Bacquet a noté que nous pouvions faire une proposition là-dessus.

*Commentaires hors micro.*

Il faut que nous soyons clairs. L'Assemblée régionale n'est pas l'Assemblée parlementaire. Nous pouvons décider de ce que nous voulons, nous avons des législateurs et ce sont eux qui font les lois. Nous pouvons faire remonter les idées, mais nous ne pouvons pas nous substituer au législateur. Chacun doit rester à sa place.

Sur le rapport purement technique d'ajustement budgétaire, y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Nous passons au vote.

*Le rapport n° 13 est adopté à l'unanimité.*

Le rapport suivant relève a priori de la Troisième Commission.

## FINANCEMENT EXCEPTIONNEL D'UNE BOURSE DE THÈSE

*Rapport n° 14 présenté par M. René Souchon*

**M. SOUCHON** : Page 94, ce rapport a été mal aiguillé mais ça n'est pas grave, nous l'avons examiné en commission.

Rapport sur le financement exceptionnel d'une bourse de thèse, tout simplement parce que c'est une bourse de thèse supplémentaire que nous proposons, au titre d'un travail sur la conception et l'optimisation des futurs réseaux multiservices à haut débit. C'est quelque

chose qui présente un grand intérêt pour l'Auvergne en général et pour nos territoires en mal de desserte en haut débit en particulier.

Nous proposons une bourse supplémentaire de 30.000 euros pour un étudiant de l'ISIMA qui arrivait en quatrième position et n'était pas éligible jusqu'à présent.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions ? Monsieur Bergougnoux.

**M. BERGOUGNOUX** : Monsieur le Président, c'est une intervention sur le principe. Sur le fond, je n'ai rien, ni contre l'étudiant, ni contre son travail. Mais à partir du moment où dans le processus habituel de subventionnement de ce type de recherches, nous utilisons des procédures diverses, notamment les bourses d'excellence régionale, les bourses de docteur, ingénieur etc., il y a toujours l'avis d'un comité scientifique ou d'organismes scientifiques dont la qualité et la pertinence sont reconnues.

Ici, dans le cas très particulier, à la demande de l'ISIMA, on prend en compte une quatrième bourse.

La question que je vous pose est : « pourquoi fait-on cela ? ». Je crains que le cas fasse école et que demain, un certain nombre de départements des différentes formations universitaires viennent vous solliciter en disant : « nous avons d'excellents candidats qui n'ont pas été dans les dossiers retenus, et il faut absolument les retenir ».

Quel argument va-t-on leur opposer ?

**M. SOUCHON** : L'opinion que vous développez est tout à fait pertinente. Il y a un paramètre supplémentaire qui est intervenu : ce n'est pas la qualité de l'étudiant, mais le sujet de sa thèse qui, pour nous, Auvergnats, présente un caractère tout à fait intéressant, puisque je rappelle qu'il s'agit de la conception et de l'optimisation des futurs réseaux multiservices à haut débit. Cela s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec plusieurs laboratoires dont celui de France Telecom Recherche et Développement.

C'est une dimension, un paramètre « aménagement du territoire » et c'est d'ailleurs pour cela que je le rapporte et que je l'ai proposé à titre exceptionnel.

**M. BERGOUGNOUX** : Pourquoi 30.000 euros finalement ?

**M. SOUCHON** : En 2005, sous réserve du vote du budget régional, ce sera le même montant que pour les autres bourses de ce type, bourses de thèses.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Hortefeux.

**M. HORTEFEUX** : C'est une demande qui est tout à fait justifiable. Simplement de mémoire, il y a eu énormément de demandes pour lesquelles nous pouvions appliquer le même raisonnement. J'ai peur qu'en agissant ainsi ce soit une boîte de « Pandore » qui soit ouverte. Là, il s'agit d'un cas particulier et je pense que regardant dans les services, dans les archives, vous allez trouver un grand nombre de demandes identiques sur le principe.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Je ne veux pas revenir sur le fait qu'il y ait une quatrième ou une cinquième bourse. Comme j'ai regardé le nombre de bourses que nous avons attribuées, personnellement j'ai trouvé que nous en attribuions vraiment très peu.

Pour une région qui est en grande difficulté sur le plan démographique, sur le plan économique, je crois beaucoup à la recherche. Je pense, personnellement, que plus nous donnerons de bourses étudiantes, justifiées bien sûr, plus nous aurons de chances d'avoir des recherches.

Je suis un béotien en la matière, mais il y a des universitaires ici. J'aimerais savoir ce que pensent des universitaires sur l'efficacité des bourses régionales que nous pouvons apporter et les retombées que nous pouvons éventuellement en avoir. J'aimerais avoir leur avis sur ce point.

Cela n'a pas un rapport direct avec la question qui nous est posée puisque vous avez compris, Monsieur le Président, que je vais voter. Mais j'aimerais savoir.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je crois que les différentes interventions vont bien dans le même sens et Alain Bussière pourra répondre aussi bien mieux que moi. Tout le monde est frappé par le peu de bourses que donne la Région par rapport à d'autres Régions.

Cela fait partie des thèmes de réflexion pour le budget 2005. Il faut que nous ayons des aides sur des recherches fondamentales et nous aurons également besoin de bourses de thèse pour des recherches plus appliquées, notamment dans le domaine de l'agroalimentaire et de l'environnement.

Monsieur Bussière souhaite-t-il rajouter un mot ?

**M. BUSSIÈRE** : Je voudrais répondre à Monsieur Bacquet et lui dire qu'effectivement la demande massive de l'ensemble des laboratoires, c'est effectivement sur les bourses car ils souhaitent avoir indirectement des aides en fonctionnement et former des hommes et des femmes.

Nous pourrions également sur un autre axe, augmenter nos aides et valoriser davantage le travail qui est fait par ces jeunes thésards.

Nous avons reçu hier, avec Monsieur Gueydon, une étudiante qui est en cours de thèse et qui est en train d'aboutir sur quelque chose qui pourrait déboucher sur des applications tout à fait performantes.

Je souhaite indiquer que si nous n'avons pas souhaité que cette aide-là proposée dans le rapport n° 14 apparaisse dans les bourses traditionnelles, c'est bien parce que nous avons voulu respecter le cadre et la hiérarchie proposée à la fois par le CNRS et par le CART, tout en ayant tout de même – et Monsieur Souchon l'a dit – une labellisation sur la qualité de ce travail, puisque ce travail était classé en quatrième position.

Nous aurions pu, soit demander à intervertir, mais cela aurait été injuste pour la personne classée plus haut, soit nous aurions pu dire que nous faisons un effort supplémentaire pour le CNRS, mais à ce moment-là, nous anticipons une réforme qu'il faut

harmoniser et discuter entre nous pour voir comment nous progresserons sur l'ensemble des bourses.

Là, il s'agit d'une aide ponctuelle parce que nous avons besoin d'une expertise sur les TIC. C'est comme cela qu'il faut apprécier cette demande.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Aulagnier.

**M. AULAGNIER** : Vous souhaitez interroger les universitaires, j'en fais partie.

Je vous prie d'excuser mon retard mais j'assistais à un colloque universitaire qui se tenait à Clermont-Ferrand. Je vous prie de bien vouloir me pardonner.

Je pense que nous n'avons pas à nous substituer dans l'appréciation du travail de l'étudiant. Si demain, nous devons soutenir plus massivement les thèses et j'y suis extrêmement favorable, nous ne pouvons l'être qu'à travers la remise de prix sur des thèses abouties. Il y a des enseignants qui sont en charge de l'accompagnement du thésard, l'Éducation nationale et l'Université sont aussi en charge de l'accompagnement du thésard.

Nous, au Conseil régional, nous sommes en charge de l'identification des travaux de recherche qui peuvent concerner et être utiles à notre région et à ce moment-là, nous les récompensons et nous les soutenons. Nous n'accompagnons pas l'étudiant pendant sa phase de recherches. Nous l'accompagnons après.

**M. LE PRÉSIDENT** : Écoutez, mes chers collègues, je vous propose de ne pas entrer dans ce débat. La parole est à Madame AUBOIS, puis à Monsieur BERGOUNOUX et ensuite nous passerons au vote.

**Mme AUBOIS** : En tant que doctorante, je ne peux pas entendre ce discours, car il y a très peu de thèses subventionnées par l'État et vous savez, Monsieur Aulagnier, que pour un étudiant, c'est beaucoup de temps et surtout du temps non rémunéré lorsqu'il fait une thèse. Il est très difficile d'avoir un travail et de terminer sa thèse. Vous le savez très bien.

D'autre part, il est difficile sur certaines matières, certaines recherches, de pouvoir être financé par un laboratoire privé lorsqu'on n'est pas financé par le public. Je pense que c'est à la Région qui a cette compétence en matière de recherche, d'aider des thésards, des étudiants chercheurs à pouvoir financer leur thèse et l'amener au bout par un financement quand il apporte de grands enseignements sur des domaines qui intéressent la Région.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je donne la parole à Monsieur BERGOUNOUX et je vous rappelle que le rapport a été présenté avec l'avis unanime de la commission.

**M. BERGOUNOUX** : Simplement pour dire que nous sommes quelques-uns à avoir soutenu des thèses dans cette enceinte. Il y a à côté d'autres possibilités s'agissant du travail, sans aller travailler nécessairement à l'extérieur. Mais je conçois que cela ne soit pas toujours facile.

Je pense, Monsieur le Président, sur le fond que je ne partage pas, tout à fait, le point de vue de mon ami Jean Aulagnier. Je ne suis pas contre le fait qu'éventuellement la Région s'engage, mais qu'elle s'engage de manière très claire, qu'elle s'engage en disant qu'elle va

augmenter éventuellement le nombre de bourses, qu'il y ait une très grande clarté dans les critères de sélection, qu'ils s'appliquent à l'ensemble des deux Universités et autres établissements d'enseignement supérieur ou de recherche clermontois.

J'ajouterai pour rejoindre ce qu'a dit Monsieur Mairal, tout à l'heure, que je partage tout à fait son point de vue.

Je pense que nous pourrions aussi, même si cela n'est pas spontanément de notre responsabilité, faire un effort un peu plus marqué à destination d'étudiants étrangers.

Tous ceux qui ici ont eu l'occasion de dispenser de l'enseignement à des étudiants étrangers y ont vu une richesse extraordinaire pour eux, et pour nous aussi. C'est un très grand investissement de la France et il faut absolument, si tout le monde en est d'accord, que nous fassions cet effort.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose maintenant de passer au vote sur les conclusions du rapporteur. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le rapport n° 14 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons à la culture, au sport et à la vie associative, Madame Henri-Martin, vous avez la parole.

<p>RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION</p> <p>présidée par Mme Catherine HENRI-MARTIN</p>
---

**Mme HENRI-MARTIN** : Monsieur le Président, c'est notre collègue Jean-Michel Guerre qui exposera ce rapport n° 15.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Guerre, vous avez la parole.

PROGRAMME RÉGIONAL D'INTERVENTION CULTURELLE  
AIDE AUX MANIFESTATIONS DE GRANDE ENVERGURE  
AIDES EXCEPTIONNELLES  
DOMAINE ROYAL DE RANDAN

*Rapport n° 15 présenté par M. Jean-Michel Guerre*

**M. GUERRE** : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le rapport n° 15, page 95, concerne d'une part des inscriptions en autorisations de programme et aussi quelques diminutions de crédits de paiement.

Pour les autorisations de programme : il s'agit d'une autorisation à hauteur de 850.000 euros pour l'École régionale des Beaux-Arts qui va être installée à Clermont-Ferrand.

En diminution de crédits de paiement : il y a surtout deux diminutions, l'une concerne le FRAC et l'autre le Domaine royal de Randan.

Dans le premier cas, il s'agit d'un problème de calendrier et dans le deuxième, il s'agit aussi de calendrier en ce qui concerne la durée de réalisation des études préalables, ce qui explique que nous n'aurons pas besoin de procéder à ces paiements d'ici la fin de l'année.

Une petite baisse également sur la mise en valeur des demeures historiques puisque cette ligne n'a pas encore été suffisamment développée et qu'elle n'est pas utilisée.

Vous avez ensuite une série d'augmentations de crédits de paiement dans le cadre du programme régional d'intervention culturelle. Ce sont là des lignes assez classiques. Vous en avez 8 : sur le patrimoine architectural, les lieux scéniques, les bibliothèques, le patrimoine des musées, le développement musical, la création et la promotion du cinéma, du livre et de la lecture, et l'animation culturelle.

Enfin deux aides particulières : la première est d'abonder de 100.000 euros l'aide aux manifestations de grande envergure – il s'agit surtout du domaine sportif ; la deuxième est d'abonder à hauteur de 10.000 euros le Téléthon qui va avoir lieu prochainement.

Voilà, Monsieur le Président, ces modifications qui ont été approuvées par la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le rapport n° 15 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons au sport et aux équipements sportifs, je donne la parole à Madame Auboïs.

## AIDE AUX CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

### *Rapport n° 16 présenté par Mme Anna Auboïs*

**Mme AUBOÏS** : Dans ce rapport n° 16, page 101, il s'agit de mettre en place un nouveau critère pour ce qui est des clubs sportifs de haut niveau dans la transformation des conventions et par ailleurs de deux subventions exceptionnelles.

Tout d'abord, les conventions exceptionnelles :

- une accordée au club Stade Clermontois Basket Auvergne de 150.000 euros, subvention exceptionnelle d'accession en PRO A, qui fera passer la subvention pour l'année 2004/2005 à ce club à 200.000 euros ;

- une subvention exceptionnelle de 40.000 euros est aussi attribuée au club Volley-Ball Club de Riom Auvergne, c'est-à-dire 50 % en plus de la subvention actuelle parce qu'il est qualifié pour la coupe d'Europe.

Pourquoi cette subvention est exceptionnelle ?

Normalement dans la convention, il est écrit qu'un club sportif peut voir sa subvention majorée de 50 % s'il est à qualifier pour la coupe d'Europe de l'élite européenne. Dans le cas présent, il s'agit de la deuxième coupe d'Europe et après renseignements et discussions avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, nous avons considéré que cette coupe d'Europe correspondait aussi à l'élite européenne parce que les plus grands clubs étaient présents. Il vous est donc proposé pour cette année une subvention exceptionnelle de 40.000 euros qui montera la subvention à 120.000 euros pour l'année 2004/2005.

Auparavant les conventions liaient pour trois ans les clubs sportifs de haut niveau avec la Région. C'était une convention triennale couvrant la période de 2003 à 2006 qui ne pouvait plus être modifiée.

Certains clubs, quand ils ont bénéficié de cette subvention, étaient en niveau II, en élite II et sont passés en élite I comme, par exemple, le Stade Clermontois Basket, mais aussi surtout le « SCAB 63 » qui est le basket féminin à Clermont-Ferrand. Donc, nous avons décidé d'appliquer les critères de subventionnement comme pour un passage en niveau I : Donc, passage de 50.000 euros à 80.000 euros selon la grille de critères présentés dans le rapport.

Il est proposé de compléter les règles actuellement en vigueur et d'en demander l'application immédiate au Club Stade Clermontois Auvergne Basket 63, basket féminin, en passant de 50.000 à 80.000 euros pour les saisons 2004-2005 et 2005-2006.

Ce rapport n'a pas été adopté à l'unanimité en commission, il y a eu l'abstention de Madame Yvette Mercier pour le groupe Communiste.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Madame Mercier puisqu'elle a été citée, puis Messieurs Pommarel et Mizoule.

**Mme MERCIER** : C'est en tant que salariée et porte-parole de salariés qui sont dans des petits clubs sportifs de l'Entreprise « Michelin », que je m'abstiens aujourd'hui.

En effet, pendant qu'Édouard Michelin s'octroyait plus de 146 % d'augmentation de sa part statutaire, devenant l'un des patrons les plus riches de France, diverses collectivités territoriales étaient amenées à « mettre la main à la poche » pour subventionner l'ex « ASM Rugby ».

Pendant des décennies, les salariés « Michelin », avec l'Entreprise « Michelin », ont sponsorisé l'ASM à partir des richesses créées par l'entreprise.

Nous, aujourd'hui en tant que citoyen, nous contribuons à financer une seconde fois, avec les subventions des collectivités locales.

Bon nombre de mes collègues salariés, habitants de ma commune, sont bénévoles dans de nombreux clubs sportifs que ce soit pour le rugby, le foot ou le basket. De nombreux jeunes sont formés dans ces petits clubs au travers des écoles.

Il faut savoir que deux joueurs actuels de l'ASM ont été formés dans les écoles de rugby de Châteaugay/Blanzat, et d'Aurillac.

Ces petits clubs, bien souvent, manquent de moyens et lorsqu'ils font appel à des prestations de grands clubs, lors d'un anniversaire, d'un match, celles-ci sont souvent payantes. Il serait normal que ces grands clubs répondent gratuitement aux attentes des petits clubs.

J'espère que toutes les conventions qui seront signées avec ces grands clubs feront que les prestations envers les petits clubs seront gratuites.

En ce qui concerne la convention avec l'ASM, il y a aussi le problème de l'insertion des joueurs. La direction « Michelin » ne peut pas se limiter à demander que l'insertion des joueurs se fasse dans les PME et les PMI de la région. Elle aussi doit en prendre sa part. Quand il s'agit de sortir un salarié de l'entreprise pour devenir entraîneur à l'ASM, elle trouve. Il faut donc trouver aussi des places pour insérer les jeunes joueurs qui sont victimes dans leur carrière.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL** : Je comprends que nous ayons des états d'âme par rapport à ce dossier mais finalement en lisant l'avis du CESR, nous pouvons tout à fait souscrire à leurs remarques lorsqu'ils nous disent que le financement régional est grandement lié aux capacités de fréquentation des installations sportives et qu'il pénalise ainsi les sports attirant moins de public. Nous ne pouvons que souscrire à ce qu'il nous indique et par ailleurs lorsqu'il demande qu'un effort budgétaire comparable soit consenti pour la pratique sportive dans les petits clubs, nous sommes aussi tout à fait interpellés par ces faits.

Quand on atteint des sommes de l'ordre de 600.000 euros ou 500.000 euros pour le Clermont Foot, on peut regretter que l'effort de la collectivité n'aille pas davantage aux petits clubs pour y développer la pratique sportive du plus grand nombre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie et je donne la parole à Monsieur Mizoule.

**M. MIZOULE** : Je n'ai pas d'état d'âme à l'égard de ce programme, j'y suis hostile. J'ai déjà voté contre lorsqu'il a été mis en place. Cela dit nous sommes dans une période de redéfinition, de recherche et d'évolution de ce programme. Il s'agit là en quelque sorte d'un rapport intermédiaire.

Nous aurons à reparler sur le fond en 2006 de l'ensemble du programme.

Pourquoi je suis contre ? Le sport de haut niveau, c'est une formule d'ailleurs qui mériterait d'être nuancée car dans le sport de haut niveau, il y a le sport professionnel et le sport de haut niveau non professionnel, et mon propos va plutôt à l'encontre du sport professionnel que je connais très bien, au moins pour l'une de ses composantes.

Nous assistons à un fossé qui se creuse – le mot est faible d'ailleurs car c'est un abîme – entre le sport professionnel de haut niveau et l'ensemble du mouvement sportif. Les clubs sportifs de haut niveau ne sont plus des clubs régis par les lois de 1901, ce sont des entreprises à but sportif. Dans certains pays, ils sont même cotés en bourse. En France, peut-être aurons-nous ce phénomène dans quelque temps ?

Je ne crois pas qu'il soit de la responsabilité des collectivités de financer ce genre d'activité, d'autant que certains d'entre eux sont très liés par ailleurs à de grandes entreprises et que nous pourrions imaginer aussi que s'appliquent à ce type de programme les mêmes règles que celles qui s'appliquent à nos aides en faveur des entreprises : nous ne donnons pas au-dessus de 250 salariés.

Donc, je suis hostile à ce programme.

Cela dit ma camarade Anna Auboïs a engagé depuis qu'elle a la responsabilité du sport à la Région, une démarche que je trouve positive, qui ne se traduit d'ailleurs pas dans ce rapport qui n'est qu'un rapport intermédiaire visant à dire – et je parle sous son contrôle :

- Pourquoi pas l'aide aux sports de haut niveau sous la réserve que dans les conventions d'objectifs que nous signons avec eux, il y ait le retour ? Je ne dirai pas un retour sur investissement car la formule n'est pas bonne, mais après tout pourquoi pas.
- Que ces clubs s'impliquent dans la vie sportive de leur discipline avec les autres clubs, les petits clubs, dont a parlé Yvette Mercier, non pas moyennant des rétributions ce qui est le cas actuellement mais qu'ils s'impliquent dans la vie sociale. Ils peuvent avoir un rôle. Le sport est un facteur d'équilibre de la société, moyen de réduction de la fracture sociale et qui peut jouer un rôle dans ce domaine-là.

Voilà la démarche qu'elle a entreprise qui s'est déjà traduite par des modifications de certaines conventions avec certains des clubs concernés.

Pour soutenir ma camarade, je ne voterai pas contre ce programme mais je m'abstiendrai pour obtenir, au moment de l'échéance, un approfondissement de cette démarche.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie et je donne la parole à Monsieur Mairal.

**M. MAIRAL** : Je partage ce que vient d'exprimer Jacques Mizoule afin d'essayer de revoir pleinement ce programme et de faire en sorte, s'il y a une aide aux sports de haut niveau, qu'il y ait un retour par rapport aux collectivités et à nos concitoyens.

Mais ayant eu l'occasion, lorsque je présidais le Conseil général de l'Allier, d'avoir cette même démarche vis-à-vis de la JAV à Vichy – dernièrement elle est intervenue en direction des jeunes d'un quartier populaire de Moulins – je partage la nécessité de l'évolution. Mais au vu de ce que fait la « Jeanne d'Arc de Vichy », je ne peux pas avoir eu un vote et une démarche il y a quelque temps en tant que Président du Conseil général de l'Allier et aujourd'hui faire l'inverse.

Je voterai donc personnellement ce rapport en souhaitant effectivement qu'il y ait une évolution de celui-ci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Mon collègue Mairal me gêne parce que j'avais la position inverse au Conseil général.

*Rires.*

Madame Auboïs, pour répondre.

**Mme AUBOÏS** : Il y a eu plusieurs niveaux d'intervention et je suis un peu gênée par l'intervention d'Yvette Mercier parce qu'il ne faut pas, à mon avis, tout mélanger. Il y a ce que l'on appelle une entreprise et il y a un club sportif à côté.

Par ailleurs, il n'est pas question de l'ASM dans ce rapport. Il en sera question à la prochaine Commission permanente où vous verrez que, n'a pas été simplement entériné le changement entre la Région et l'ASM Clermont Auvergne désormais, mais a aussi été entérinée une nouvelle forme de convention et de nouveaux objectifs. Vous découvrirez tout ceci à la prochaine Commission permanente – mais je vais commencer à vous en parler.

Il y a dans ces nouveaux objectifs :

- l'obligation pour ces clubs professionnels de travailler véritablement à la formation des jeunes, aussi bien en interne à l'ASM, mais également et surtout avec les autres écoles de rugby, en partenariat avec le Comité régional de rugby ;
- l'obligation également pour les joueurs de s'insérer dans le tissu économique, social et culturel auvergnat et d'aller en direction des lycéens, des Universités.

Je souhaiterais recadrer une petite chose par rapport à ce qu'a dit Jacques Mizoule. Certes l'ASM en tant que tel est un club professionnel, mais composé de sportifs de haut niveau. Ne l'oublions pas, ce n'est pas que du professionnel.

Il convient de travailler à la reconversion de ces sportifs de haut niveau. Ils n'ont pas forcément tous envie d'être entraîneurs ensuite, et il faut peut-être leur donner la possibilité, soit de poursuivre des études, soit de faire une nouvelle formation pour travailler dans un autre domaine que le monde sportif.

Il y aura donc la présence de ces éléments dans la nouvelle convention.

Par ailleurs pour ce qui est du travail des collectivités auprès des clubs sportifs de haut niveau, nous pouvons peut-être discuter du financement de l'ASM ou du Clermont Foot Auvergne parce que ce sont des sportifs dits populaires qui arrivent à avoir des financements des entreprises privées.

Mais je trouve que le procès est un peu dur par contre par rapport aux clubs que nous allons subventionner à titre exceptionnel, comme le volley-ball féminin, le basket féminin, le basket masculin aussi. Mais la situation est pire pour les clubs féminins parce qu'ils sont dits confidentiels, moins populaires et il est vrai que le mécénat privé a moins d'intérêt à subventionner ce genre de clubs, pour offrir des places à leurs clients, parce que ces derniers n'ont pas spécialement envie d'aller voir jouer – et c'est dommage pour eux d'ailleurs – les

équipes féminines qui pourtant sont en élite, qualifiées pour les coupes d'Europe et jouent très très bien.

Le procès sur le financement des clubs sportifs de haut niveau par des collectivités publiques devrait aussi être vu à cette échelle. S'il n'y a pas de subventionnement des collectivités locales, certains clubs de haut niveau n'existeront plus en Auvergne. Il faut arrêter le décalage entre sport de masse et sport de haut niveau car c'est parce que nous avons des sports de haut niveau que nous arrivons à avoir des sports de masse parce que cela fait rêver les jeunes lorsqu'ils vont voir ce type de spectacles sportifs.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je pense que tout le monde est assez informé et que nous pouvons passer au vote en notre âme et conscience et sans penser aux résultats que l'on découvre le dimanche matin...

*Le rapport n° 16 est adopté : abstention des groupes Vert, Communiste et Républicain à l'exception de Monsieur Mairal qui a voté pour.*

Nous passons à la dernière Commission : Finances, Moyens Généraux.

Madame Mercier-Rayet étant excusée, je pense que c'est Jean-Claude Mairal qui préside la commission et qui présente les rapports.

<p>RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION</p>
--

<p>présidée par M. Jean-Claude MAIRAL</p>
---

TABLEAU DES EFFECTIFS

*Rapport n° 17 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Nous vous proposons, page 117, de supprimer la partie « transformation du poste de Directeur Général Adjoint des Services en vue de pourvoir au poste de Directeur du Tourisme ».

Nous proposons la création de 2 postes :

- un poste d'attaché territorial à la direction de la formation pour prendre en considération l'extension des responsabilités et compétences de la Région dans le domaine de la formation professionnelle ;
- un poste d'attaché territorial chargé de la coopération décentralisée à la Direction des Affaires Internationales.

Nous proposons de procéder à la création de 7 postes d'agents administratifs et un poste d'agent d'entretien afin de permettre aux agents qui sont actuellement en poste de pouvoir être intégrés à la fonction publique territoriale.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le rapport n° 17 est adopté à l'unanimité.*

RECETTES - GRANDE HALLE D'AUVERGNE  
(REDEVANCES ET COMPENSATIONS FINANCIÈRES)

*Rapport n° 18 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Le rapport n° 18, page 119, concerne l'inscription de crédits concernant la Grande Halle d'Auvergne, à la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2004 d'un montant de 4.773.987,71 euros.

Vous avez le détail dans la présentation économique et tout le monde a pu en prendre connaissance.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le rapport n° 18 est adopté à l'unanimité.*

VIREMENTS DE CRÉDITS

*Rapport n° 19 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Le rapport suivant, page 120, concerne des virements de crédits relatifs à la décision modificative et vous avez la liste des crédits de paiement, d'autorisations de programme en annexe. Il y a des augmentations et des diminutions.

**M. LE PRÉSIDENT** : Proposition de la commission ? Vote conforme.

Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention, nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le rapport n° 19 est adopté à l'unanimité.*

PATRIMOINE  
FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET DES ASSEMBLÉES

*Rapport n° 20 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Le rapport n° 20, page 124, a trait au fonctionnement des services et des assemblées.

Nous vous proposons en crédits de paiement d'inscrire à la décision modificative n° 2 16.403,30 euros au chapitre 934-11, article 660, s/c 278 pour « frais d'information et de

relations publiques. » Ce sont des cotisations à deux nouvelles associations, l'une c'est « Cités Unies France » et l'autre l'AFICOD.

« Cités Unies France » est l'association qui fédère les collectivités territoriales qui sont dans des démarches de coopération décentralisée. Je me permets une petite parenthèse. Dire que « Cités Unies France » n'a que comme fonction de faire voyager ses membres, est outrageant par rapport aux adhérents et aux élus qui se dévouent sur la coopération décentralisée, parce que « Cités Unies France » a un rôle de fédérateur, de formateur. Et j'aurais aimé – et je ne veux pas être polémique – que la majorité précédente ait pris un peu plus en compte les questions de coopération décentralisée en considération d'une partie de la planète qui est en très grande difficulté. Lorsqu'on veut lutter contre le terrorisme, il faut mettre à bas les grandes questions de la lutte contre la faim, l'analphabétisme, les problèmes de l'eau et pour une part, modestement, en tant que collectivité territoriale – et Monsieur le Président c'est votre souhait – nous allons nous engager dans les démarches de coopération décentralisée pour faire en sorte qu'un peu plus d'humanité règne dans ce monde.

Adhérer à « Cités Unies France » c'est aussi participer à ce mouvement, l'AFICOD étant l'association qui fédère les responsables des différentes directions de coopération internationale.

Ensuite, il est proposé d'inscrire en crédits de paiement :

- 100.000 euros au chapitre 934-11 article 610, s/c 267 concernant le personnel titulaire, pour tenir compte des mouvements intervenus depuis la session de juin 2004.
- 150.000 euros au chapitre 934-11, article 662, s/c 283 au titre d'impressions, reliures et autres prestations de services. Ceci correspond à 20.000 euros pour couvrir des dépenses générées par des appels à candidatures lancés dans plusieurs organes de presse et 130.000 euros concernant différentes études commanditées par la Région : audit financier, évaluation des politiques publiques, projet de service participatif. L'évaluation est indispensable à toute collectivité locale et personnellement je me félicite qu'il y ait ce type de démarches, j'aurais aimé qu'elle ait lieu précédemment.
- 12.000 euros à l'Association du personnel régional pour compenser les modifications de titres-restaurants.

En autorisations de programme et crédits de paiement, il vous est proposé d'inscrire 40.000 euros au chapitre 922-11, article 215, s/c 223 pour l'acquisition d'un véhicule, un monospace 7 places. Je crois qu'il sera intéressant d'avoir un monospace permettant à la fois aux services et aux élus de se déplacer pour les missions qui leur sont confiées ; 10.000 euros au chapitre 922-11, article 214, s/c 222 pour acquisition de matériel, outillage et mobilier.

Il est proposé de retirer, en crédits de paiement, 2.520.000 euros au chapitre 927, article 130, s/c 243 sur le FIAR investissement afin de solder certaines dépenses : une enveloppe de crédits dédiée aux dépenses imprévues.

Il vous est proposé enfin la possibilité de fractionner les paiements pour les prestations confiées par la Région Auvergne à des tiers et dans les conditions exposées ci-avant dans le rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL** : Une petite intervention concernant l'achat du véhicule. Nous souhaiterions que notre collectivité montre l'exemple en achetant un véhicule « propre », par exemple un véhicule GPL, plutôt qu'un véhicule diesel comme c'est le cas pour la plupart de nos véhicules.

Compte tenu des aides de l'État, c'est un investissement qui ne sera pas ruineux pour notre collectivité.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie pour cette observation. Monsieur Hortefeux.

**M. HORTEFEUX** : Monsieur le Président, je voulais dire à Monsieur Mairal que je ne souhaitais en aucun cas bien évidemment l'outrager lorsque j'ai évoqué des adhésions à des associations. Simplement je ne sais pas s'il connaît celles qu'il vient de citer, ayant moi-même été membre de cette association, j'ai pu remarquer qu'il y avait souvent des différences entre l'esprit et la pratique. Plus précisément, nous sommes aussi réservés, comme je vous l'ai d'ailleurs dit ce matin, sur la décision de dépenser 130.000 euros pour des frais d'audits, ce qui explique que nous voterons contre ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je vous propose, si tout le monde s'est exprimé, de passer au vote.

*Le rapport n° 20 est adopté : vote contre du groupe de l'Union Pour l'Auvergne.*

#### MISE EN ŒUVRE DE L'INSTRUCTION M71 : CHOIX DU MODE DE VOTE DU BUDGET

*Rapport n° 21 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Le rapport suivant, page 127, concerne la mise en oeuvre de l'instruction M71, sur le choix du mode de vote du budget. Nous vous proposons d'opter, pour l'année 2005, pour le choix du vote du budget par fonction.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le rapport n° 21 est adopté à l'unanimité.*

#### SUBVENTION GLOBALE FEDER OBJECTIF 2

*Rapport n° 22 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Le rapport suivant, page 133, a trait à la subvention globale FEDER objectif 2. Vous avez tout le programme d'ajustement de crédits concernant les Fonds Européens FEDER objectif 2 et nous vous proposons de les inscrire en autorisations

de programme sachant que ce qui vous est proposé – et là aussi il y a des plus et des moins – est lié aux différents projets qui sont proposés au Comité de programmation.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à nos services concernant la manière dont ils traitent ces dossiers. Ce matin, Monsieur le Préfet a fait état des retards et nous sommes en train de combler ces retards.

Nous allons, j'en suis persuadé, dépenser pleinement les Fonds Structurels Européens, nous n'allons pas rendre d'argent à Bruxelles et cela est pour une part dû à l'action de notre service. Je tiens à leur rendre hommage.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie et je rajouterai juste une précision. Ce n'est pas l'absence de projets ou un choix de projets comme j'ai pu l'entendre récemment sur les ondes qui donnerait lieu au dégagement d'office, mais si nous n'arrivons pas sur la tranche 2002 à justifier des travaux réalisés. Je renouvelle l'appel qui a été fait et nous aurons une réunion spécifique en Commission permanente, afin que tous ceux qui ont bénéficié d'arrêtés de subventions retournent bien les justificatifs précisant que les travaux ont été réalisés. Le dégagement d'office porte sur la réalisation des travaux.

Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le rapport n° 22 est adopté à l'unanimité.*

\*  
\* \*

## ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2004

Tous les rapports de la décision modificative ayant été votés, soit à l'unanimité, soit avec des abstentions, soit avec des votes contre, *la décision modificative est considérée comme adoptée.*

Nous passons aux Fonds Structurels Européens. Monsieur Mairal vous avez la parole.

## GESTION DE SUBVENTIONS GLOBALES – OBJECTIF 2 ÉTAT RELATIF À L'EXÉCUTION 2003

**M. MAIRAL** : Ce document fait état de la gestion des subventions globales – objectif 2, à l'état relatif à l'exécution 2003. Vous avez tout ce qui a été fait pendant cette année-là, ce que le Comité de programmation et nous-mêmes avons fait pour l'année 2003.

Lorsque je dis « nous », il s'agit de l'institution régionale.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons compris car il s'agit de la continuité républicaine. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ?

Vous nous donnez acte du rendu qui vous est présenté ?

*Il est donné acte de ce rapport.*

Je vous remercie.

## CONTRAT ÉTAT-RÉGION AUVERGNE 2000 – 2006 BILAN ANNUEL D'EXÉCUTION 2003

Nous avons également le Contrat de Plan État-Région 2000-2006 et le bilan annuel d'exécution 2003. C'est un document important, qui est précis et qui a été arrêté conjointement avec les services de l'État.

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ?

Beaucoup sont déjà intervenus ce matin à l'occasion de la déclaration des groupes, est-ce que quelqu'un souhaite intervenir à nouveau ? Je vous remercie.

*Donc, acte est donné de la présentation de ce rapport.*

Vous avez dû prendre également connaissance de l'avis du Conseil Économique et Social Régional sur les deux rapports précédents.

Nous avons maintenant les Rapports du Président sur les lycées. Monsieur Bussière, vous avez la parole.

## RAPPORTS DU PRÉSIDENT

### DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2005

*Rapport n° 1 présenté par M. Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE** : Rapport n° 1, page 1, sur les Rapports du Président. Il s'agit simplement de vous demander de bien vouloir déléguer à notre Commission permanente et, compte tenu de notre règlement intérieur, à nous-mêmes, une décision que nous ne pouvons pas prendre pour des raisons de délais à notre prochaine session.

Il s'agit de la répartition des dotations de fonctionnement pour les lycées, qui sont calculées sur des bases qui ont été réformées en 1983.

Nous sommes en train de recueillir les informations pour faire les calculs de ces affectations. Nous aurons donc l'occasion d'en discuter à une prochaine Commission permanente.

**M. LE PRÉSIDENT** : Elles ont été réformées en 2003. C'est la loi de 1983, réformée en 2003. Il s'agit de donner délégation à la Commission permanente, mais sans modifier les règles qui ont été arrêtées en Assemblée. C'est donc purement prendre acte des calculs mathématiques.

Y a-t-il des observations ? Nous passons au vote.

*Le rapport n° 1 des Rapports du Président est adopté à l'unanimité.*

Je donne la parole à Monsieur Mairal.

## DÉLÉGATION DU CONSEIL RÉGIONAL À LA COMMISSION PERMANENTE

### *Rapport n° 2 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Ce rapport du 13 avril 2004 prévoyait qu'aux termes de la loi du 2 mars 1982 modifiée, le Conseil régional pouvait déléguer une partie de ses attributions à la Commission permanente à l'exception de celles qui ne peuvent être déléguées et de celles en outre énumérées dans le rapport dont – je cite : « les modifications ou dérogations au règlement financier régional », sixième alinéa.

Nous proposons de revenir sur cette exception et de prévoir que le Conseil régional puisse déléguer à la Commission permanente la possibilité de déroger au règlement financier régional, les modifications du règlement financier restant elles de la compétence du Conseil régional.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous rappelle que c'est ce qui se passait dans la précédente Assemblée.

Y a-t-il des observations ? Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Nous passons au vote.

*Le rapport n° 2 des Rapports du Président est adopté à l'unanimité.*

## REPRÉSENTATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE D'Auvergne

### *Rapport n° 3 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Le rapport suivant a trait au fait que Monsieur Yves Carroy avait été désigné le 13 avril 2004 comme représentant de la Région au conseil d'administration du CRDP. Il faut désigner un conseiller régional suppléant.

En commission, nous avons pensé que quelqu'un de l'opposition pouvait être désigné.

**M. LE PRÉSIDENT** : En commission, il faudrait avancer les dossiers parce qu'en session plénière nous perdons du temps.

Le groupe UPA propose Jean Aulagnier.

Très bien. Y a-t-il des objections ?

Nous passons au vote. Quelqu'un demande-t-il le vote à bulletins secrets, s'agissant d'une personne ?

*Le rapport n° 3 des Rapports du Président est adopté à l'unanimité.*

Félicitations à Monsieur Jean Aulagnier pour cette belle promotion !

*Rires.*

Nous en avons terminé avec les rapports traditionnels. Nous avons un avis à émettre sur la Charte de développement et le périmètre définitif de certains pays.

Monsieur Souchon vous avez la parole.

AVIS SUR LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT ET LE PÉRIMÈTRE DÉFINITIF  
DU PAYS DU CHAROLAIS-BRIONNAIS,  
DU PAYS DE SAINT-FLOUR/HAUTE-AUVERGNE,  
DU PAYS D'AURILLAC ET DU PAYS DES COMBRAILLES

**M. SOUCHON** : Le territoire de la Région Auvergne est actuellement couvert par treize pays. Il en est un et un seul pour l'instant qui a reçu une existence définitive avec charte et périmètre reconnus, il s'agit du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Quatre sont soumis aujourd'hui à l'avis de l'Assemblée régionale qui devrait permettre au Préfet d'arrêter les périmètres définitifs.

Huit élaborent actuellement leur charte, il s'agit de Clermont, Issoire-Val-d'Allier-Sud, Haut-Cantal Dordogne, Lafayette, Velay, Jeune Loire, Forez et Vichy.

Trois zones ne sont actuellement pas couvertes par un projet de pays : le Massif du Sancy, le Nord-Allier et le Livradois-Forez. Mais ce dernier est un cas particulier puisqu'il est couvert par un parc naturel régional.

Les pays, périmètres et chartes soumis aujourd'hui à l'avis de l'Assemblée régionale ont été présentés ce matin pendant deux heures devant la « Commission d'Aménagement du Territoire ».

Je vous propose de nous attarder un peu sur les observations du Conseil Économique et Social Régional qui a donné un avis favorable à tous les périmètres et à toutes les chartes mais en faisant quelques remarques qui sont dignes d'intérêt.

Sur le Pays du Charolais-Brionnais, nous sommes peu concernés puisque c'est à plus de 90 % en région Bourgogne. Le CESR se félicite qu'on puisse avoir deux régions différentes concernées.

Sur le Pays de Saint-Flour/Haute-Auvergne, il est fort justement fait remarquer qu'il est regrettable que les communes limitrophes lozériennes qui présentent les mêmes caractéristiques géographiques, économiques, sociales et historiques n'aient pas pu pour des raisons diverses être intégrées.

En ce qui concerne le Pays d'Aurillac, que je connais un peu mieux, il est regretté que le périmètre proposé n'intègre pas le canton de Mur-de-Barrez dans l'Aveyron qui est entièrement orienté vers Aurillac. C'est dû à l'opposition du Président du Conseil général de l'Aveyron, puisque nous avons commencé à travailler avec eux.

En ce qui concerne le Pays des Combrailles, le CESR estime que le périmètre proposé n'a pas toute la cohérence souhaitable, que les Combrailles débordent sur le secteur de la Creuse en particulier, et qu'il manque certaines villes.

Néanmoins le C.E.S.R. a émis un avis favorable pour l'ensemble.

S'agissant des chartes de développement qui fixent les objectifs stratégiques à une dizaine d'années pour les pays, le CESR a regretté que son expertise du développement économique et social n'ait pas été sollicité et suggère – et je ferai nôtre cette suggestion avec votre accord – qu'une réunion annuelle soit organisée entre le bureau du CESR et les Présidents des conseils de développement.

Au bénéfice de ces observations, la commission a émis un avis favorable unanime tant sur les périmètres que sur le contenu des chartes.

**M LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions ? Monsieur Aulagnier.

**M. AULAGNIER** : Je voudrais rectifier un oubli et indiquer que le Livradois-Forez est en train d'élaborer sa propre charte. Le diagnostic est fini. Ce n'est pas parce qu'il y a un parc qu'il ne faut pas créer un pays. Il faut simplement rechercher la cohérence parfaite avec le parc, ce que nous ferons bien sûr.

Le diagnostic étant fini, nous sommes dans la phase d'élaboration de la charte. Ceci pour compléter vos propos.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Filhol.

**M. FILHOL** : Monsieur le Président, je souhaitais dire qu'au moins pour un certain nombre d'entre nous, cela fait plusieurs fois que nous parlons de ces pays. Nous les connaissons relativement bien. Un seul d'entre eux a subi une modification de son périmètre, c'est celui d'Aurillac puisque le canton de Saint-Cernin a été retiré, mais il ne nous a pas semblé que c'était significatif, la cohérence restant globale.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il d'autres interventions ? On peut noter qu'il y a des réserves relativement fortes qui sont exprimées.

**M. SOUCHON** : Tant au niveau du CESR que de la commission, ce sont des réserves qui paraissent fondées – et c'est la raison pour laquelle j'en ai fait état ici, même si tout le monde a lu les avis du CESR – et qui méritent d'être prises en considération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL** : Il y avait, semble-t-il, des dates limites par rapport à la présentation de la charte des différents pays, on parlait du 31 août.

**M. SOUCHON** : Ces dates limites qui ont été reportées d'un an, concernaient la passation par l'État de contrats de pays. La date était fixée au 31 décembre 2004 et vient d'être reportée d'un an.

**M. LE PRÉSIDENT** : Cette date concerne la contractualisation, ce qui justifierait que nous émettions moins de réserve pour ne pas empêcher nos collègues de contractualiser.

Y a-t-il d'autres interventions ? Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*L'avis sur la Charte de Développement et le Périmètre définitif du Pays du Charolais-Brionnais, du Pays de Saint-Flour/Haute-Auvergne, du Pays d'Aurillac et du Pays des Combrailles est favorable à l'unanimité.*

Je vous remercie. Nous en avons donc terminé avec les rapports traditionnels. Je n'ai pas été saisi de questions orales, par contre nous avons une motion et des vœux qui ont été soumis théoriquement aux commissions.

## MOTION ET VŒUX

Nous commençons par la motion qui est déposée au nom de toute l'Assemblée.

### MOTION

déposée par le groupe de l'Union pour l'Auvergne  
présentée par Monsieur Brice Hortefeux

**M. BACQUET** : Monsieur Hortefeux, Monsieur Mairal et moi-même avons apporté quelques modifications et y avons donné un avis favorable. Il me semble que c'est à Monsieur Hortefeux de la présenter avec les modifications que nous y avons apportées.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Hortefeux vous avez la parole.

**M. HORTEFEUX** : Depuis le 20 août 2004, deux journalistes français, Christian Chesnot et Georges Malbrunot, ainsi que leur chauffeur syrien, Mohammed Ad-Joundi, sont retenus en otage par un groupe islamiste armé.

Le Conseil régional d'Auvergne

- exprime sa vive émotion face à cet acte incompréhensible ;

- adresse tout son soutien aux familles et aux proches des journalistes détenus ;
- salue les efforts courageux de tous les responsables musulmans de France et du monde arabe pour l'aide qu'ils apportent pour un dénouement rapide de cette situation, tout particulièrement le Président du Conseil régional du Culte Musulman d'Auvergne, Monsieur Abdellah Assafiri, pour son engagement personnel et collectif ;
- soutient l'action entreprise par le Gouvernement et l'ensemble des forces politiques de notre pays pour la libération des trois otages.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie et je pense qu'il n'y a pas de commentaires.

Nous passons au vote, car je crois qu'il faut faire un vote solennel.

*La motion est adoptée à l'unanimité.*

Je vous remercie tous pour cet engagement.

Ensuite, nous avons les voeux. Tout d'abord, le vœu des groupes Socialiste, Communiste et Républicain et Vert du Conseil régional d'Auvergne concernant la lutte contre les délocalisations.

Je donne la parole à Monsieur Bacquet.

#### VŒU N° 1

concernant le problème des délocalisations,  
déposé par les groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert,  
présenté par Monsieur Jean-Paul Bacquet

**M. BACQUET** : « Considérant que l'industrie mais aussi certaines activités de services se trouvent confrontées à une vague de délocalisations qui mettent en péril le devenir de l'emploi industriel en France ;

considérant les récentes publications de listes d'entreprises françaises s'appêtant, par pur opportunisme financier, à délocaliser leurs activités en Europe de l'Est, dans les Pays du Maghreb ou en Asie ;

considérant que de plus en plus souvent les menaces de délocalisations s'accompagnent d'un chantage à l'emploi, aux salaires et aux acquis sociaux, notamment les 35 heures hebdomadaires ;

considérant que ce phénomène de chantage à l'emploi et à la délocalisation touche aussi l'Auvergne, notamment au travers de l'exemple de l'entreprise « Sediver » à Saint-Yorre et de ses 294 salariés ;

le Conseil régional d'Auvergne demande au Chef de l'État de prendre l'initiative, auprès de ses homologues européens, pour créer les conditions d'une politique commune

destinée à éviter les délocalisations d'entreprises, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de l'Europe ;

il demande au Gouvernement de faire face à ses responsabilités en mettant en place un plan d'urgence destiné à lutter contre les délocalisations, contre toute forme de dumping social et contre tous procédés de chantage à l'emploi auxquels s'adonneraient certaines entreprises, plan d'urgence qui ne soit pas assis sur les contributions des collectivités locales ;

il souhaite qu'en tout état de cause, les « délocalisateurs » se voient contraints à restituer les aides publiques éventuellement perçues ;

il demande, pour le cas de l'entreprise « Sediver » de Saint-Yorre, que le Gouvernement mette tout en œuvre et présente, dans les délais les plus brefs, les solutions permettant à cette entreprise très performante, de continuer son activité à Saint-Yorre, préservant ainsi 294 emplois sur le bassin de Vichy ».

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Mallot.

**M. MALLOT** : Monsieur le Président, simplement pour vous dire que ce vœu a été examiné par la Première Commission et qu'il a été adopté par celle-ci avec 6 voix pour, aucune voix contre, 2 abstentions et une non-participation au vote de la part d'un Conseiller régional qui souhaitait attendre le débat en séance.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie de cette précision. Monsieur Mizoule.

**M. MIZOULE** : Tout à l'heure, lorsque nous avons abordé le Contrat de site de Vichy, je n'ai pas voulu exprimer mon sentiment sur ce qui se passe à Vichy avec l'entreprise « Sediver », parce que l'essentiel était la construction d'une autre démarche industrielle à Vichy, et j'en profite pour dire que je suis absolument d'accord avec le souhait émis par le Maire de Vichy.

En ce moment, il est question des délocalisations et j'aimerais dire un mot sur ce qui se passe à Vichy avec « Sediver ».

Cette entreprise est un exemple régional de ce que font aujourd'hui ceux que j'appellerai des prédateurs d'entreprises.

Si je devais résumer l'objectif que nous devons nous fixer, je dirais qu'il faut retirer « Sediver » des griffes du groupe « Vetroarredo », parce qu'il n'a qu'un seul et unique objectif : piller le savoir-faire exemplaire de cette entreprise. C'est un fleuron de l'industrie française dans son domaine. « Sediver » a équipé 60 % de la planète en isolateurs électriques.

Il y a donc un savoir-faire immense, une technologie de tout premier plan, des brevets, une marque connue sur la planète. Le groupe « Vetroarredo » veut récupérer tout cela, à n'importe quel prix pour pouvoir satisfaire à ces ambitions chinoises, brésiliennes ou autres.

Je rappelle pour ceux qui ne l'auraient pas en mémoire que « Vetroarredo » a acheté « Sediver » 105 millions d'euros, entreprise évaluée par tous les observateurs à 60 millions

d'euros, et « Sediver » est prêt aujourd'hui à un plan de fermeture qui lui coûtera 32 millions d'euros.

Soit dit en passant, il est plus que probable que « Vetroarredo » n'ait pas les 32 millions d'euros pour payer le plan social. C'est ce qui fait l'objet des débats et le comité central d'entreprise siège aujourd'hui car les syndicats souhaitent obtenir la garantie que si fermeture il doit y avoir, le plan social pourra être financé – et nous n'en sommes pas du tout sûr.

C'est un exemple vraiment symbolique. Il se trouve qu'il est dans notre région et qu'il est à Vichy. Je crois qu'il faut vraiment que toutes les énergies se mobilisent pour qu'une solution industrielle soit obtenue pour Saint-Yorre. La solution est simple : il existe des repreneurs prêts à conserver l'activité avec l'ensemble des salariés, l'un d'entre eux l'a clairement affirmé et il faut obtenir que cette solution triomphe.

Ce voeu qui est plus général et qui parle des délocalisations peut être d'un poids politique dans toutes les démarches que nous entreprenons et notamment celle que nous aurons le 29 septembre prochain auprès du Ministre de l'Économie qui a déclaré vouloir s'intéresser de près à cette affaire – et s'il le peut, nous en sommes bien évidemment d'accord. Mais le Ministre a sans doute des arguments et des propositions qui seront d'autant plus efficaces et faciles à mettre en oeuvre que l'exigence publique et notamment la nôtre, s'affirmera de la façon la plus nette.

Je dis cela parce qu'en ce qui me concerne, j'espère que vous partagerez ce souci au-delà de quelques formulations qui vont peut-être donner lieu à des débats, je souhaiterais face aux enjeux en Auvergne, à Vichy, à Saint-Yorre que ce voeu soit voté par l'ensemble du Conseil régional d'Auvergne.

Bien sûr, chacun se déterminera comme il le voudra.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je vois qu'il y a des hésitations. Est-ce que vous souhaitez une suspension de séance de cinq minutes ?

Monsieur Hortefeux vous avez la parole.

**M. HORTEFEUX** : Monsieur le Président, je voudrais vous dire que sur un sujet aussi important, que ce soit sur le principe ou comme sur le cas particulier de « Sediver », nous souhaiterions qu'il y ait effectivement une unanimité de l'Assemblée régionale. Celle-ci peut être, à mon avis, très rapidement obtenue avec deux réserves que, je l'espère, vous comprendrez.

La première concerne le troisième paragraphe : « considérant que de plus en plus souvent les menaces de délocalisations s'accompagnent d'un chantage à l'emploi, aux salaires et aux acquis sociaux, notamment les 35 heures hebdomadaires ».

En réalité vous savez qu'il y a un certain nombre de salariés, cela s'est produit récemment dans le Rhône, qui ont eux-mêmes proposé pour sauver leurs entreprises une modification de leur grille salariale. C'est une initiative qui ne venait pas du chef d'entreprise, c'est une initiative qui était validée par un vote de l'ensemble des salariés.

Il est donc peut-être difficile de condamner par avance une initiative qui pourrait être acceptée par les salariés.

La deuxième réflexion est que nous souhaiterions qu'on ne fasse pas référence aux 35 heures hebdomadaires. Je crois que c'est un autre débat et chacun connaît les positions des uns et des autres.

Ce qui susciterait l'unanimité c'est : « considérant que de plus en plus souvent les menaces de délocalisations s'accompagnent d'un chantage à l'emploi », car ça c'est une réalité, il y a un chantage à l'emploi. On a eu cet exemple.

Il y a une deuxième modification qui, à mon avis, ne pose aucun problème, dans la dernière phrase, en ce qui concerne les solutions demandées pour le cas de l'entreprise « Sediver » : « que le Gouvernement mette tout en oeuvre et présente, dans les plus brefs délais, les solutions permettant à cette entreprise très performante, de continuer son activité... ».

Je crois qu'il serait plus précis et juste de préciser « cette entreprise *techniquement* très performante », puisque effectivement – et Jacques Mizoule l'a dit – personne ne remet en cause la capacité technologique de cette entreprise dans la fabrication de ces isolateurs. En revanche, il y a un débat sur l'équilibre économique de l'entreprise.

Je pense que c'est une modification qui ne devrait pas poser de problème.

Si on parle de chantage à l'emploi, et qu'on s'arrête là, je pense très honnêtement qu'il y aurait une manifestation d'unanimité de la part de l'Assemblée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bacquet, que pensez-vous des deux propositions ?

**M. BACQUET** : Monsieur le Président, je demande une interruption de séance.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ne pourrait-on pas étudier les trois voeux et laisser celui-ci en suspens, car sinon nous risquons de faire des suspensions de séance pour chacun des voeux ?

Nous sommes donc saisis de deux propositions de modification de ce voeu.

Le voeu suivant concerne le fret ferroviaire. Monsieur Dubourgnoix ou Monsieur Bacquet.

## VŒU N° 2

concernant le fret ferroviaire,  
déposé par les groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert,  
présenté par Monsieur Éric Dubourgnoix

**M. DUBOURGNOUX** : En ce qui concerne le transport ferroviaire, nous faisons le constat aujourd'hui que son abandon s'accroît dans le cadre du plan Fret 2006 qui entérine la libéralisation du transport de marchandises et les orientations exigées de

la SNCF par l'État vont conduire à l'abandon du fret dans certaines gares comme celle de Saint-Éloy-les-Mines. Nous avons également des inquiétudes au Mont-Dore, à terme pour les Eaux de Volvic, puisqu'il s'agit d'un plan national qui risque d'avoir des incidences autres que celles connues actuellement.

Il y a un enjeu évident pour l'Auvergne : c'est le maintien du mode de transport ferroviaire des marchandises produites par les sociétés « Rockwool », les « Eaux de Volvic », les « Eaux du Mont-Dore et de Laqueuille »...

Il y a une forme d'aberration économique, environnementale, de santé publique et de sécurité. Quand on voit le flux routier que prépare le transfert de ces marchandises du rail vers la route, avec l'explosion du trafic camion sur les territoires considérés, nous avons toutes les raisons d'être inquiets.

Le Conseil régional d'Auvergne demande, par ce vœu, au Gouvernement de donner les moyens indispensables au fret ferroviaire pour lui permettre de représenter une alternative réelle au tout routier qui se développe de façon importante actuellement.

Il demande au Gouvernement et à la SNCF de renoncer, compte tenu des spécificités des territoires fragiles de la région Auvergne, au démantèlement des infrastructures ferroviaires et de veiller au maintien du mode de transport par rail des productions issues notamment des activités des sociétés précitées.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Monsieur Aulagnier, puis Monsieur Gueydon.

**M. AULAGNIER** : Nous n'avons rien à ajouter à ce vœu que nous partageons entièrement.

**M. GUEYDON** : Le groupe Vert s'associe également à ce vœu et souhaite également être signataire.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons au vote. Ce vœu, nous pouvons le voter tout de suite puisque tout le monde est d'accord. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

*Ce vœu est adopté à l'unanimité.*

Je vous rappelle que nous avons pris un précédent vœu à ce sujet. C'est bien de le rappeler.

Ensuite nous avons un vœu déposé par le groupe de l'Union Pour l'Auvergne. Qui souhaite le présenter ?

VŒU N° 3

concernant les Organismes Génétiquement Modifiés,  
déposé par le groupe de l'Union Pour l'Auvergne,  
présenté par Monsieur Michel Bonnefille

**M. BONNEFILLE** : Cet été a été marqué par de nombreuses opérations violentes de destructions de plans expérimentaux d'Organismes Génétiquement Modifiés. À Marsat, une plantation entière de maïs transgéniques et inoffensifs pour l'environnement, puisque castrés, a été saccagée le 14 août dernier, anéantissant d'un coup des années de recherche visant la réduction de l'utilisation des engrais azotés et de l'irrigation.

« Considérant que ces expérimentations en plein champ sont l'ultime moyen de vérifier les résultats acquis en milieu artificiel ;

considérant l'importance de ces recherches non seulement pour permettre des progrès concrets contre certaines maladies particulièrement graves mais aussi pour assurer notre compétitivité ;

considérant que la recherche agroalimentaire et biotechnologique est l'un des pôles d'excellence de l'Auvergne qu'il convient de soutenir activement ;

considérant que les expérimentations sont décidées avec parcimonie, dans la transparence et le respect de réglementations strictes ;

le Conseil régional d'Auvergne,

condamne avec fermeté les opérations de fauchage de cultures expérimentales d'Organismes Génétiquement Modifiés ;

réaffirme le rôle essentiel que joue la recherche pour l'avenir de la Région ;

exprime sa solidarité avec les chercheurs, ingénieurs et les agriculteurs, victimes des événements de Marsat ;

demande au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour que de tels agissements ne se reproduisent plus et que la loi soit respectée ».

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Mallot, Madame Mollon, et ensuite Monsieur Mairal.

**M. MALLOT** : Monsieur le Président, je crois qu'il est opportun de donner le compte rendu des conclusions de la Première Commission qui s'est penchée bien sûr sur ce voeu.

Après de longues discussions, ce voeu a été rejeté par la Première Commission : il y a eu quatre voix contre, trois voix pour, une abstention et une non-participation au vote.

Le débat a été assez long effectivement et chacun a eu à coeur de le replacer dans les lignes et perspectives du voeu que nous avons discuté et adopté le 11 juin dernier.

En particulier, celles et ceux qui ont voté contre ce voeu, ont noté qu'il était rédigé après les événements du 14 août dernier mais que sa rédaction était telle qu'il rendait finalement plus difficile l'obtention de l'objectif que nous avons tous. Chacun est d'accord pour dire que cette question est délicate, qu'elle nécessite un débat public dans l'opinion au sens large, de façon à ce que nous puissions progresser. Il faut que nous gardions la tête froide et, qu'ensuite, nous veillions à ne pas prendre parti trop vite pour un camp et contre un autre.

Or, ce voeu tel qu'il est rédigé, manifestement s'appuie sur quelques évidences dans cette Assemblée :

- réaffirmer le rôle essentiel que joue la recherche pour l'avenir de la région – tout le monde est d'accord là-dessus ;
- dire qu'il faut que la loi soit respectée et que l'ordre public soit maintenu – évidemment.

Mais en ne disant que cela, on prend parti pour un camp contre un autre et on rend plus difficile le débat qu'on appelle de ses voeux.

Par conséquent, il nous a semblé qu'il valait mieux rejeter ce voeu et s'en tenir à celui qui a été voté au mois de juin dernier.

**Mme MOLLON** : Je voudrais vous faire part de deux communiqués.

L'un date d'hier et est signé du Parti Socialiste, du Parti Communiste Français, des Alternatifs, de la Ligue Communiste Révolutionnaire, du Parti Radical de Gauche et des Verts qui affirment leur solidarité avec les 9 militants dont 5 responsables Verts convoqués au tribunal de Toulouse, ce 16 septembre.

Nos partis condamnent les essais d'OGM en plein champ dans les conditions actuelles, décidées sans débat démocratique. Ils demandent qu'un véritable débat soit organisé avec les parlementaires sur cette question.

Nos partis soutiennent toutes les initiatives des collectivités locales visant à consulter les populations.

Vous savez que certains Conseils généraux ont déjà entrepris cette démarche.

D'autre part, il est bien évident que ce voeu concerne les gens qui fauchaient.

En tant que groupe Vert du Conseil régional d'Auvergne, nous apportons notre soutien aux actions non violentes de désobéissance civile, tels les fauchages d'essais d'OGM en plein champ. Si violences il y a eu, elles n'étaient pas de notre fait.

Si les rapports entre citoyens reposent normalement dans les sociétés démocratiques sur le respect de la loi, il peut arriver que celle-ci viole un droit fondamental ou ne protège pas

le bien commun de l'humanité. Des actions illégales de désobéissance peuvent alors être légitimes.

Le groupe Vert dénonce les violences...

*Brouhaha dans la salle.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues !

**Mme MOLLON** : Le groupe Vert dénonce les violences commises le 14 août à Marsat par les chercheurs volontaires et le 4 septembre à Solomiac par les forces de l'ordre.

Les élus régionaux Verts ne s'interdisent pas de participer physiquement aux actions et prendront leurs responsabilités en cas de poursuite.

Je voudrais ajouter à titre personnel que si dans les années 80/90, quelqu'un était allé vider les poches de sang contaminé dans l'évier, on l'aurait traîné devant la justice. Pourtant combien de morts aurait-il évité ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Mairal.

*Brouhaha dans la salle.*

Mes chers collègues, nous sommes dans une Assemblée où nous nous respectons. Écoutons Monsieur Mairal.

**M. MAIRAL** : Je vais être très court. Je partage tout à fait ce qu'a dit Jean Mallot. Nous avons besoin sur cette question d'un véritable débat, d'un débat scientifique, d'un débat de société.

Quelle société voulons-nous ? Quelle agriculture voulons-nous ? Quel monde voulons-nous ?

J'ai voté la motion lors de la précédente session. Je crois que ça n'est pas à coup de motion des uns et des autres que nous ferons avancer le débat.

Nos concitoyens souhaitent être informés et nous devons créer les conditions de cette information.

Je ne m'offusque pas qu'un certain nombre de nos concitoyens soient sceptiques sur certaines technologies.

Le meilleur moyen d'éviter ce qui s'est passé, c'est que l'on donne toutes les informations et qu'il y ait un véritable débat démocratique et citoyen, pas simplement avec le Parlement, mais avec l'ensemble de la population.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Monsieur Mercier.

**M. MERCIER** : Monsieur le Président, nous en avons discuté longuement en Première Commission et effectivement, nous avons proposé à nos collègues d'amender ce voeu, de nous proposer un amendement que nous aurions pu discuter.

En ce qui concerne le dernier alinéa : « demande au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour que de tels agissements ne se reproduisent plus et que la loi soit respectée », nous aurions pu être plus explicites et nous étions prêts à discuter. Mais nos collègues n'ont pas souhaité déposer un amendement, ils ont souhaité rejeter le voeu tel que nous l'avions présenté.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Mizoule.

**M. MIZOULE** : J'indique tout de suite que lorsque nous passerons au vote, je n'y participerai pas. Non pas que je sois indifférent aux problèmes qui sont évoqués ici. Non pas que je ne veuille pas prendre mes responsabilités – je les ai prises depuis longtemps, déjà l'année dernière, quand il y a eu des faits similaires et cette année, dès le lendemain même, Monsieur Hortefeux, des faits incriminés. J'ai réagi à titre personnel, je n'engage que moi, et j'assume complètement la réaction que j'ai eue, qui est une réaction de solidarité, de consternation et de profonde inquiétude devant ce qui se passe.

Solidarité avec les chercheurs, indignation du fait qu'on puisse en arriver à ce genre d'actes et inquiétude sur l'avenir de la recherche et le climat dans lequel elle se déroule.

Cette réaction je l'ai faite en adressant un courrier personnel au Directeur de recherche de « Biogemma », Monsieur Toppan, dont j'ai envoyé une copie à Monsieur Pagesse, Président de « Limagrain » – « Biogemma » étant une filiale de « Limagrain ». J'en profite pour dire que pour moi, le raccourci consistant à dire « Limagrain » égale « Monsanto » me paraît vraiment très court.

Mais pourquoi ne participerai-je pas au vote ? C'est que malheureusement j'observe, et les quelques minutes que nous venons de vivre en témoignent, que dans notre pays ce débat n'est pas vraiment possible aujourd'hui. La sérénité n'est pas au rendez-vous. À des arguments choc, d'autres arguments choc sont opposés et nous en arrivons maintenant à des affrontements physiques.

C'est grave pour la démocratie, pour l'avenir de ces thématiques des OGM, qui sont devenus un moyen d'instrumentalisation du débat scientifique. Je ne crains pas de le dire « d'instrumentalisation ».

Certains en font leur fonds de commerce. Lorsque je dis « certains », je ne citerai personne, mais je pense que derrière il y a des courants de toute nature.

Je crains qu'en France, en Europe, en Auvergne, la recherche en subisse les conséquences et que nous soyons en train de dérouler un tapis rouge devant « Monsanto », « Pioneer » et quelques autres.

Mais je ne participerai pas au vote, parce que je suis de l'avis de Jean-Claude Mairal : ce n'est pas par des voeux, des motions ou tout autre moyen de ce genre dont nous savons bien qu'ensuite ils seront sur-médiatisés – comme tous les événements concernant les OGM le sont – que nous progresserons.

Compte tenu de ce contexte, et parce que nous sommes une collectivité territoriale qui a sans doute son mot à dire, comme sur tous les phénomènes de société, mais qui a d'autres compétences et d'autres problèmes à traiter, ce débat est vain ici. Je termine par où j'ai commencé : je ne m'associerai pas à ce vote.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Monsieur Gueydon.

**M. GUEYDON** : Je voudrais rappeler que ce vœu a aussi été examiné en Quatrième Commission. Il y a eu un débat et je ne reviendrai pas sur les termes du débat.

La commission a rejeté le vœu par 5 voix contre 3.

Je voudrais également intervenir à titre personnel plus qu'au titre de Président de la Commission pour rappeler que moi aussi j'appelle de mes vœux un véritable débat et un dialogue.

Pour qu'il y ait dialogue, il faut lever un préalable : c'est qu'on arrête de confondre la recherche fondamentale qui peut être à but médical, qui est tout à fait louable et la recherche expérimentale, une recherche agroalimentaire, qui vise non pas la médecine, mais avant tout aujourd'hui à mettre sur le marché des produits OGM.

Dans la mesure où il y a un risque important, on doit mettre en avant un principe de précaution.

Encore une fois, s'il y a eu violence à Marsat, la violence à mon avis, est avant tout et tout d'abord économique.

Nous sommes exactement devant le même problème que dans d'autres domaines, notamment quand on parle de délocalisation. Il y a en jeu un problème grave, c'est que ce sont des leviers économiques qui soi-disant veulent, au nom de l'intérêt général, imposer leurs vues mais qui, en fait, imposent leurs vues uniquement pour des raisons catégorielles, pour des raisons d'intérêts privés, à très court terme.

Heureusement que la puissance publique peut réagir par ses prérogatives, réguler le marché et empêcher que les lobbies économiques fassent la pluie et le beau temps, avec des désastres sociaux, économiques et environnementaux qui mettent la planète en péril.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie et je voudrais quand même vous rappeler que nous ne sommes pas une assemblée scientifique, pas plus que le parlement.

Je ne fais de reproche, ni aux uns, ni aux autres, et je retiens simplement que nous sommes saisis d'un vœu...

J'ai oublié de donner la parole à Monsieur Malhuret, excusez-moi.

**M. MALHURET** : Monsieur le Président, il y a deux positions parmi les interventions qui se sont produites pour recommander de voter contre ce vœu.

Il y a la position du groupe Vert qui est claire, nette et précise, que bien entendu, je condamne totalement et avec laquelle je suis en total désaccord. Elle revient à expliquer que l'on est pour et que l'on soutient ceux qui violent la loi, les atteintes à la propriété privée, la destruction de champs etc., et qui qualifie de non violentes des actions qui consiste à entrer de force dans un champ privé, à détruire des plantations ?

Si quelqu'un est capable d'aller expliquer à des agriculteurs en Auvergne, qu'on peut entrer dans leur champ, détruire les plantations qu'ils ont faites, et à des chercheurs qu'on peut détruire ce sur quoi ils se battent depuis des années, j'attends encore cette explication. Bien entendu, elle me paraît aussi claire qu'irrecevable.

Il y a une deuxième position qui a été exprimée de façon différente par Messieurs Mallot, Mizoule et Mairal, mais dont je dirais qu'elle consiste en fait à « botter en touche ».

En disant qu'il doit y avoir un débat, mais pas ici et pas aujourd'hui. Il y a des pour et des contre mais ça n'est pas, ici, aujourd'hui, que nous devons en discuter.

Je réponds que c'est ici et aujourd'hui que nous sommes confrontés à un événement qui a eu lieu il y a quelques jours.

Que le débat n'est pas entre les « pro » et les « anti » OGM, ce débat j'y suis tout à fait prêt et d'ailleurs puisque vous le recommandez, pourquoi ne pas l'avoir un jour ou l'autre au sein de ce Conseil régional. Mais le débat d'aujourd'hui, il n'est pas de prendre parti pour les uns ou pour les autres, comme nous le disions tout à l'heure, il consiste pour les « pro » ou les « anti » OGM à prendre parti pour ou contre les agresseurs et les agressés dans cet événement qui vient d'avoir lieu.

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, il me paraît nécessaire, même si nous devons l'amender, de répondre à ce qui s'est passé précisément et qui constitue une faute multiple.

Pourquoi est-ce que nous sommes concernés, aujourd'hui et ici, en Auvergne ?

Nous le savons bien, parce que la première faute, elle est envers notre région.

Nous avons parlé à plusieurs reprises dans cette enceinte de délocalisation, de pertes d'emplois industriels, nous savons bien que pour y répondre – et c'était l'une des raisons de mon intervention tout à l'heure –, il ne s'agit pas seulement de se battre contre les suppressions d'emplois, mais de préparer les emplois de demain et se battre dans les domaines où nous avons des avantages et où nous sommes forts.

Il se trouve que c'est dans l'agriculture, dans l'industrie alimentaire aussi bien dans la production que dans la recherche, que l'Auvergne est forte.

Vous avez cité « Limagrain », « Biogemma ». C'est également dans l'innovation thérapeutique et pharmaceutique, nous pourrions citer « Meristem » qui a été victime l'an dernier d'arrachage d'OGM qui servait à la recherche de médicaments contre la mucoviscidose. Inutile d'insister là-dessus.

C'est là que nous sommes forts, c'est là que nous étions forts. C'est dans les biotechnologies qu'elles soient à visées agroalimentaires, médicales, pharmaceutiques que l'Auvergne avait des atouts comme dans d'autres domaines. Mais il n'y a pas tellement de domaines et c'est pour cela qu'aujourd'hui, nous sommes particulièrement concernés en Auvergne, plus que dans d'autres régions – et pas seulement par le fait que cela a eu lieu à Marsat.

Je voudrais insister sur un deuxième fait. On nous explique que c'est pour lutter contre les multinationales, et je suis parfaitement d'accord avec ce que disait Monsieur Mizoule tout à l'heure, mais je le dirais d'une autre façon.

En empêchant les coopératives de mener à bien leur recherche – car « Limagrain » ou « Biogemma » sont des coopératives d'agriculture, d'ingénieurs et de chercheurs qui sont réunis –, c'est « Monsanto » et c'est « Craftfood » et tous les autres qui se frottent les mains car depuis des années, en France, en Auvergne et en Europe, nous sommes en train de retarder les recherches en biotechnologie. Nous étions pionniers dans ce domaine, il y a une quinzaine d'années.

C'est une faute – et c'est la deuxième faute – contre le pays dans son entier et, contre la recherche dans son entier, au moment où le débat se passe pour savoir comment demain améliorer les conditions de notre recherche, dans le domaine aussi essentiel que l'étaient hier l'informatique ou internet, celui des biotechnologies. Les arracheurs et les faucheurs sauvages sont en train de nous faire parvenir à un retard considérable.

C'est une troisième faute contre la logique, logique de ceux qui soutiennent ces arrachages. Nous le savons tous, les OGM ont des avantages et des inconvénients. Ils ont notamment comme avantage principal de permettre demain une consommation extrêmement réduite de pesticides contre lesquels hurlent toute la journée, à juste titre d'ailleurs, ceux qui aujourd'hui arrachent les expérimentations d'OGM. Où est la logique là-dedans ? Je ne la comprends pas.

La quatrième faute est envers l'avenir, l'avenir de la recherche contre la mucoviscidose, l'avenir de la recherche alimentaire.

Dans les années 50, rappelez-vous, on nous disait que l'Inde et la Chine allaient souffrir des famines multiples.

Je connais, ainsi que Monsieur le Président, l'Inde. Nous connaissons la révolution verte, qui était la même chose, il y a 20 ou 30 ans. S'il y avait eu les mêmes groupes, on n'aurait pas fait la révolution verte par cette recherche scientifique en biotechnologie, et on aurait abouti à ce que nous savons : les famines en Inde.

Enfin, je terminerai là-dessus, je dirais très sincèrement et à titre personnel – parce que nous les connaissons tous – c'est une faute envers les agriculteurs, les chercheurs, les ingénieurs qui travaillent.

Encore une fois, Monsieur Mallot, je suis tout à fait pour avoir ce débat plus tard mais aujourd'hui ça n'est pas d'un débat dont il s'agit, mais d'un soutien.

Les chercheurs nous le demandent, le Président de « Biogemma » a écrit un article dans « Le Monde » qui est intitulé « Sauvons les OGM ». Le Président de « Biogemma », entreprise auvergnate, avec des atouts auvergnats demandent aujourd'hui, ainsi que les chercheurs et les agriculteurs, notre soutien.

Rédigeons le comme on veut, moi je suis prêt à le rédiger de n'importe quelle façon qui puisse satisfaire tout le monde, mais exprimons au moins notre soutien, à ces chercheurs qui ont perdu des années de recherche, notre solidarité, comme vous le disiez tout à l'heure Monsieur Mizoule. Si nous devons l'exprimer ça n'est pas en ne votant pas mais en votant notre soutien.

*Applaudissements dans les rangs de l'opposition.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il une proposition d'amendements ?

Monsieur Mizoule, puis Monsieur Bacquet.

**M. MIZOULE** : Je voterai pour si vous supprimez la dernière ligne qui est empreinte de plein d'interprétations possibles et tout le reste me convient.

**M. BACQUET** : J'ai demandé, tout à l'heure, une interruption de séance et je confirme ma demande.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose cinq minutes d'interruption de séance, donc retour à 16 h 55 précises de façon à ne pas faire traîner plus longtemps notre session.

*Suspension de séance à 16 h 45.  
Reprise à 16 h 55.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le débat a largement eu lieu, nous sommes saisis d'amendements.

Je vous propose d'étudier le premier concernant la lutte contre les délocalisations.

Monsieur Bacquet, vous avez la parole.

**M. BACQUET** : Monsieur le Président, pour répondre à nos collègues de l'opposition, nous proposons :

- d'accepter dans le dernier alinéa : « une entreprise *techniquement* très performante » et ;
- de garder la phrase, dans le troisième alinéa : « considérant que de plus en plus souvent les menaces de délocalisations s'accompagnent d'un chantage à l'emploi, aux salaires et aux acquis sociaux ».

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Hortefeux, porte-parole du groupe de l'Union Pour l'Auvergne ? Je mets donc ce vœu aux voix.

*Le vœu amendé concernant le problème des délocalisations est adopté à l'unanimité.*

Nous passons au voeu présenté par le groupe UPA concernant les « événements de Marsat ». Monsieur Bacquet, je vous donne la parole puisque vous étiez chargé de chercher une synthèse.

**M. BACQUET** : Ce voeu a au moins eu un intérêt évident, c'est qu'il a démontré que ce problème était un problème important, qu'il posait une réflexion à l'ensemble des Conseillers régionaux, quel que soit leur bord ou leur couleur et que manifestement nous avons besoin les uns et les autres d'une réflexion plus approfondie sur ce sujet.

Quoi qu'il en soit, il y a une contradiction à dire, et je ne m'adresse pas directement à Monsieur Malhuret, mais c'était le fond de son intervention, il y a une contradiction à commencer son intervention en disant que le problème n'est pas de parler des OGM, mais de parler des événements de Marsat.

Comme vous, je, nous condamnons la violence. Nous condamnons la violence qu'elle soit le fait des uns ou des autres, qu'elle soit violence paysanne dans les préfectures. Nous condamnons la violence, incontestablement.

Si le débat devait en rester là, nous serions tout à fait d'accord avec votre voeu.

Malheureusement, il y a eu dans le débat et dans ce voeu, une certaine forme de confusion. La preuve, c'est que votre intervention commençait contre les événements de Marsat et contre la violence, et s'est poursuivie par 90 % du temps que vous y avez consacré par une réflexion économique sur le devenir des OGM, sur la recherche médicale en particulier, en Auvergne et qui n'était plus en rapport avec ce que vous aviez dit au départ.

Et nous rentrons dans la confusion.

Confusion qui incontestablement ne peut être qu'exploitée par ceux qui sont à l'extérieur et ne peut qu'aggraver les difficultés à faire face à un problème que nous maîtrisons mal. Nous avons d'ailleurs entendu de chaque côté demander un débat plus large, voire une information plus large.

Le troisième point, c'est que nous qui avons voté le voeu précédent sur les OGM, nous sommes aujourd'hui dans une situation de contradiction. Car comment pourrions-nous accepter de voter un voeu dans lequel nous lisons « inoffensifs », « en plein champ », alors que le voeu précédent exigeait des cultures sous bâches et que nous disions nos inquiétudes quant à la non certitude de l'aspect inoffensif des cultures OGM, sans pour cela les condamner a priori ?

Cela veut dire aujourd'hui que nous ne pouvons en l'état voter ce voeu et que notre conclusion, c'est qu'autant ce voeu a un intérêt parce qu'il soulève un problème économique, un problème d'intérêt général pour notre région, autant il me semble amener aujourd'hui plus de confusion que de clarté et c'est pourquoi nous souhaitons que vous le retiriez.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je donne la parole à Monsieur Hortefeux.

**M. HORTEFEUX** : Monsieur le Président, j'ai bien entendu ce que vient de dire Jean-Paul Bacquet, car comme il le sait, j'écoute toujours avec beaucoup d'intérêt ce qu'il exprime, mais je ne peux pas le suivre sur cette ligne.

C'est pour cela que nous maintenons notre voeu en y intégrant la proposition que Monsieur Mizoule, élu Communiste et Républicain, a évoquée tout à l'heure, c'est-à-dire en supprimant comme il en a exprimé le souhait, la dernière ligne :

« demande au Gouvernement... »

Cela veut donc dire très simplement que la philosophie de ce voeu, si nous retirons cette dernière ligne, c'est finalement deux questions simples :

- Première question : est-ce qu'il y a une majorité au sein du Conseil régional pour condamner des actes illégaux ?
- Et deuxième question : est-ce qu'il y a une majorité au sein du Conseil régional pour exprimer sa solidarité avec les chercheurs ?

Nous maintenons donc ce voeu en intégrant la disposition de Monsieur Mizoule.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Suite à nos divers échanges, nous allons pouvoir passer au vote. Je vous rappelle que vous avez des pouvoirs. Monsieur Chapaveire ?

**M. CHAPAVEIRE** : Ce voeu ne peut être amendé que dans la mesure où il va être voté par l'Assemblée. Si on peut amender tous les voeux avant le vote, ça n'est pas la peine de déposer des voeux. Il me semblait jusqu'à présent qu'on amendait des voeux...

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Chapaveire, Monsieur Mizoule a fait une observation qui a été retenue par les auteurs du vœu, et je crois que nous sommes bien dans le cadre d'une procédure normale. Nous ne pouvons que passer au vote maintenant.

Si vous souhaitez dissuader votre ami Mizoule de voter le vœu... Cela n'est pas le bon argument.

Je vous propose de passer au vote et je vous rappelle encore une fois que vous avez des pouvoirs.

*Le vœu amendé concernant les OGM est rejeté :*

*21 votes pour du groupe de l'Union Pour l'Auvergne, certains du groupe Communiste et Républicain (Mesdames Mercier et Semet, Messieurs Mizoule et Dubourgnoux, Madame Laïdouni ayant donné son pouvoir à Monsieur Dubourgnoux) ;*

*25 votes contre du groupe Socialiste, du groupe Vert et Monsieur Mairal du groupe Communiste et Républicain ;*

*et une abstention de Monsieur Bourduge (groupe Communiste et Républicain).*

*Échanges hors micros.*

**M. HORTEFEUX** : Nous prenons note que vous refusez de voter un voeu condamnant des actes illégaux et refusant d'exprimer la solidarité avec les chercheurs. Ce que je dis, je souhaiterais que ce soit au procès-verbal.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous savez très bien que ça n'est pas vrai. Je vous remercie de votre attention, de votre diligence et je vous rappelle que la prochaine séance plénière est théoriquement fixée aux 4 et 5 novembre.

Mais nous risquons, parce que cette session devait comporter le débat d'orientations budgétaires, d'être amenés à reculer le débat d'orientations budgétaires. En effet, la loi du 13 août 2004 comporte des modifications dont nous n'aurons pas forcément les éléments aux dates des 4 et 5 novembre.

Puisqu'il y a un débat d'orientations budgétaires, il serait mieux de le faire avec tous les éléments qui composeront le budget.

Nous vous tiendrons informés très rapidement après avoir pris des renseignements auprès de la Direction générale des collectivités locales pour avoir confirmation des éléments nouveaux.

Merci à tous et bon week-end.

*Fin de la séance plénière à 17 heures.*

*Le Président du Conseil régional d'Auvergne*  
signé : Pierre-Joël BONTÉ

Ce document est disponible  
au Secrétariat des Assemblées  
Conseil régional d'Auvergne  
BP 60 – 13/15, avenue de Fontmaure  
63402 CHAMALIÈRES CEDEX